



**HAL**  
open science

# Les autres Renan : fortunes et infortunes de la famille Renan (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)

Bastien Paulin Verdier

► **To cite this version:**

Bastien Paulin Verdier. Les autres Renan : fortunes et infortunes de la famille Renan (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Histoire. 2020. dumas-03106414

**HAL Id: dumas-03106414**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03106414>**

Submitted on 11 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Bastien PAULIN VERDIER

# LES AUTRES RENAN

*Fortunes et infortunes de la famille Renan (XVIe-XXe siècles)*

Mémoire réalisé sous la direction de **Stéphane COSSON**

Université de Nîmes

**D.U. Généalogie et Histoire des Familles**

Promotion 2019-2020



*Alain Clair RENAN (1809-1883)*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Remerciements</b>	<b>6</b>
<b>Liste des Abréviations</b>	<b>7</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
<b>Partie I : Tréguier, ville épiscopale</b>	<b>10</b>
<i>I - Contexte géographique et fondation</i>	<i>10</i>
<i>II - Saint Yves et son culte</i>	<i>12</i>
<i>III - Tréguier à l'époque Moderne, un rôle religieux accru</i>	<i>14</i>
<i>IV - La Révolution et le XIXe siècle</i>	<i>15</i>
<b>Partie II : Les origines (XVIe-XVIIe siècles)</b>	<b>17</b>
<i>I - Les Renan selon Renan</i>	<i>17</i>
<i>II - État des sources : les registres paroissiaux</i>	<i>20</i>
<i>III - Avant les Renan</i>	<i>21</i>
A - Guillaume GELIN et Jehanne ou Olive LESTIC (années 1550)	21
B - Alain EZNAN († après 1613) et Marguerite GELIN (1557-1652 ?)	23
C - Maury FRIQUET dit RENAN (c.1585-1646/) et Marie EZNAN (°1590)	23
<i>IV - L'origine d'un nom : Friquet ou Renan ?</i>	<i>26</i>
<b>Partie III : Le Clan Renan (1613-1818)</b>	<b>29</b>
<i>I - Allain Renan (1613-1689) et Marguerite Le Gal (†1689)</i>	<i>29</i>
A - Allain Renan et Levenez Le Roux (1621-1648)	29
B - Allain Renan et Peronelle Le Calvez	30
C - Allain Renan et Marguerite Le Gal (†1689)	30
<i>II - Jan Renan (1651-1735) et Catherine Azenor (1670-1742)</i>	<i>31</i>
A - La famille de Catherine Azenor	31
B - La descendance de Jan Renan et de Catherine Azenor	33
<i>III - Pierre Renan (1707-1750/ 1759) et Anne Perrot (1708-1773/)</i>	<i>35</i>
A - La famille d'Anne Perrot	35
B - La descendance de Pierre Renan et d'Anne Perrot	38
<i>IV - Allain Renan (1738-1818) et Renée Le Maistre (1738-1785)</i>	<i>40</i>
A - La famille de Renée Le Maistre	40

B - La descendance d'Allain Renan et de Renée Le Maistre	42
C - La descendance d'Allain Renan et de Marie Le Saint (1768-1806)	42
<i>V - Des bords du Trioux à la ville de Tréguier</i>	44
A - Trouver le berceau des Renan	44
B - La carrière du capitaine de barque	48
C - Le patrimoine d'Allain Renan à Tréguier	49
D - Le rôle d'Allain Renan dans la Révolution	52
<b>Partie IV : La première faillite des Renan (1818-1828)</b>	<b>56</b>
<i>I - Philibert François Renan (1774-1828) et Manon Feger (1783-1868)</i>	56
A - La famille de Magdelaine dite Manon Feger	56
B - La carrière du capitaine au long cours	58
C - Deux autres anecdotes sur Philibert Renan	61
D - La descendance de Philibert Renan et de Manon Feger	61
<i>II - La mort du capitaine Philibert Renan</i>	62
<i>III - Manon et la ruine</i>	64
A - Les affaires du couple	65
B - Après la mort du capitaine	66
<i>IV - L'oncle Pierre Renan (1788-1843)</i>	66
<b>Partie V : La seconde faillite des Renan</b>	<b>69</b>
<i>I - Alain Clair Renan (1809-1883) et Fanny Lair (1812-1878)</i>	69
A - La famille de Françoise Emilie Jeanne dite Fanny Lair	69
B - La descendance d'Alain Renan et Fanny Lair	70
<i>II - Le frère failli (1854-1857)</i>	71
<i>III - Henriette Renan (1811-1861)</i>	73
<i>IV - Ernest Renan (1823-1892)</i>	75
<b>Partie VI : Les autres Renan</b>	<b>77</b>
<i>I - Henri Isidore Renan (1845-1925)</i>	77
A - Henri Renan et Françoise Ragot (°c.1852)	77
B - Henri Renan et Léontine Marie Amélie Girard (1855-1922)	77
C - La carrière de l'astronome	78
<i>II - Henri François Renan (1876-1952)</i>	79
A - L'activité militaire d'Henri François Renan	79
B - Henri Renan et Louise Claude Cavet (°1872)	79
C - Henri Renan et Germaine Roussanges (1896-1960)	80



D - Le divorce du pharmacien	81
<b>Résumé de la Généalogie</b>	<b>83</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>84</b>
<i>Sources</i>	84
<i>Ouvrages</i>	84
<i>Articles</i>	84
<b>Annexes</b>	<b>85</b>
ANNEXE 1 : Achat de la maison de la Grand-Rue	85
ANNEXE 2 : Documents révolutionnaires	92
ANNEXE 3 : Documents sur la mort de Philibert Renan	98

*Je, soussigné Bastien PAULIN VERDIER, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.*

A handwritten signature in black ink, reading "Bastien Paulin Verdier". The signature is written in a cursive style with a large, decorative flourish at the end.

## REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes ont compté dans cette première aventure de recherche et de rédaction, je les remercie toutes chaleureusement. Je remercie tous les professeurs du D.U. Généalogie et Histoire des Familles pour leurs cours très enrichissants et leur disponibilité. Je remercie particulièrement monsieur Cosson qui a su se montrer rassurant et compréhensif durant cette année 2020 qui s'est révélée particulière concernant l'accès aux archives. Je suis très heureux d'avoir appartenu à la promotion à distance des Défricheurs d'éternité, je les remercie tous pour leur sympathie, leur bienveillance et leur bonne humeur ! Je nous souhaite de rester toujours en contact pour nos prochaines aventures généalogiques !

Je remercie Sandrine Montreer de la Maison Ernest Renan pour l'intérêt qu'elle manifesta envers mon projet. Je remercie les habitants de la vieille maison de Keruzec au Traou Du de m'avoir ouvert spontanément leur porte lors de mes recherches hasardeuses dans les vasières du Lédano.

Je tiens à remercier mes parents pour leur patience, leur soutien constant dans mes études et la préparation de mon avenir. Merci Maman pour tes relectures attentives.

Merci à A.K. d'avoir su porter le Bastien solitaire dans sa rédaction, d'avoir relu son orthographe hésitante et d'avoir su manifester tout l'amour dont il avait besoin durant ces longs moments.

Profitons de l'Été maintenant.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<i>AD</i>	Archives départementales.
<i>BMS</i>	Registres paroissiaux de Baptêmes, Mariages et Sépultures.
<i>NMD</i>	Registres d'État Civil des Naissances, Mariages et Décès.
°	Naissance ou à défaut baptême.
†	Décès ou à défaut sépulture.
c. 1613	Abréviation du latin <i>circa</i> se traduit par "environ", signifie qu'une date se situe "autour de 1613".
/1613	Événement ayant lieu avant 1613.
1613/	Événement ayant lieu après 1613.



## INTRODUCTION

Dans ses consignes du mémoire du diplôme universitaire généalogie et histoire des familles, notre professeur, le généalogiste professionnel Stéphane Cosson, demandait de choisir un couple marié entre 1833 et 1842 pour en faire la généalogie ascendante et descendante. J'avais d'abord envisagé de choisir un couple de ma propre généalogie, l'un d'eux convenait parfaitement et j'avais déjà exploré quelques branches, mais cette famille évoluait entre la Mayenne (53) et l'Ille-et-Vilaine (35) et l'accès aux archives de ces départements était difficile pour moi qui vivait plus à l'ouest encore.

J'ai alors décidé de choisir un couple plus proche géographiquement. Je me suis vite tourné vers une célébrité locale, mon choix s'était arrêté sur Ernest Renan (1823-1892) qui avait donné son nom à un lycée proche de chez moi et dont j'ignorais tout avant de commencer mes recherches. Celui-ci s'est marié en 1856 avec Cornélie Scheffer, je savais que les dates données comme consigne étaient souples mais après un échange avec M. Cosson il m'a indiqué que cette date de mariage sortait beaucoup trop des bornes prévues. Finalement, je suis heureux de ne pas m'être penché directement sur Ernest Renan et d'avoir choisit son frère aîné Alain, la famille du premier ayant été trop étudiée pour que mon propre travail possède un grand intérêt.

Alain Clair Renan (1809-1883) et *Fanny* Françoise Émilie Jeanne Lair (1812-1878) se sont mariés le 21 février 1843. La date n'entrait toujours pas dans le cadre mais j'étais résolu à m'intéresser aux Renan et je demandais à nouveau à M. Cosson une dérogation d'un an cette fois aux consignes initiales, ce qu'il accepta. La famille de mon choix, les Renan, prend racine entre le Trégor et le Goëlo, deux pays du Nord de la Bretagne. Les archives les concernant sont donc conservées dans les Côtes d'Armor (22). Mais Alain et Fanny s'installèrent à Paris à la suite du célèbre petit frère, le philologue, historien, philosophe, écrivain, professeur au Collège de France et Académicien, Ernest Renan.

La situation géographique de l'ascendance m'a permis, avant le confinement (17 mars - 11 mai 2020 ...) de me rendre aux archives départementales des Côtes-d'Armor. Contrairement à ce que je souhaitais au départ, c'est-à-dire étudier une famille proche de chez moi, la descendance d'Alain et Fanny s'était éloignée de la Bretagne pour monter à Paris. Malgré cet éloignement je m'étais attaché à eux et je ne voulais plus changer de famille d'étude. J'avais alors prévu me rendre à la capitale pour y explorer les archives parisiennes, la Bibliothèque Nationale de France et les archives de l'Observatoire de Paris là où ils avaient laissé des traces. Le confinement décrété face à l'épidémie de COVID-19 m'a empêché d'étudier plus précisément les Renan parisiens, mais les ressources en ligne m'ont tout de même permis d'étoffer leur histoire.

L'étude de la famille Renan, dont est issu un membre illustre, m'a amené à découvrir une littérature abondante, parfois de la main même de Renan qui raconte ses ancêtres et d'autres fois de la main d'autres savants ayant étudiés sa famille. Les utilisateurs Geneanet, site que j'ai utilisé pour constituer l'arbre des Renan, sont très nombreux à avoir réalisé cette généalogie. Chacune des informations généalogiques données par Renan ou par d'autres auteurs et utilisateurs de Geneanet ont été vérifiées par mes soins et si elles n'ont pu l'être, elles sont citées avec la réserve qu'il convient.

Pour les membres les plus anciens de la famille Renan j'ai pu établir de nouveaux liens de parenté et rectifier quelques erreurs recopiées au fil des utilisateurs Geneanet. Je me suis aussi heurté à des filiations et des mariages sans mention d'aucune source et qu'il m'a été impossible de confirmer malgré

l'exploration de nombreux registres paroissiaux. Pour la descendance d'Alain et Fanny je l'ai en grande partie défrichée jusqu'au milieu du XXe siècle sans pouvoir descendre plus bas et entrer en contact avec les descendants encore en vie. De même, j'ai été incapable de retrouver la naissance et le décès de Françoise Ragot, la mère d'Henri François Renan (1876-1952), l'unique enfant d'Henri Isidore Renan (1845-1925) à ma connaissance. La recherche n'est donc pas terminée, elle ne l'est jamais en généalogie, ni pour les périodes les plus anciennes, ni pour les plus récentes.

Les autres Renan, les descendants d'Alain et Fanny, se sont révélés tout aussi passionnants que leurs cousins issus d'Ernest et Cornélie. Un banquier en faillite, un astronome et une couturière invisible, un pharmacien un peu véreux et sa liaison avec une libraire, des naissances hors mariage, de longs divorces, ... J'espère par ce mémoire généalogique éclairer d'un jour nouveau les ancêtres du clan Renan et remettre en lumière la branche aînée d'une famille bretonne déracinée et presque oubliée tant le cadet a marqué l'histoire du XIXe siècle.

Suivant toujours les consignes du mémoire, la première partie sera consacrée à l'étude de la ville épiscopale de Tréguier et permettra d'instaurer un contexte historique et géographique dans lequel ont évolué les membres du clan Renan depuis la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Nous tracerons ensuite les origines s'intéressant aux trois générations les plus anciennes ayant vécu au XVIe siècle. La partie suivante consistera en l'étude plus précise des quatre générations suivantes. Une partie sera consacrée au capitaine Philibert Renan et Manon Feger, les parents d'Alain Clair Renan. Une partie sera consacrée à l'étude du couple de départ, Alain et Fanny. Enfin, l'ultime partie sera consacrée aux autres Renan, ceux qui n'ont pas été autant étudiés que leur oncle Ernest et sa descendance.

## PARTIE I : TRÉGUIER, VILLE ÉPISCOPALE

La situation de confinement m'a empêché d'accéder à la bibliothèque du pôle universitaire de Quimper, pôle où je suivais ma dernière année de licence d'Histoire, et où j'aurai trouvé toute la littérature la plus sérieuse et la plus récente sur la Bretagne et sur Tréguier. La partie qui suit est donc essentiellement tirée d'un nombre limité de livres que j'ai pu consulter sur la ville épiscopale et sur la Bretagne. Une autre grande partie des informations sont tirés de Wikipédia et d'articles consultables en ligne auxquels je ferai explicitement référence. Si cette partie ne puise pas ses éléments dans les sources les plus sérieuses, son but n'est pas d'offrir un essai historique de référence mais de placer un contexte géographique et historique autour de la famille Renan.

### I - CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET FONDATION

*Tréguier, ma ville natale, est un ancien monastère fondé, dans les dernières années du V<sup>e</sup> siècle, par saint Tudval ou Tual, un des chefs religieux de ces grandes émigrations qui portèrent dans la péninsule armoricaine le nom, la race et les institutions religieuses de l'île de Bretagne.*

— Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, "Le broyeur de lin".

L'agglomération de Tréguier s'est développée sur un plateau bordé au nord par le Guindy et à l'est par le Jaudy. Sur les bords du Jaudy s'est développé un petit port et sur le plateau une agglomération resserrée autour d'une cathédrale. Au nord, la pente descendant vers le Guindy est abrupte et forme une protection naturelle, à l'est vers le port, la pente est moins forte et une rue a très tôt été aménagée en pente plus douce encore afin faciliter le transport par charrois entre le port et l'agglomération. On voit déjà ici se dessiner les deux pôles majeurs de ce qui va devenir une ville : la cathédrale et le port<sup>1</sup>.

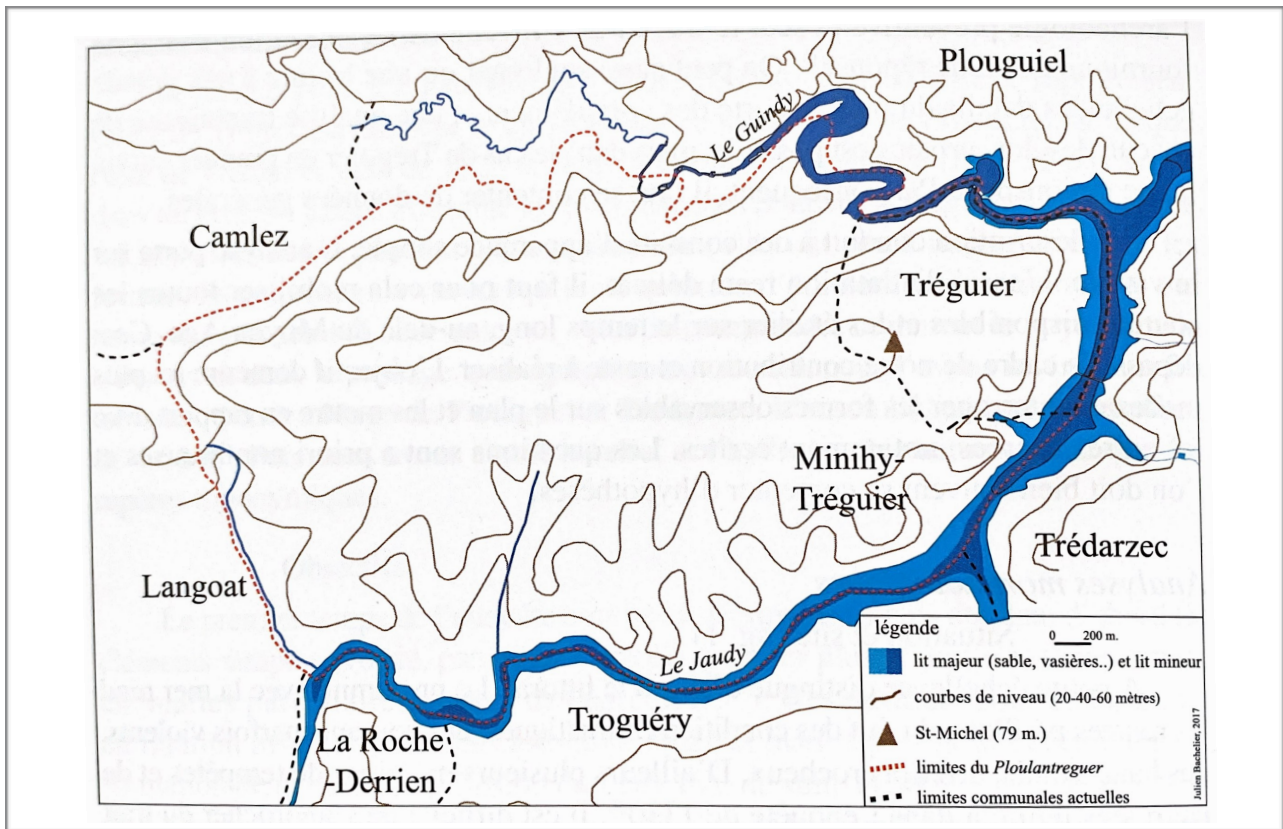
Le pôle religieux aurait été fondé par saint Tugdual, un religieux de haute naissance ayant traversé la Manche depuis le Pays de Galles. Il fonde un monastère vers 535 sans doute à l'emplacement actuel de la cathédrale. Cette fondation va fortement marquer la toponymie. La première attestation du nom est *monasterium Sancti Tutuali Pabut* vers 1050. Durant la première partie du Moyen Âge le nom est Saint-Pabu (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles), puis la forme se stabilise en *Lantreger*. Les toponymes bretons commençant par *Lan* indiquent la présence d'un monastère (Lannion, Langonet, Landrieux, Lamballe). La seconde partie *treger* viendrait du breton *tre* signifiant "trois" et *guer* signifiant "cours d'eau" et faisant donc référence aux trois rivières entourant Tréguier si l'on ajoute le Bizien qui se jette dans le Jaudy un peu en amont. Le lieu serait alors nommé littéralement "le monastère des trois rivières". Un dernier nom perdue du XV<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui de *Ploulantreger*<sup>2</sup>. Celui-ci proviendrait d'un découpage des très grandes paroisses primitives bretonnes en plusieurs plus petites.

Une fois le monastère fondé, selon une *vita* (vie de saint) écrite dans le *scriptorium* (atelier de copistes dans un monastère) de Tréguier au XI<sup>e</sup> siècle, Tugdual se rendit auprès du roi Childebert à Paris pour recevoir la confirmation du don des terres où son monastère est construit. Sur la route ont lieu plusieurs miracles lui donnant une réputation de thaumaturge. Il impressionne le roi qui avait déjà reçu une délégation de Trégorois lui demandant de faire de Tugdual leur évêque. Le roi réussit à convaincre

---

<sup>1</sup> Julien BACHELIER, "Histoire et formation d'une petite cité : Tréguier au Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)", pp. 7-34 in *Tréguier et son pays, histoire et patrimoine*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB) et Fédération des sociétés historiques de Bretagne, 2018.

<sup>2</sup> Wikipedia - Tréguier - Lien (consulté le 20/06/2020) : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tréguier>



### Le site de Tréguier : cours d'eau et reliefs

Julien Bachelier "Histoire et formation d'une petite cité : Tréguier au Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

le saint d'accepter le pontificat, ainsi Tugdual devient le premier évêque de Tréguier<sup>1</sup>. Cette vita s'insère dans la tradition religieuse bretonne. De nombreux saints fondateurs auraient traversés la mer pour fonder des monastères, des paroisses, ils sont responsables de nombreux miracles, mais surtout d'une conversion plus profonde de l'Armorique au christianisme. Comme pour le cas de Tréguier la toponymie bretonnes est très marquée par ces saints fondateur, on le verra avec le cas de saint Renan.

En réalité, la fondation de l'évêché de Tréguier est mal connue car peu de documents permettent d'avancer une date précise. Aujourd'hui on sait que les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc n'ont pas été établis avant les incursions vikings (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) et donc n'ont pas été fondés par le roi breton Nominoë. On donne aujourd'hui pour date d'organisation de la région en évêché, la période de forte activité de productions hagiographiques (production de vie de saint), comme pour le cas de saint Tugdual, c'est à dire vers le deuxième tiers du XI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Les parties les plus anciennes de la cathédrale, notamment la tour que la tradition nomme *tour Hasting*, dateraient peut être de la fondation de l'évêché. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la nef est reconstruite dans un style plus actuel, le gothique. Mais le projet architectural va prendre une autre ampleur avec la renommée d'un personnage local : Yves Héloroy de Kermartin<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Pierre de la HAYE, *Histoire de Tréguier, ville épiscopale*, Armor-Éditeur, 1977.

<sup>2</sup> André-Yves BOURGÈS, "Les origines de l'évêché de Tréguier : état de la question", pp. 35-55. in *Tréguier et son pays, histoire et patrimoine*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB) et Fédération des sociétés historiques de Bretagne, 2018.

<sup>3</sup> Arnaud YBERT, "L'architecture de la cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier", pp. 299-342. in *op. cit.*



## II - SAINT YVES ET SON CULTE

La vie d'Yves Hélor de Kermartin est bien connue grâce à l'enquête de canonisation entreprise après sa mort dans les années 1330. Yves ou Erwan en breton est né au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en 1248 selon Jean-Christophe Cassard<sup>1</sup> ou bien en 1253 selon la tradition populaire. Il naît dans la paroisse de Minihy au manoir de Kermartin au sein d'une famille noble. Grâce à son niveau social il peut entreprendre des études à la Sorbonne à Paris. Il étudie à la faculté des Arts, cursus nécessaire pour poursuivre dans les autres enseignements universitaires. Il continue ses études à la faculté des décrets où il apprend le droit canon, le droit de l'Église. Il poursuit son étude du droit à Orléans où il étudie le droit romain. Il revient ensuite à Paris dans les années 1275 pour étudier la théologie, couronnement des études universitaires.



*Saint Yves, Rogier van der Weyden, XVe siècle  
National Gallery, London*

À son retour en Bretagne à Rennes durant les années 1280, il est nommé official de l'archidiaconé. Ce poste consiste à rendre la justice sur l'archidiaconé, une portion du territoire que l'évêque de Rennes a placé sous la responsabilité d'un archidiaconé. C'est ensuite l'évêque de Tréguier, Alain de Bruc, qui le nomme official du diocèse de Tréguier et recteur (synonyme de curé) de la paroisse de Trédez. Il deviendra ensuite recteur de Louannec, plus proche de Tréguier et de ses terres de Kermartin.

Dès ses études et encore plus à son retour en Bretagne, Yves Hélor de Kermartin est remarqué par sa vie de privation et par l'aide qu'il apporte aux plus pauvres. Il invite les indigents à sa table, adopte des orphelins, prêche dans plusieurs églises tous les jours, construit des refuges pour les plus pauvres. Il marque ses contemporains par sa vie d'ascèse, de privation. Il ne porte que des vêtements modestes, il se débarrasse même des habits précieux que ses fonctions auraient pu lui apporter pour les donner aux pauvres. Sous ses vêtements très simples, il porte une cilice, une tunique inconfortable, provoquant des

---

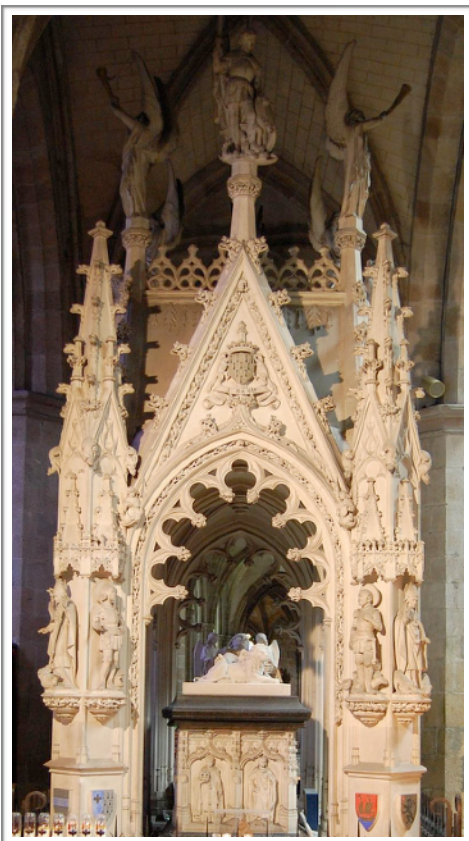
<sup>1</sup> Jean-Christophe CASSARD, *Saint Yves de Tréguier. Un saint du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Beauchesne, 1992.

irritations et des inflammations afin que le porteur ne soit pas tenté par les tentations de la chaire. Il est végétarien, il ne se nourrit que de pain et d'eau trois fois par semaine, le reste du temps il ne mange que des légumes et légumineuses. Il ne s'autorise que deux oeufs le jour de Pâque. Il ne dort pas dans un lit préférant le sol.

Il reste dans les esprits comme l'avocat des pauvres. Il rend la justice sans tenir compte de la richesse des parties et reste juste, il punit même les puissants s'ils le méritent. Ses représentations iconographiques le montre rendant la justice un livre à la main (la loi) ou une bourse tendu vers un personnage pauvre. Il est le saint patron des avocats. Fort de cette réputation, les dernières années de sa vie il abandonne ses charges et se retire pour se consacrer à la contemplation. Il meurt le 19 mai 1303 au manoir de Kermartin, son corps est très vite transporté dans la cathédrale de Tréguier où de nombreuses personnes se déplacent pour le toucher.

Rapidement, les institutions politiques bretonnes initient des démarches pour lancer une enquête en vue de le faire canoniser, afin d'être inscrit sur la liste des saints officiellement reconnus par la papauté, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des saints bretons. Le duc Jean III (1286-1312-1341) fait la demande auprès du pape Jean XXII qui envoie en 1330 trois commissaires apostoliques afin d'entendre les témoins de la vie et des miracles d'Yves. Trois cents témoins sont auditionnés à Tréguier jusqu'en 1331. Ce n'est qu'en 1447 que le pape Clément VI canonise officiellement saint Yves et fixe sa célébration le 19 mai.

Saint Yves conserve aujourd'hui encore une grande aura en Bretagne. Tous les 19 mai, grand pardon, cérémonie religieuse bretonne où les reliques de saint Yves sont sorties de la cathédrale et montrées lors d'une procession tout autour de la ville. À la veille de ce pardon, les juristes du Barreau de Saint-Brieuc organise un colloque afin de discuter de sujets juridiques d'actualité, montrant encore une fois l'influence du saint patron.



**Mausolée et chasse contenant les restes de saint Yves  
Cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier**

*Wikimedia Commons (Mathieu Guy et Derepus)*



### III - TRÉGUIER À L'ÉPOQUE MODERNE, UN RÔLE RELIGIEUX ACCRU

L'époque Moderne commence véritablement en 1532 en Bretagne, date de l'unification du duché, qui fut au XV<sup>e</sup> siècle un état presque indépendant, au royaume de France. La jeune héritière, Anne de Bretagne est mariée le 6 décembre 1491, après quelques péripéties, au roi Charles VIII. Le couple n'aura pas d'enfants survivants à la mort du roi en 1498. Après un court veuvage, elle se remarie le 8 janvier 1499 avec le cousin et héritier de Charles VIII, le roi Louis XII. De ce nouveau mariage sont issues deux filles, Claude et Renée. Leur sexe de leur permet pas d'accéder au trône de France, mais l'aînée Claude reçoit le titre de duchesse à la mort de sa mère Anne en 1514. Toujours pour continuer cette union des territoires, Claude est mariée à François I<sup>er</sup>. Cette fois-ci naîtra un seul héritier pour les deux titres : le roi Henri II.

En Bretagne, le changement de dirigeant est mineur à l'avènement d'Henri II. En 1532, François I<sup>er</sup> avait fait rédiger un édit à Nantes par lequel les bretons acceptent l'union du duché à la France, tout en conservant des droits et des coutumes propres ainsi qu'un Parlement. Durant cette période moderne Tréguier n'aura qu'un rôle politique mineur. La cité accueille tout de même les États de Bretagne, une session qui réunit les trois Ordres du duché (Clergés, Noblesse et Tiers État) dans la cathédrale Saint-Tugdual du 7 au 14 novembre 1607. Le but de ces états est de défendre les privilèges bretons hérités



**Cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier et vue de la Rue Renan (ancienne Grand-Rue) depuis le port de Tréguier**

*Wikimedia Commons - auteurs : Patrick Giraud et Calips*

des ducs, un autre de ces buts est de répartir l'impôt entre les diocèses et d'accepter les subventions demandées par le pouvoir central, on débat aussi des travaux nécessaires au niveau provincial, on rédige des "remontrances" qui seront portées au roi, ... Mais cette réunion des états est la seule qu'accueillera Tréguier, ceux-ci se concentrant de plus en plus à Rennes ou à Nantes, villes abritant respectivement le Parlement de Bretagne et la cour des comptes<sup>1</sup>.

Mais si le rôle politique de Tréguier est mineur, la ville voit s'installer de nombreux ordres religieux en son sein. En plus de la cathédrale, il existait de nombreuses chapelles aujourd'hui disparues, les chapelles Saint-Ruellin, Saint-Fiacre et Saint-Michel. Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont marqués par de nombreuses implantations religieuses : les Ursulines en 1625, l'établissement d'un séminaire en 1646 par les Lazaristes, l'arrivée des Augustines et d'un Hôtel-Dieu en 1654, les Soeurs de la Croix en 1667, les Paulines et un hôpital en 1782<sup>2</sup>. Il faut souligner qu'il existait déjà un convent Saint-François depuis 1483<sup>3</sup>.

Il faut bien entendu ajouter à ce paysage urbain très religieux, la cathédrale, véritable noyau de Tréguier à laquelle sont collés un cloître et un palais épiscopal. Tout autour ont été construites de riches maisons dite "prébendales", c'est-à-dire dédiées aux chanoines du chapitre cathédral, des religieux assistant l'évêque dans l'organisation du culte dans la cathédrale<sup>4</sup>. Relevons également que le palais épiscopal situé au nord de la cathédrale est reconstruit entre 1700 et 1715<sup>5</sup>.

#### **IV - LA RÉVOLUTION ET LE XIX<sup>E</sup> SIÈCLE**

Pour cette petite monographie je serai bref à propos de la Révolution puisque la description des événements les plus importants ayant eu lieu à Tréguier durant cette période est faite dans la partie III, section V de ce mémoire (voir page 51). Une importante conséquence de la Révolution est tout de même à soulever : Tréguier, grand centre religieux, se voit retirer le titre d'évêché. Son diocèse est rattaché à celui de Saint-Brieuc. La réorganisation territoriale ne lui donne même pas le titre de sous-préfecture, titre donné à Lannion et Guingamp, villes "plus profanes, plus bourgeoises" selon Renan<sup>6</sup>. La ville semble alors perdre sa raison de vivre.

La Restauration semble donner un second souffle. Un nouveau séminaire y ouvre dès 1816, c'est là que les garçons de la famille Renan feront leur éducation au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce siècle semble être celui d'un certain nouvel essor économique, après celui lié au commerce du lin (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). La pêche (crustacés, poissons, huîtres) y est plus active et le cabotage, transport de marchandises de port en port, fera naître quelques petites fortunes, notamment celle des Renan. La pêche à la morue dont on reparlera attire aussi des marins de Tréguier.

---

<sup>1</sup> Pierre de la HAYE, *Histoire de Tréguier, ville épiscopale*, Armor-Éditeur, 1977, p. 187.

<sup>2</sup> Wikipedia - Tréguier - Lien (consulté le 20/06/2020) : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tréguier>

<sup>3</sup> L'inventaire du patrimoine culturel en Bretagne - Lien (consulté le 27/06/2020) : <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/ancien-couvent-saint-francois-actuellement-maison/d57f7d95-6184-49b7-a814-e340fdd60efa>

<sup>4</sup> Julien BACHELIER, "Histoire et formation d'une petite cité : Tréguier au Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)", pp. 7-34 ... Voit la carte en figure 5 pour les maisons prébendales.

<sup>5</sup> L'inventaire du patrimoine culturel en Bretagne - Lien (consulté le 27/06/2020) : <http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/palais-episcopal-puis-hotel-de-ville-actuellement-mairie-et-bibliotheque-boulevard-anatole-le-braz-treguier/260ef505-dcf9-4e71-b805-df8d8c2a2d29>

<sup>6</sup> Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, éditions GF Flammarion, 1973 (ed. 2015), p. 51.



C'est également au XIXe siècle que Tréguier voit s'installer de nouvelles infrastructures facilitant les déplacements. La traversée des rivières du Jaudy et du Guindy ont toujours ralenti les communications terrestre, on sait qu'il existait un système de bac permettant la traversée depuis le Moyen Âge, mais la construction de ponts n'intervient qu'au XIXe siècle. En 1834, la passerelle Saint-François permet de franchir le Guindy et en 1835 le bon Canada, premier pont suspendu en Bretagne, permet de franchir le Jaudy. Ce dernier pont a attisé la colère des habitants de la Roche-Derrien, localité située plus en amont où un pont permettait déjà la traversée<sup>1</sup>.

Tréguier est reliée au chemin de fer en 1905, la ligne Plouëc-du-Trieux - Tréguier est ouverte le 9 mars 1905 et est la première ligne du réseau départemental du chemin de fer des Côtes-du-Nord à ouvrir. La gare de Tréguier était le point de départ vers Perros, Paimpol ou Lannion. Cette ligne sera en activité jusqu'au 15 mai 1939<sup>2</sup>. J'arrête ici l'histoire de cette petite cité épiscopale sans évoquer plus loin le XXe siècle car tous les personnages auxquels nous allons nous intéresser quittent Tréguier dès les années 1830 et 1840 pour n'y revenir que de passage, en villégiature pendant les périodes estivales.

---

<sup>1</sup> <sup>1</sup> Wikipedia - Tréguier - Lien (consulté le 20/06/2020) : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tréguier>

<sup>2</sup> <sup>2</sup> Wikipedia - Chemin de fer des Côtes-du-Nord - Lien (consulté le 27/06/2020) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Chemins\\_de\\_fer\\_des\\_Côtes-du-Nord](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chemins_de_fer_des_Côtes-du-Nord)

## PARTIE II : LES ORIGINES (XVI<sup>E</sup>-XVII<sup>E</sup> SIÈCLES)

### I - LES RENAN SELON RENAN

*Il y a dans le pays de Goëlo ou d'Avangour, sur le Trieux, un endroit que l'on appelle le Lédano, parce que là, le Trieux s'élargit et forme une lagune avant de se jeter dans la mer. Sur le bord du Lédano est une grande ferme qui s'appelait Keranbellec ou Meskambélec. Là était le centre du clan des Renan, bonne gens venus du Cardigan, sous la conduite de Fragan, vers l'an 480. Ils vécurent là treize cents ans d'une vie obscure, faisant des économies de pensées et de sensations, dont le capital accumulé m'est échu. [...] Ils ne connaissaient que deux genres d'occupations, cultiver la terre et se hasarder en barque dans les estuaires et les archipels de rochers que forme le Trieux à son embouchure.*

— Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, "Mon oncle Pierre", pages 86 et 87.

L'étude des origines de la famille Renan est très marquée par les écrits des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Les récits que nous livre Ernest Renan dans cet ouvrage sont bien entendu tirés de sa jeunesse, mais sont aussi des transcriptions des histoires de sa mère Manon. Mais l'auteur le précise bien dans sa préface, certains détails ont été modifiés intentionnellement, ces textes invitent alors à la plus grande prudence dans les informations qu'il délivre, bien plus que si Renan avait affirmé y raconter la stricte vérité.

Si Ernest Renan ne semble pas avoir réalisé d'étude généalogique très poussée sur sa propre lignée, puisqu'il ne cite aucun nom au-delà de son grand-père, ce qu'il écrit est pourtant cohérent, dans les grandes lignes, avec son histoire familiale telle que j'ai pu la reconstituer. Les Renan viennent en effet d'un lieu appelé le Lédano sur les bords du Trieux. On semble encore trouver leurs traces sur les plus anciennes demeures du Traou-Du et connaissent bel et bien deux activités, attestées à partir du XVII<sup>e</sup> siècle : "laboureur", "ménager", "matelot", "marin" ou "capitaine de barque".

Pour Ernest Renan, ses ancêtres auraient suivi saint Fragan, un saint breton ayant immigré en Armorique au V<sup>e</sup> siècle et qui aurait fondé l'actuelle ville de Ploufragan en remontant le Gouët. Dans ces lignes, l'écrivain s'attache au saint fondateur du Goëlo, le pays breton d'où sont issus les Renan. Du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, la petite Bretagne, l'Armorique, a connu des vagues de migrations venues du Pays de Galles, des Cornouailles et du sud de l'Écosse. Ce phénomène migratoire est mal connu et sujet à de nombreuses discussions. L'historien Bernard Merdrignac sépare ces migrations en deux grandes phases : une première phase liée à des enjeux militaires puis une seconde phase menée par des chefs religieux, les saints fondateurs de la Bretagne. Cette seconde vague migratoire faisant suite à l'avènement de Clovis et son baptême<sup>1</sup>.

En se rattachant à ces vagues migratoires, Ernest Renan se donne des racines on ne peut plus celtiques et se place comme descendant direct des royaumes bretons d'outre-Manche. Pour lui, les Renan ont traversé la mer pour ne plus bouger et rester sur les bords du Trieux pendant mille trois cents ans et s'occuper de labours et de pêche. Si pour le lieu et les occupations on verra qu'il ne s'est pas trompé,

---

<sup>1</sup> Sur l'émigration en Armorique voir : Bernard MERDRIGNAC, *D'une Bretagne à l'autre : Les migrations bretonnes entre histoire et légendes*, Presses universitaires de Rennes, 2012, 294 p.



*Carte des Pays traditionnels bretons*

Mikael Bodlore-Penlaez - source : Wikimedia commons

aucun indice historique ne permet de remonter sa généalogie à des temps aussi anciens, comme rien ne permet de dire que les Renan ont habité le Lédano du Trieux durant treize siècles.

Il ne faut alors pas prendre au sérieux cette affirmation de la venue des Renan en compagnie de saint Fragan depuis Cardigan au Pays de Galles à la fin du Ve siècle mais considérer cette origine imaginaire comme étant le fruit d'une déduction pseudo-historique née dans l'esprit romantique d'Ernest Renan, rien d'étonnant dans le contexte des fantasmes celtiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'autres indices peuvent nous aider à tracer l'origine de la lignée des Renan. Un premier moyen consiste en l'étude du patronyme en lui-même. "Renan" est un prénom dont on peut trouver quelques variantes : Ronan ou encore René. Ernest Renan s'est bien entendu intéressé à son patronyme et plus particulièrement au saint qui le porte comme prénom : saint Renan, saint Ronan, parfois francisé en saint René. Ce saint breton serait né en Irlande au début du VI<sup>e</sup> siècle. Il participa aux vagues de migrations bretonnes vers l'Armorique et il s'installa dans le Léon, au nord-ouest de la Bretagne, en témoigne le nom d'une ancienne paroisse aujourd'hui commune : Saint-Renan. Dans une vision un ange ordonna à Renan d'aller vivre en Cornouaille bretonne où il se fit ermite dans un nouveau lieu qui prendra aussi son nom : Locronan. Là-bas il se fait connaître pour ses miracles. Sa popularité croissante, il se lassa vite du monde que son succès attirait et se mit en quête d'un nouvel endroit éloigné de tout. Il s'installa dans l'actuel hameau de Saint-René, commune d'Hillion, dans le Penthièvre. Saint Renan est

donc un saint marquant dans toute la péninsule bretonne, ce que démontre la toponymie qui en a gardé de nombreux souvenirs.

Dans la légende de saint Renan c'est l'épisode de sa mort qui semble frapper le plus Ernest Renan qui en fait le récit dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* :

*Entre tous les saints de Bretagne il n'y en a pas, du reste, de plus original. On m'a raconté deux ou trois fois sa vie, et toujours avec des circonstances plus extraordinaires les unes que les autres. Il habitait la Cornouaille, près de la petite ville qui porte son nom (Saint-Renan). C'était un esprit de la terre plus qu'un saint. Sa puissance sur les éléments était effrayante. Son caractère était violent et un peu bizarre ; on ne savait jamais d'avance ce qu'il ferait, ce qu'il voudrait. On le respectait ; mais cette obstination à marcher seul dans sa voie inspirait une certaine crainte ; si bien que, le jour où on le trouva mort sur le sol de sa cabane, la terreur fut grande alentour. Le premier qui, en passant, regarda par la fenêtre ouverte et le vit étendu par terre, s'enfuit à toutes jambes. Pendant sa vie, il avait été si volontaire, si particulier, que nul ne se flattait de pouvoir deviner ce qu'il désirait que l'on fît de son corps. Si l'on ne tombait pas juste, on craignait une peste, quelque engoutissement de ville, un pays tout entier changé en marais, tel ou tel de ces fléaux dont il disposait de son vivant. Le mener à l'église de tout le monde eût été chose peu sûre. Il semblait parfois l'avoir en aversion. Il eût été capable de se révolter, de faire un scandale. Tous les chefs étaient rassemblés dans la cellule, autour du grand corps noir, gisant à terre, quand l'un d'eux ouvrit un sage avis : « De son vivant, nous n'avons jamais pu le comprendre ; il était plus facile de dessiner la voie de l'hirondelle au ciel que de suivre la trace de ses pensées ; mort, qu'il fasse encore à sa tête. Abattons quelques arbres ; faisons un chariot, où nous attellerons quatre bœufs. Il saura bien les conduire à l'endroit où il veut qu'on l'enterre. » Tous approuvèrent. On ajusta les poutres, on fit les roues avec des tambours pleins, sciés dans l'épaisseur des gros chênes, et on posa le saint dessus.*

*Les bœufs, conduits par la main invisible de Ronan, marchèrent droit devant eux, au plus épais de la forêt. Les arbres s'inclinaient ou se brisaient sous leurs pas avec des craquements effroyables. Arrivé enfin au centre de la forêt, à l'endroit où étaient les plus grands chênes, le chariot s'arrêta. On comprit ; on enterra le saint et on bâtit son église en ce lieu.*

— Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, éditions GF Flammarion, 1973 (dernière édition de 2015), "Saint Renan", pages 84 et 85.

Renan nous livre ici un récit très littéraire dans lequel il a ajouté des effets narratifs, un condensé romancé des récits qu'on lui a fait de la *vita* du saint. En l'incluant dans ses souvenirs, il montre l'impact qu'à eu la vie de ce saint homonyme sur son enfance et sur son caractère. Contrairement à saint Fragan, il ne fait pas de saint Renan une sorte de chef de clan ayant mené sa famille à s'installer sur les bords du Trieux. Ernest fait de saint Fragan un guide qui aurait déterminé le lieu d'installation de ses ancêtres et il fait de saint Renan une sorte de patron moral qui aurait inspiré son caractère et celui de ses ancêtres.<sup>1</sup>

Le plus célèbre des Renan a donc fantasmé ses origines celtiques qu'il fait remonter au Ve siècle, au tout début du Moyen Âge. Sinon la proximité géographique et l'homonymie, aucun indice n'indique une continuité entre saint Fragan, saint Renan et la famille Renan dont est issu l'écrivain. S'il y a alors peu de choses à retenir de cette genèse des Renan imaginée par Ernest, elle a tout de même le mérite d'introduire notre étude en rappelant le peuplement de la péninsule et en s'intéressant aux vies de saints ayant une si grande importance en Bretagne. En s'éloignant des fantasmes du XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire de

---

<sup>1</sup> René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne d'après des documents nouveaux*, Éditions Emile-Paul, 2<sup>e</sup> édition, 1904.

L'origine des Renan va continuer maintenant sur des bases plus solides, mais aussi beaucoup plus récentes.

## **II - ÉTAT DES SOURCES : LES REGISTRES PAROISSIAUX**

La Bretagne a la chance de posséder des registres paroissiaux parfois très anciens, ceux-ci enregistrent les baptêmes, les mariages et les sépultures. Les plus anciens conservent pour la plupart uniquement les actes de baptêmes. Le plus ancien registre paroissial de baptêmes conservé en France est breton et commence en 1451 à Roz-Landrieux dans l'évêché de Dol. La tenue précoce de ces registres paroissiaux en Bretagne vient d'une initiative des pouvoirs épiscopaux locaux. Ceux-ci prennent, pour la première fois à notre connaissance, des ordonnances pour imposer l'enregistrement des baptêmes. La plus ancienne des ordonnances épiscopales à ce propos est prise par l'évêque de Quimper Geoffroy Le Marhec en 1364 et la seconde est prise en 1406 dans l'évêché de Nantes<sup>1</sup>. Ces initiatives très anciennes d'enregistrement des sacrements expliquent sans doute en partie la conservation de nombreux registres antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle en Bretagne. C'est le cas pour les paroisses de la rive droite du Trieux où les Renan oscillent entre Plounez et Plourivo.

À l'embouchure du fleuve côtier, se dresse la petite ville de Paimpol. Son territoire est séparé en deux paroisses : Paimpol et Plounez. Les registres de baptêmes de Paimpol commencent en 1536 et sont tenus sans aucune lacune jusqu'en 1667. À partir de 1668, les baptêmes, les mariages et les sépultures coexistent dans un même registre. Il n'existe hélas pas d'actes de mariage et de sépulture antérieurs à 1668 pour cette paroisse<sup>2</sup>. Pour la paroisse de Plounez, les baptêmes sont conservés depuis 1585. On déplore le manque des années 1628 et 1629. Les mariages et les sépultures sont tenus à partir de 1610 sans interruption, comme les baptêmes, jusqu'en 1668. Par la suite, à partir de 1669 les trois types d'actes sont réunis dans un même registre<sup>3</sup>.

Pour la paroisse de Plourivo, on regrette l'existence de plus nombreuses lacunes. Le registre le plus ancien contient tous les type d'actes à partir de 1583 pour les baptêmes et les mariages et à partir de 1587 pour les sépultures. Les baptêmes et les mariages de ce registre s'arrêtent en 1612 et les sépultures en 1611. Pour la suite seuls les baptêmes sont de nouveau tenus de 1612 à 1668, il existe donc une lacune pour les mariages de 1613 à 1667 et pour les sépultures de 1612 à 1667. Après 1668, les trois actes sont tenus dans un même registre mais des lacunes interviennent entre 1671 et 1673, entre 1675 et 1685 et entre 1687 et 1689<sup>4</sup>.

Parmi les paroisses qui nous intéressent, Paimpol est donc la paroisse où les baptêmes sont tenus le plus tôt mais où les mariages et les sépultures sont tenus le plus tard. Il faut aussi souligner que Paimpol ne connaît aucune lacune dans ses registres, cependant il semble manquer les premiers registres de mariages et de sépultures. Plourivo possède les registres de mariages et de sépultures les plus anciens

---

<sup>1</sup> Pour tout le paragraphe sur les premiers registres paroissiaux voir Philippe HAMON, *1453-1559, Les Renaissances*, collection Histoire de France, dir. Joël CORNETTE, Belin, 2014 (2<sup>nd</sup> édition), pages 533 et suivantes.

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor (22) - Archives en ligne - Registre paroissial de Paimpol 1536-1668 - vue 3.

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor (22) - Archives en ligne - Registre paroissial de Plounez 1585-1668 - vue 3.

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor (22) - Archives en ligne - Registre paroissial de Plourivo 1583-1668 - vue 2.

mais on déplore de nombreuses lacunes. Tandis qu'à Plounez les baptêmes commencent légèrement plus tard, tout comme les mariages et sépultures, il est à déplorer très peu de lacunes.

**Tableau récapitulatif de l'état des registres paroissiaux utilisés**

	Paimpol	Plounez	Plourivo
<b>Début des baptêmes</b>	1536	1585	1583
<b>Début des mariages</b>	1668	1610	1583
<b>Début des sépultures</b>	1668	1610	1587
<b>Lacunes</b>	Aucune	B 1628-1629 BMS 1671	M 1613-1667 S 1612-1667 BMS 1671-1673 BMS 1675-1685 BMS 1687-1689

En observant la tenue des registres dans ces trois paroisses on remarque un changement en 1668, à cette date tous les actes commencent à être tenus sur un même registre. Je n'ai pas pu observer si cette rupture s'opérait sur la totalité des paroisses de l'évêché de Saint-Brieuc, je suppose que cette réforme dans la tenue des registres doit provenir d'un ordre épiscopal. Je ne peux pas expliquer les nombreuses lacunes relevées à Plourivo, sinon par la perte ou la destruction de certains registres, notamment pour la longue lacune de dix années entre 1675 et 1685. On remarque pour ces trois paroisses une très bonne tenue des registres pour la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce qui nous permet de tracer l'histoire d'une partie de la famille à partir de cette époque.

### III - AVANT LES RENAN

#### A - Guillaume GELIN et Jehanne ou Olive LESTIC (années 1550)

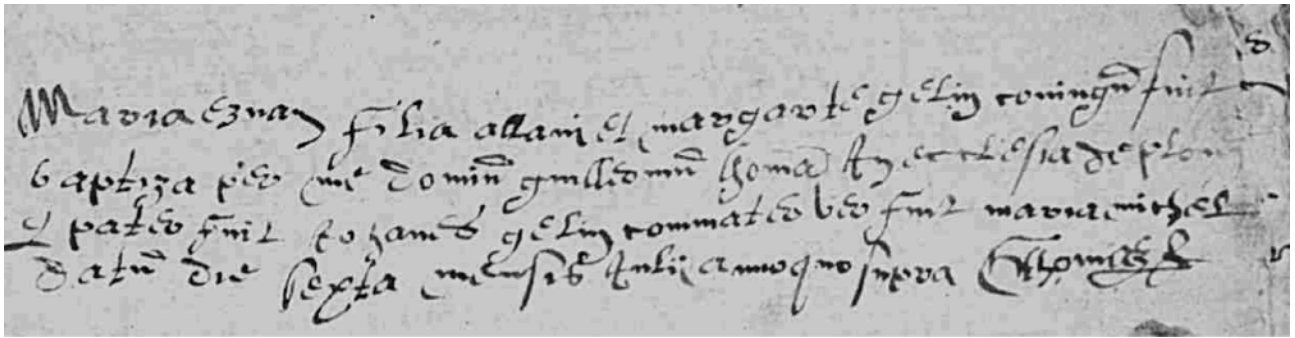
Du premier couple étudié dans ce travail, peu de choses peuvent être dites. Les seuls témoignages de leur existence sont, à ma connaissance, trois actes de baptêmes sur les registres paimpolais, ceux-ci sont en latin et difficiles de lecture à cause de l'encre pâlie, de l'écriture du prêtre et parfois à cause de la qualité de la prise de vue. On peut néanmoins en tirer les informations suivantes, Guillaume Gelin et Jehanne/Olive Lestic ont eu pour enfants :

- **Rolland Gelin**, baptisé à Paimpol en août 1551, les parrains sont Maître [Pierre] Boursoul et Rolland Lestic<sup>1</sup>. Aucune marraine n'est nommée.
- **Marguerite Gelin**, baptisée à Paimpol le 27 octobre 1557, parrain Guillaume Le Lan et les marraines Marguerite Domic [?] et Marie Robaquet<sup>2</sup>.
- **Catherine Gelin**, baptisée à Paimpol le 27 Juillet 1558, la seule marraine dont j'ai réussi à déchiffrer le nom se nomme Catherine Lestic<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Paimpol - B 1536-1668 - page 45

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Paimpol - B 1536-1668 - page 56

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Paimpol - B 1536-1668 - page 57



Maria Eznan filia Allain et Margarte Gelin conjugum fuit  
baptiza[ta] per me dominu[s] Guillemu[s] Thoma[s] An ecclesia de Plounez  
[co]pater fuit Johanes Gelin commater [...] fuit Maria Michel  
datu die sexta mensis julii anno quo supra [1590]

### Traduction

Marie Esnan fille d'Allain et de Marguerite Gelin sa compagne fut baptisée par moi Dom Guillaume Thomas en l'église de Plounez le parrain fut Jehan Gelin et la marraine fut Marie Michel daté du sixième jour du mois de juillet de l'année ci-dessus

*Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 14*

Dans le premier acte, la femme de Guillaume Gelin est clairement nommée Jehanne Lestic, mais dans les deux suivants elle devient Olive Lestic. Peut-être est-ce dû à un remariage de Guillaume Gelin avec une soeur cadette après le décès en couche de la soeur aînée. Dans tous les cas, nous avons affaire à la même famille Lestic.

Le parrain de Rolland Gelin, Rolland Lestic est sûrement le sieur des Salles décédé avant 1559 et marié en 1536 à Marie Gicquel<sup>1</sup>. Rolland Lestic (†/1559) est peut-être le frère de Jehanne/Olive Lestic. Rien ne permet de l'affirmer, mais dans ce cas Olive Lestic serait la fille de François Lestic sieur de la Ville Durand et de Marie du Rafflay, mariés en 1510. Il est également à noter qu'un certain Jehan Lestic, sieur de Marhos, décédé en 1591 à Châtaudren avait épousé Aliette Geslin, fille de Pierre Geslin (†1546) seigneur de Trémargat à Plélo...

Les Gelin ou Geslin, et les Lestic sont des familles implantées depuis longtemps à Paimpol et Plounez, comme le prouve les réformations et les montres de la noblesse bretonne. Ces réformations et montres recensent les nobles, ceux dont le statut est discuté ainsi que les propriétaires de maisons nobles dans toute la Bretagne et forment une photographie de la haute société bretonne. Dans la réformation de 1513 un Guillaume Gelin est cité à Plounez. Un autre Guillaume Gelin est cité à Plounez lors de la montre du 3 Juin 1543 comme étant noble. Lors de la réformation du 31 Décembre 1513 la maison noble de Penn-Lann est la propriété de Jehan Lestic<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Geneanet - Philippe CARON (pseudo : quellec) - Familles Lestic et Geslin - Cette personne a procédé à un relevé systématique des contrats de mariage concernant la famille Lestic permettant de remonter très loin dans le XVIe siècle. Je le remercie pour ses travaux.

<sup>2</sup> Bibliothèque municipale de Rennes - Anciennes réformations de la noblesse de Bretagne, du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, faites par évêchés et par ordre alphabétique des paroisses dans chaque évêché - Plounez - folio 512 - vue 295. - Lien : <https://www.geneanet.org/archives/registres/view/?idcollection=41299&page=295>



Guillaume Gelin (°c.1525) et Olive Lestic (°c.1530) font donc partie, sinon de la noblesse, d'un groupe social élevé au sein de la ville de Paimpol. C'est leur fille Marguerite Gelin dont nous allons suivre à présent la descendance.

#### B - Alain EZNAN († après 1613) et Marguerite GELIN (1557-1652 ?)

Marguerite Gelin, fille de Guillaume et d'Olive Lestic, se marie durant les années 1580 avec Alain Eznan, l'acte de mariage est impossible à trouver puisque les actes de mariage ne commencent qu'en 1610 à Plounez et en 1668 à Paimpol. Je n'ai pas exploré entièrement les registres de baptême de Plounez où les enfants de ce couple apparaissent, mais j'ai pu trouver le baptême de leur fille, acte toujours en latin dont voici une tentative de transcription et de traduction à la page suivante.

On tire de cet acte les informations suivantes : **Marie Eznan** est la fille d'Alain Eznan et de Marguerite Gelin, elle a été baptisée le 6 juillet 1590, son parrain est Jehan Gelin et sa marraine est Marie Michel.

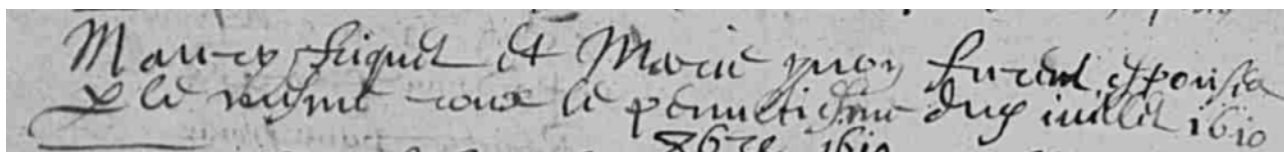
Si Marie est un prénom courant, Eznan n'est pas très présent dans les registres de la région. On sait aussi que le premier garçon de Marie, nommé Alain et né en 1613, aura pour parrain son grand-père maternel Alain Eznan. L'acte de baptême de Marie Eznan est donc le bon et sa filiation est assurée.

Pour ce couple, la logique voudrait que l'on trouve leur sépulture respective dans les registres des sépultures de Plounez allant de 1610 à 1668. Dans ma lecture, je n'en ai pas trouvé concernant Alain Eznan, pour Marguerite Gelin, je n'ai pu trouver qu'un acte le 17 février 1652<sup>1</sup>. Si l'acte de baptême de Marguerite Gelin en 1557 à Paimpol<sup>2</sup> est correct et que celui de 1652 à Plounez ne concerne pas une homonyme, elle serait alors décédée à l'âge de 95 ans, ce qui serait remarquable pour l'époque. L'acte est très peu loquace et ne laisse apparaître aucune information sur l'âge ou la famille de la défunte. Il reste donc des doutes dans l'attribution de cette sépulture à la Marguerite Gelin qui nous intéresse.

Quoi qu'il en soit, on sait qu'Alain Eznan est vivant lors du mariage de sa fille Marie avec Maury Friquet le 30 juillet 1610 à Plounez<sup>3</sup> puisqu'il sera le parrain de leur premier fils en 1613.

#### C - Maury FRIQUET dit RENAN (c.1585-1646/) et Marie EZNAN (°1590)

Marie Eznan a tout juste 20 ans le jour de son mariage. L'acte est très concis et ne donne aucune information sinon les noms des époux.



Maury Friquet et Marie Eznan furent espousés  
p[ar] led[ic]t mesir le Roux le penultiesme dud[ic]t iuillet 1610

*Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 4*

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 247

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Paimpol - B 1536-1668 - page 56

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 4

Il m'a été impossible de retrouver les parents de Maury Friquet. Pourtant, tous les utilisateurs de Geneanet s'étant intéressés à cette famille citent Tugdual Friquet-Renan et Jeanne Le Roy comme parents de Maury et il font naître ce dernier le 4 janvier 1573 à Plounez. Je n'ai trouvé aucune source permettant d'assurer cette filiation puisque les actes de baptême ne commencent qu'en 1585 à Plounez dans les archives en ligne des Côtes d'Armor (22). Autre filiation étrange, certains utilisateurs ajoutent Tugdual Eznan et Jeanne Le Roy comme parents d'Alain Eznan, père de Marie Eznan. De même, il m'a été impossible de trouver la moindre source corroborant cette parenté. Il serait étrange que les grands-parents paternels de Marie Eznan et ses beaux-parent soient des homonymes... Je me borne ici à citer, mais sans y accorder aucune foi, cette théorie partagée par un grand nombre d'utilisateurs de Geneanet.

Les registres de Plounez fournissent les baptêmes de 8 enfants nés de Maury et Marie :

- **Marye Friquet** baptisée à Plounez le 6 février 1611, le parrain est Jan Plouriou (peut être une variante de Plourivo ?) et la marraine est Marye Hevin<sup>1</sup>.
- **Alain Renan Friquet**, baptisé à Plounez le 20 mai 1613, le parrain est Alain Eznan son grand-père maternel et la marraine est Jeanne Renan sa tante paternelle<sup>2</sup>.
- **Marguerite Renan dit Friquet**, "*baptisée par nécessité auparavant en la demeure dnd[ict] Renan par la sage femme*" à Plounez le 29 mai 1617, le parrain est Pierre Le Roux de Plounez et la marraine est Marguerite Le Mescam de Lancerf<sup>3</sup>.
- **Noël Friguët**, baptisé à Plounez le 25 décembre 1618, le parrain est Jean Plorivo fils d'Alain et la marraine est Françoise Plouridou<sup>4</sup> (variante de Plourivo ?).
- **François Friguët**, baptisé à Plounez le 9 Janvier 1620, le parrain est François Thomas et la marraine est Françoise Eznan<sup>5</sup>. Il se marie le 13 Novembre 1649 à Marguerite Tesmoin sur l'Île de Bréhat où il est dit être de la paroisse de Plourivo<sup>6</sup>. Il se remarie ensuite avec Perrine Perrigou.
- **Guillemette Friquet**, baptisée à Plounez le 12 février 1622, le parrain est Jean Plorivo et la marraine est Guillemette Friquet<sup>7</sup>.
- **Vincent Renan**, baptisé à Plourivo le 15 mai 1626, le parrain est Vincent Le Boulet et la marraine est Marie Barou<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 58

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 61

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 71

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 73

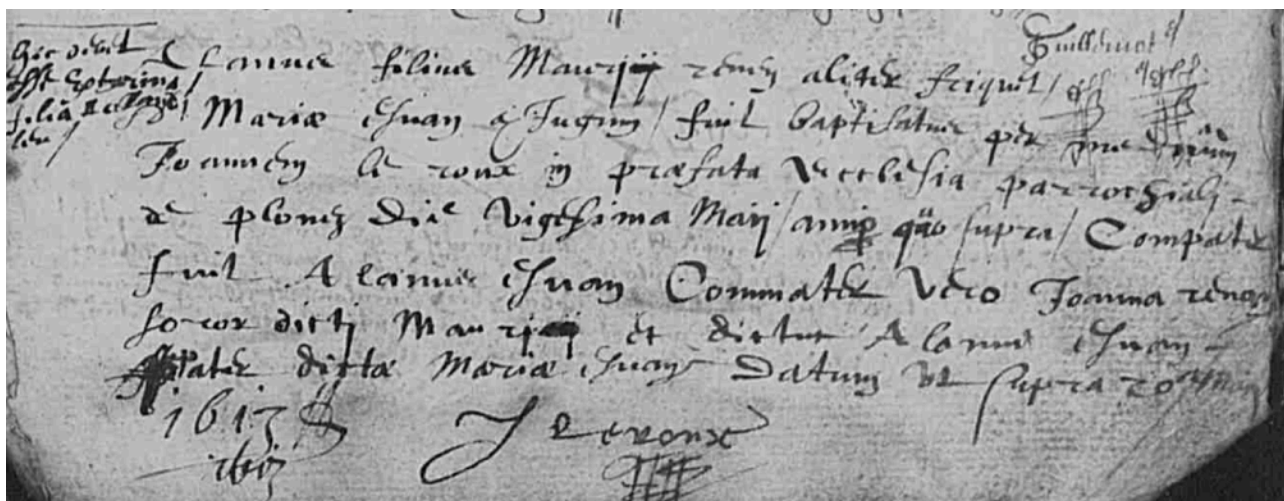
<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 75

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Île de Bréhat - M 1638-1668 - page 17

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 79

<sup>8</sup> Archives départementales des côtes d'Armor - Plourivo - B 1583-1668 - page 184

À titre d'exemple voici l'acte de baptême d'Alain Renan dit Friquet, il est le plus complet et celui qui nous intéresse d'autant plus qu'Allain continue la descendance par la suite.



Alanus filius Maury Renan aliter Friquet  
et Maria Esnan [con]jugum fuit baptisatus per me dom  
Joannem Le Roux in prafata ecclesia parrochiali  
de Plonez die vigesima Maii anno quo supra compater  
fuit Alanus Esnan commater vero Joanna Renan  
soror dicti Mauri et dictus Alanus Esnan  
pater dicta Maria Esnan datum [...] supra [...]

#### Traduction

Alain fils de Maury Renan ou Friquet et de Marie Esnan sa compagne fut baptisé par moi dom Jean Le Roux et l'église paroissiale de Plounez le vingtième jour de mai de l'année ci-dessus le parrain fut Alain Esnan la marraine fut Jeanne Renan soeur dudit Maury et ledit Alain Esnan est le père de ladite Marie Esnan. La date est au dessus.

*Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 61*

En observant les actes des baptêmes on peut en tirer quelques hypothèses pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas. On peut par exemple tenter de déduire le métier de Maury Renan.

En s'intéressant à la fréquence des naissances, on remarque que le premier enfant naît seulement 8 mois après le mariage. Dès lors, soit celui-ci a été consommé avant d'être célébré, soit Marie Friquet est née prématurée. L'enfant suivant, Alain, n'arrive que 28 mois plus tard. La troisième enfant, Marguerite naît 4 ans après son frère, Noël 19 mois après, François 1 an tout juste à la suite. Guillemette naît après 2 ans d'attente, puis 3 ans et 3 mois plus tard, le dernier enfant à ma connaissance, Vincent Renan est baptisé.

On remarque un espace parfois conséquent entre certaines naissances. Ce fait peut être explicable si l'on considère les fausses-couches et les nombreux enfants morts-nés à déplorer à cette époque. Tous ces tragiques événements n'étant pas consignés, ils ne laissent aucune trace pour le généalogiste. Mais une nouvelle analyse de ces actes de baptême peut faire naître une nouvelle hypothèse, ce qui n'exclut pas pour autant la première.

Observons la date théorique de conception des enfants Friquet-Renan. Alain aurait été conçu vers octobre 1612, Marguerite vers octobre 1616, Noël vers mars 1618, François vers mars 1619, Guillemette vers mai 1621 et Vincent vers octobre 1625. Ces mois théoriques de conception sont obtenus en retranchant 9 mois à la date du baptême et correspondent toujours aux mois de présence d'un terre-neuva, c'est-à-dire un marin pêcheur de morue à Terre-Neuve. En effet, il ne faut pas négliger le fait que Plounez est une paroisse qui borde le Trieux et fait partie de la ville de Paimpol qui elle-même dépend de l'abbaye de Beauport.

Paimpol est un port de pêche depuis longtemps, déjà au début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Beauport possède un droit de dîme sur la pêche, c'est-à-dire qu'elle récolte une taxe sur la pêche des fidèles qui dépendent d'elle. Les archives de cette abbaye sont une source importante pour comprendre l'histoire de la pêche sous l'Ancien Régime (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle). On peut attester que les pêcheurs de la région s'aventurent jusqu'aux côtes de Terre-Neuve et d'Islande depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, comme le prouve la transaction entre l'abbaye de Beauport et les habitants de l'île de Bréhat le 14 décembre 1514<sup>1</sup>. Cette pêche à la morue lointaine (la traversée durait 1 mois) nécessitait de partir durant une longue partie de l'année, du Printemps à partir du mois de mars ou d'avril à la fin de l'été en septembre.

Dès lors, l'absence régulière de Maury en s'ajoutant aux phénomènes de fausses-couches pourrait expliquer les longues périodes sans aucun enfants enregistrés pour ce couple. En effet, les mois de conceptions théoriques correspondent toujours à une date de départ ou à une date de retour de campagne de pêche de Terre-Neuve. L'hypothèse que Maury Renan était un terre-neuva tient à bien peu de chose. Si les enfants morts-nés ne sont pas à exclure, la coïncidence des mois de conception reste cependant assez importante pour que je me permette d'imaginer cela.

Pour revenir à ce que l'on peut précisément savoir de Maury Friquet-Renan et Marie Esnan je n'ai pas trouvé d'acte de sépulture les concernant. Les actes de Plounez pourraient aider mais il semble que la famille se soit déplacée vers Plourivo comme en témoigne l'acte de baptême de leur dernier enfant Vincent Renan en 1626. De plus, l'on verra que dans son premier acte de mariage avec Levenez Le Roux à Plounez le 23 juillet 1646<sup>2</sup>, Alain Renan né en 1613 est dit venir de la paroisse de Plourivo. Maury Renan, son père, est présent à ce mariage, sa mort ne peut donc intervenir qu'après 1646. Les actes de sépulture de Maury et de Marie Esnan semblent alors impossibles à trouver puisque Plourivo ne possède pas de registre de sépulture entre 1612 et 1667.

#### **IV - L'ORIGINE D'UN NOM : FRIQUET OU RENAN ?**

Les archives paroissiales les plus anciennes nous permettent de mettre en lumière une mutation patronymique. Maury Friquet semble être un individu illustrant la fin d'un phénomène qui lui fait perdre son premier patronyme au profit d'un second.

Maury porte le seul nom Friquet dans l'acte de son mariage en 1610. De même en 1611 lors du baptême de sa fille Marie. Pour le baptême de son second enfant Alain, le nom Renan est le principal et Friquet semble être une variante : "Maury Renan aliter Friquet" (AD 22 - Plounez - B 1585-1668 - page 61) qui se traduit littéralement par *Maury Renan autrement Friquet*. Dans le même acte, la marraine Jeanne est la soeur de Maury et porte seulement le patronyme de Renan. L'acte de baptême suivant, celui de

---

<sup>1</sup> TEMPIER, "Les bretons en Amérique avant Christophe Colomb", *Annales de Bretagne*, Tome IX, n°2 Janvier 1894, Faculté des Lettres de Rennes, Rennes, p. 175 et suivantes.

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 48

Marguerite en 1617, utilise le terme "Maury Renan dict Friquet". Un peu plus d'un an après le nom utilisé est Friguet pour le baptême de Noël en 1618, il en sera de même pour François en 1620 et ce sera de nouveau Friquet pour Guillemette en 1622, sa marraine Guillemette Friquet est sûrement la soeur de Maury et ne porte que le nom Friquet. Le dernier enfant est baptisé Guillaume Renan en 1626.

À ces actes de baptême il faut ajouter d'autres actes trouvés à Plounez. Un premier acte de sépulture concerne Pierre Friquet (semble confondu pour Feger dans une inscription marginale) mort en septembre 1620 à Plounez, il est dit de Paimpol et est enterré "en l'église dud[ict] Paimpol"<sup>1</sup>. Un second acte de sépulture concerne Jeanne Renan "dict Friquet" enterrée le 20 janvier 1626 à Plounez<sup>2</sup>. La seconde partie du nom est ajoutée en suscription, apparemment oubliée par le prêtre rédacteur dans un premier temps. Son ajout *a posteriori* semble témoigner de l'importance du nom Friquet.

On observe donc une alternance de patronyme avec une préférence pour Friquet/Friguet puisque dans les cas où il n'est pas seul, il accompagne toujours le nom Renan, à l'exception du dernier acte de 1626. Après l'acte de baptême de 1626, le phénomène de cohabitation et d'alternance des deux noms est terminé, par la suite tous les membres de cette famille sont uniquement dénommés Renan.

Pour comprendre pourquoi cette mutation apparaît au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, il faut revenir sur un aspect particulier de la Bretagne : sa langue et son écrit. La Bretagne est pleinement intégrée au royaume de France avec le traité de 1532 et surtout lorsque le roi de France Henri II (1519-1547-1559) hérite en même temps du royaume de France et du titre de Duc de Bretagne. On l'a vu dans les registres déjà étudiés, la tenue des actes de baptêmes, mariages et sépultures n'avait pas pour origine l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 comme c'est le cas pour la France, mais provenait des ordonnances épiscopales bretonnes remontant parfois au XIV<sup>e</sup> siècle. Les actes sont donc tenus en latin parfois un peu plus longtemps qu'ailleurs et parfois les noms bretons sont orthographiés dans la langue du pays. Le nom Le Gall que l'on connaît aujourd'hui était orthographié sous la forme bretonne "*Ar Gall*" par exemple<sup>3</sup>. Peu à peu les noms bretons sont francisés, le phénomène est presque terminé au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Je rapproche l'évolution du nom Friquet en Renan par ce phénomène. Le nom Friquet devait renvoyer à un terme breton qui a peu à peu été remplacé, ce que l'on observe avec les actes du couple Maury Friquet-Renan et Marie Eznan. Selon moi, cette variation entre deux noms procède de la francisation, un individu, peut-être le père de Maury et Jeanne Friquet-Renan, aurait commencé à introduire peu à peu un nouveau nom à la faveur d'une mutation onomastique plus générale due à l'enregistrement et la mise à l'écrit du nom de tous les individus.

Il faut alors tenter de déterminer une origine au nom Friquet puis à celui de Renan, recherche qu'Ernest Renan ne semble pas avoir entreprise. Après une rapide recherche sur internet, on trouve que Friquet est le nom qui qualifie une espèce de moineaux répandue en Europe et en Asie. Selon moi, le nom d'un oiseau n'est pas suffisant pour expliquer l'origine d'un nom. Je ne peux à ce stade m'empêcher de penser à l'un de mes noms de famille : Verdier. Celui-ci est originaire de la partie nord de la France et

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 196

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 202

<sup>3</sup> Jean TOSTI, article "Les noms de familles Bretons", Généawiki - consultable : [https://fr.geneawiki.com/index.php/Les\\_noms\\_de\\_familles\\_Bretons](https://fr.geneawiki.com/index.php/Les_noms_de_familles_Bretons) - voir également l'Office Public de la Langue Bretonne, Noms de famille - consultable : <http://www.fr.brezhoneg.bzh/8-noms-de-famille.htm> - voir encore Albert DESHAYES, *Dictionnaire des noms bretons*, éditions le chasse-marée, Ar Men, 1999.

provient de l'ancien nom des gardes forestiers : les verdiers. Cependant, on peut aussi citer l'oiseau, le verdier, aussi répandu en Europe. Friquet ne viendrait donc pas du nom de l'oiseau.

Selon moi, Friquet est à rapprocher du mot breton *friec / frieg*, en sachant qu'en breton le *g* se prononce parfois comme le *c* dur, le mot me semble assez proche de la variante Friquet / Friguët que l'on observe à travers les actes de Plounez. *Friec* signifie en breton "grand nez"<sup>1</sup>. Avec les photographies et les descriptions que j'ai réunies, un nez proéminent semble avoir toujours gratifié les Renan. Cela est particulièrement visible sur la photographie d'Alain Clair Renan en couverture de ce présent mémoire. Mais je ne me risquerais pas à avancer que cette caractéristique physique aurait traversé les siècles jusqu'à l'apparition de la photographie, il est simplement amusant de faire ce lien. Pour renforcer l'hypothèse, j'ajouterais tout de même un passage du livre de René d'Ys :

*"L'un des Renan de Plounez (Esprit Renan, second-maître de la marine en retraite, et âgé de soixante ans), dont la ressemblance avec Ernest Renan est frappante, questionné par nous sur ce qu'il savait de son célèbre "cousin" nous a répondu..."*<sup>2</sup>

*"Chez les Renan de Penvern (autre village de Plounez), on nous a dit encore ces paroles qui viennent corroborer le fait précédent : « Notre père ressemblait bien à M. Renan, qui est notre oncle à la mode de Bretagne. Je me rappelle aussi avoir entendu notre père parler d'un « tonton » Philibert (1) dont la femme, Manon, se rendait chaque année au Pardon de Lancerf avec ses petits-enfants... »"*

Ce passage laisse penser que les caractéristiques physiques de Renan sont tenaces car Ernest Renan et Esprit Renan avaient une parenté éloignée ; ils étaient cousins issus de germains, leurs deux pères étaient cousins germains. Friquet vient donc peut-être du fait que les Renan possédaient un nez caractéristique.

Nous avons vu que ce nom à consonance bretonne a été progressivement changé pour celui de Renan. D'où vient alors ce nouveau nom de Renan ? Peut-être du saint fondateur breton saint Renan ? C'était peut-être le moyen pour une famille de se rattacher à un saint tutélaire. Ce nom provient peut-être d'un ancêtre nommé Renan Friquet, dont le prénom se serait transformé en patronyme. Ce prénom venant lui-même de saint. Le saint en question, nous l'avons vu, a laissé derrière lui de nombreux toponymes, des noms de lieux qui auraient pu servir à différencier deux branches de Friquet, certains vivant dans un lieu nommé après saint Renan. Une autre hypothèse qui peut être avancée est que leur nom viendrait de la paroisse de Runan située à quelques kilomètres... De nombreuses hypothèses existent mais aucune ne permet d'assurer une origine certaine au nom Renan.

Continuons maintenant la lignée des Renan depuis là où nous l'avons laissée jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Voir les dictionnaires bilingues de Francis FAVEREAU aux éditions Skol Breizh, consultable en ligne sur : <http://www.arkaevraz.net/dicobzh/index.php>

<sup>2</sup> René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne d'après des documents nouveaux*, Éditions Emile-Paul, 2<sup>e</sup> édition, 1904, page 31.

### **PARTIE III : LE CLAN RENAN (1613-1818)**

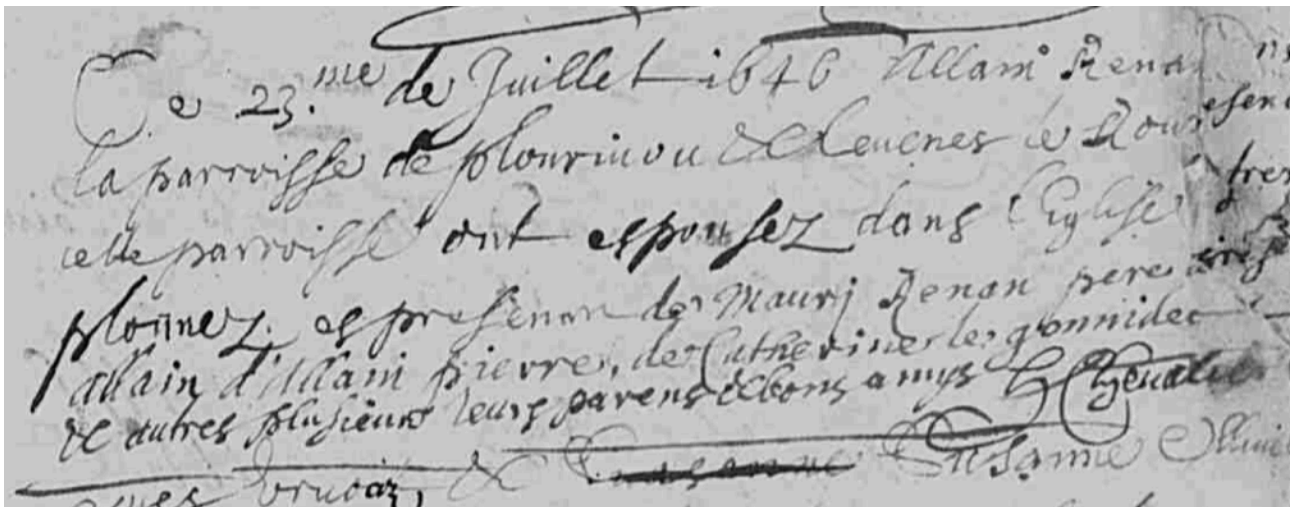
Dans cette partie je détaille la généalogie de chacune des générations jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'établir le squelette de l'arbre généalogique de cette lignée en utilisant les actes des registres paroissiaux puis d'État Civil disponibles à Plounez, Plourivo et Tréguier. Dans une dernière partie j'ai utilisé d'autres sources d'archives et littéraires pour habiller l'histoire du clan, en particulier la vie d'Allain Renan, le grand-père d'Alain Clair Renan.

#### **I - ALLAIN RENAN (1613-1689) ET MARGUERITE LE GAL (†1689)**

Les deux ascendants qui concernent la généalogie qui nous intéresse donnent le titre de cette partie. Mais Allain Renan a connu au moins un autre mariage et peut être même un troisième très court. Je vais aborder chacun de ces mariages, celui avec Marguerite Le Gal étant le dernier.

##### A - Allain Renan et Levenez Le Roux (1621-1648)

Le premier mariage d'Allain Renan est le seul qui soit connu par un acte, les autres sont déduits en comblant les lacunes des registres paroissiaux. Les mariés échangent leur consentement le 23 juillet 1646 dans la paroisse de Plounez, selon l'acte ci-dessous. Allain était donc né en 1613 à Plounez, fils de Maury Friquet-Renan et de Marie Eznan. Quant à elle, Levenez Le Roux est baptisée le 25 février 1621 également à Plounez, fille d'Yvon (lui-même fils de Guillaume) et de Catherine Le Gonnidec (présente au mariage). Son "compère", c'est à dire son parrain, est Laurent Le Roux, frère d'Yvon, et sa "commère" est Levenez Le Goaster<sup>1</sup>.



Ce 23eme de Juillet 1646 Allain Renan de la paroisse de Plourivou et Levenez Le Roux (de) cette paroisse ont espousez dans l'église (de) Plounez en présence de Maury Renan père (lacune) Allain, d'Allain Pierre, de Catherine Le Gonnidec et autres plusieurs leurs parens et bons amis

*Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 48*

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 76



Allain et Levenez ont eu deux enfants :

- **Jan Renan**, baptisé le 12 mai 1647 à Plounez, son parrain est Jan Le Roux (sûrement frère de Levenez, baptisé le 4 septembre 1629 à Plounez<sup>1</sup>) et sa marraine est Marie Henry<sup>2</sup>. Il y a de fortes probabilités pour qu'il soit mort en bas âge puisqu'un autre enfant d'Allain sera nommé comme lui.
- **Pierre Renan**, baptisé le 2 avril 1648 à Plounez, son parrain est Pierre Le Puier et sa marraine est Jeanne Nicolas<sup>3</sup>. Il se marie le 15 juillet 1677 à Plounez avec Ysabau Plourivou<sup>4</sup>.

Levenez Le Roux est décédée à 27 ans, sans doute des suites de la naissance de son second fils Pierre, le 13 Avril 1648. Elle est inhumée le même jour à Plounez<sup>5</sup>.

#### B - Allain Renan et Peronelle Le Calvez

Une année plus tard on trouve le baptême d'une **Marie Renan** le 4 Février 1649 à Quemper-Guézennec. Son père est un certain Allain Renan et sa mère est Peronelle Le Calvez<sup>6</sup>. Cet acte de baptême pourrait concerner la fille d'un homonyme d'Allain Renan, mais la date et la situation isolée de l'acte sans aucun autre enfant me font penser à une possible relation hors mariage ou alors à un mariage très court contracté avant la mort en couche de Peronelle vers 1649-1650.

Je n'ai pas trouvé d'autres actes concernant Peronelle et Allain que ce baptême, pas de mariage, ni de décès. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas car les registres de Quemper-Guézennec sont mélangés et difficiles à analyser sur la période 1640-1650. Peut-être que de nouvelles lectures des actes des environs permettront de prouver qu'il s'agit d'un second mariage pour Allain Renan et qu'il ne s'agit pas d'un homonyme.

Certains arbres Geneanet propose un mariage ayant lieu le 26 juin 1654 à Plourivo entre Allain et Peronelle. Cette date me semble fantaisiste car il existe une lacune à Plourivo pour les mariages entre 1613 et 1667. Il faut aussi ajouter que la naissance de Marie Renan en 1649 serait donc hors du mariage. Cette date ne me semble pas à retenir, d'autant plus qu'aucun des arbres la mentionnant de fournissent de source.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Allain se remarie par la suite durant l'année 1650.

#### C - Allain Renan et Marguerite Le Gal (†1689)

Bien que tous les enfants de ce couple soient nés à Plounez où il n'existe pas de lacune pour les actes de mariages dans les années 1640-1650, le mariage d'Allain et Marguerite est introuvable. Peut-être se sont-ils mariés dans la paroisse où était née la mariée, à Plourivo là où les actes de mariage ont disparu ou bien ailleurs encore ?

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 86

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 174

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 179

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - BMS 1668-1685 - page 257

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - MS 1610-1668 - page 236

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Quemper-Guézennec - B 1583-1668 - page 261

Je ne peux rien avancer de plus sur leur mariage sinon la liste de leurs enfants qui le place avant 1651 :

- **Jan Renan**, baptisé le 28 juin 1651 à Plounez, son parrain est Jean Pierre et sa marraine est Marie Le Puier<sup>1</sup>. Il continue la descendance qui nous concerne.
- **Marie Renan**, baptisée le 29 mai 1655 à Plounez, son parrain est Louis Denis et sa marraine est Marie Fouezon<sup>2</sup>.
- **Allain Renan**, baptisé le 21 avril 1659 à Plounez, son parrain est Allain Pierre et Nouvelle Le Puier<sup>3</sup>. Il se marie avec Françoise Fouzeon le 7 juillet 1689 à Plourivo<sup>4</sup>. Sa descendance continue à Plounez.

Je n'ai pas réussi à trouver l'ascendance de Marguerite, faute d'avoir trouvé l'acte de mariage qui aurait pu donner quelques indices. Les Le Gal sont trop nombreux en Bretagne pour se baser uniquement sur son nom pour espérer remonter quelques générations. L'on trouve en revanche son acte de sépulture à Plounez le 13 mai 1689<sup>5</sup>. Sont présents ses deux fils Jan et Allain. Il n'y a pas de précision sur son âge.

Allain meurt peu de temps après à Plounez également, son acte de sépulture est daté du 13 septembre 1689<sup>6</sup>. On lui donne l'âge d'environ 80 ans, il en a en réalité 76. Sont présents ses trois fils Jan, Pierre et Allain.

On peut alors observer que si les parents d'Allain, Maury et Marie, semblent avoir fini leur vie à Plourivo, Allain l'a passé à Plounez. On ne possède toujours pas de source pour identifier leur métier.

## **II - JAN RENAN (1651-1735) ET CATHERINE AZENOR (1670-1742)**

Jan Renan est le premier à passer entièrement dans la paroisse de Plourivo, plus au sud que celle de Plounez, toujours le long du Trieux. Cette installation définitive est à relier avec son mariage avec Catherine Azenor.

### A - La famille de Catherine Azenor

Contrairement aux épouses successives d'Allain Renan (1613-1689), la famille de Catherine Azenor est plus facile à localiser et à étudier puisqu'elle se situe depuis au moins trois générations dans la paroisse de Plourivo. La famille Azenor qui nous intéresse est issue de Jan Azenor et de Marie Durant, couple marié le 25 février 1669 à Plourivo<sup>7</sup>. Jan Azenor a été baptisé le 8 novembre 1641 à Plourivo et est le fils de Tual Azenor et de Jullienne Guezenech<sup>8</sup>. Marie Durant quant à elle a été baptisée le 28 mai 1642 à Plourivo. Elle est la fille de François Durant et de Jeanne Hervé<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 196

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 225

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - B 1585-1668 - page 252

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1671-1689 - page 269

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - BMS 1686-1720 - page 80

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plounez - BMS 1686-1720 - page 83

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 8

<sup>8</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - B 1583-1668 - page 256

<sup>9</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - B 1583-1668 - page 258

Jan Azenor et Marie Durant eurent six enfants :

- **Catherine Azenor**, vraisemblablement baptisée le 20 novembre 1670, son parrain a été Guillaume Allainguillaume et sa marraine Catherine Azenor. Son acte de baptême est inaccessible par les archives en ligne. Cependant, je vais ici faire confiance à un utilisateur de Geneanet qui assure que cet acte existe aux archives départementales et n'a pas été numérisé<sup>1</sup>.
- **Marie Azenor**, vraisemblablement baptisée le 26 octobre 1672 à Plourivo , son parrain a été Maury Nicolas et sa marraine Marie Le Pladec<sup>2</sup>. L'acte se situe encore dans les lacunes des archives en ligne.
- **Marguerite Azenor**, baptisée le 4 février 1676 à Plourivo, son parrain est Jacques Le Guen et sa marraine est Marguerite Nicolas<sup>3</sup>.
- **Françoise Azenor**, baptisée le 12 juillet 1678 à Plourivo, son parrain est Pierre Frette et sa marraine est Françoise Azenor<sup>4</sup>.
- **Pierre Azenor**, baptisé le 2 août 1680 à Plourivo, son parrain est Pierre Azenor et sa marraine est Yvonne Hamon<sup>5</sup>. Il décède et est inhumé à Plourivo le 15 janvier 1696, âgé de 15 ans.<sup>6</sup>
- **Janne Azenor**, baptisée le 31 janvier 1685 à Plourivo, son parrain est maître Jan Perrot et sa marraine est Janne Hamon<sup>7</sup>.

Lorsque l'on regarde cette fratrie, on observe le grand nombre de naissance de filles. Le seul garçon est mort jeune. Catherine étant l'aînée, c'est sans doute avec son mari qu'elle va reprendre l'exploitation familiale si elle existe, car aucune activité n'est mentionnée pour le couple Azenor-Durant... Marie Durant meurt la première le 22 novembre 1694 à Plourivo<sup>8</sup>. Jan Azenor est inhumé le 16 avril 1706<sup>9</sup> au même endroit.

---

<sup>1</sup> Je me base ici sur l'arbre de Serge Leff (leffs06) en particulier la fiche de Catherine Azenor (1670-1742) Sosa n°2253 de son arbre. Je le remercie pour les informations qu'il livre sur son arbre en ligne. Lien (consulté le 2/06/2020) : <https://gw.geneanet.org/leffs06?lang=fr&pz=abbygaelle&nz=leff&p=catherine&n=azenor>

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1671-1689 - page 103

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1671-1689 - page 131

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1671-1689 - page 151

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 163

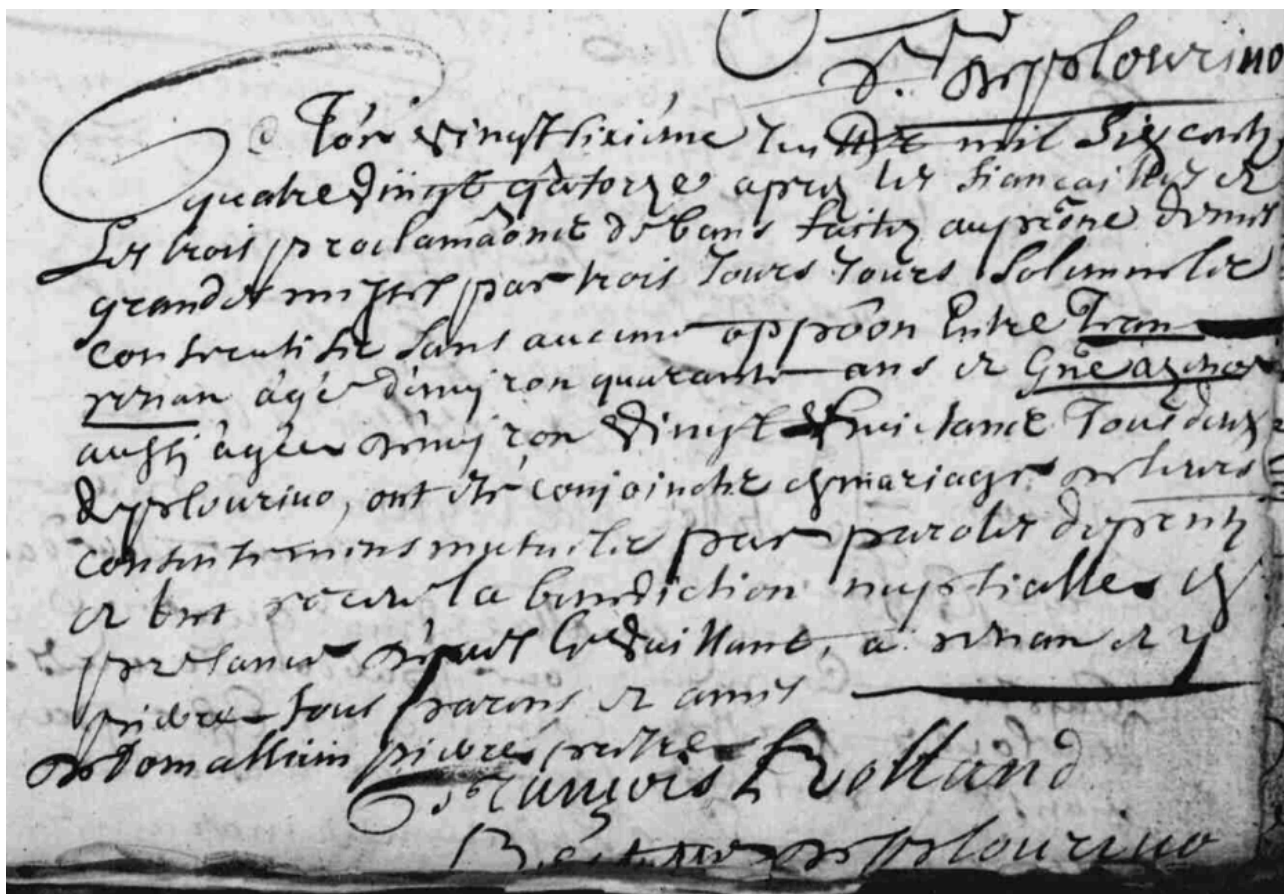
<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1671-1689 - page 201

<sup>8</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 140

<sup>9</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 4

B - La descendance de Jan Renan et de Catherine Azenor

Jan et Catherine se sont mariés le 26 juillet 1694 à Plourivo<sup>1</sup>. Voici l'acte de mariage et sa transcription :



Ce jour vingt sixième Juillet mil six cent  
quatre vingt quâtorze après les fiançailles et  
les trois proclama[t]ions de bans faites au prône des [...]  
grandes messes par trois jours jours (sic) solennels  
consécutifs sans aucune oppo[siti]on Entre Jean  
Renan âgé d'environ quarante ans et C[atheri]ne Azenor  
aussi âgé d'environ vingt huit ans Tous deux  
de Plourivo, ont été conjointcs en mariage sur leurs  
consentemens mutuels par parole du prêtre  
et (leur a donné ?) la bénédiction nuptiale en  
présence d'Yves Le Vaillant, A Renan et Y  
Pierre tous parents et amis.  
Dom Allain Pierre prêtre, François Rolland, recteur de Plourivo.

*Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 134*

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 134

Jan Renan et Catherine Azenor ont eu six enfants, tous nés à Plourivo :

- **Yves Renan**, vraisemblablement baptisé le 6 janvier 1696 à Plourivo, il manque la première page de l'année 1696 sur les archives en ligne. Je me base ici sur les informations fournies par Yves Delmail sur Geneanet<sup>1</sup>.
- **Allain Renan**, baptisé le 27 septembre 1698 à Plourivo, son parrain est Allain Renan, son oncle, et sa marraine est Catherine Plaize<sup>2</sup>.
- **Jean Renan**, baptisé le 7 juin 1702 à Plourivo, son parrain est Jean Azenor, son grand-père maternel, et sa marraine est Catherine Le Chapelain<sup>3</sup>.
- **Françoise Renan**, baptisée le 31 décembre 1703 à Plourivo, son parrain est Jean Renan, son oncle ou le cousin de son père, et sa marraine est Françoise Fouezon, sa tante, femme d'Allain Renan<sup>4</sup>.
- **Pierre Renan**, baptisé le 8 mai 1707 à Plourivo, son parrain est Pierre Le Darat et sa marraine est Françoise Le Bourdez<sup>5</sup>. Il continue notre généalogie.
- **Jacques Renan**, baptisé le 23 mai 1711 à Plourivo, son parrain est Jacques Lignes et sa marraine est Marguerite Bihis<sup>6</sup>.

On peut connaître pour la première fois un métier rattaché à la famille dans l'acte de mariage de Pierre Renan<sup>7</sup> où Jan Renan (1651-1735) est cité comme étant "laboureur". Je suppose que ce métier de laboureur était également celui des parents de Catherine Azenor et que c'est Jan qui poursuit l'exploitation familiale comme étant l'époux de la fille aînée d'une famille n'ayant pas de garçon. Cette supposition permet d'expliquer le mouvement de Jan de Plounez vers Plourivo.

Jan Renan meurt le premier âgé de 84 ans le 23 septembre 1735, il est inhumé dans l'église de Plourivo comme l'indique son acte de sépulture transcrit à la page suivante. Cet acte est d'autant plus intéressant qu'il indique la cause de la mort de Jan, une maladie l'ayant empêché de prendre le saint viatique. Ce terme provient du terme latin *viaticum* qui signifie "provision de voyage". Pour l'Église catholique le viatique est l'eucharistie, le corps du Christ sous forme d'ostie, donné à un mourant. Le saint viatique est un synonyme de l'extrême onction. Le fait qu'il ait été enterré dans l'église de Plourivo ne semble pas indiquer un statut particulier puisque tous les actes de sépultures semblent rédigés ainsi. L'expression "*inhumé en l'église de céans*" semble plutôt indiquer qu'il a été enterré dans le cimetière attenant au bâtiment de l'église.

Catherine Azenor meurt quelques années plus tard, âgée de 71 ans, le 17 novembre 1742<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Je remercie Yves Delmail pour les informations fournies sur son arbre en ligne. Lien vers la page d'Yves Renan (consulté le 02/06/2020) : <https://gw.geneanet.org/ydelmail?lang=fr&p=yves&n=renan>

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 206

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 262

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1703-1705 - page 16

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 16

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 62

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1729-1737 - page 58

<sup>8</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1738-1746 - page 88



Alain Le Borgne  
Recte

Jan Renan Levingt et quatrieme jour du mois de Septembre  
mil sept Cent trente et Cinq Le Corps de Jan  
Renan age denviron quatre vingt ans decede  
Le jour precedent, apres S'estre Confesse a  
Messire françois Claude de Lestel pretre de Ceste  
paroise, et apres avoir Receu Lextreme onction  
naggee par violence de maladie Recevoir Le St  
viatique a estes inhumé en Leglise de Ceans,  
en presence d'yves et de Jan Renan enfans du  
de defunct qui ont declares ne scavoir signer  
Alain Le Borgne  
Recte

Le vingt et quatrieme jour du mois de Septembre  
mil Sept Cent trente et Cinq Le Corps de Jan  
Renan âgé denviron quatre vingt ans decede  
Le jour precedent, apres S'estre Confesse a  
Messire françois Claude de Lestel pretre de Ceste  
paroise, et apres avoir Receu Lextreme onction  
[na peu ?] par violence de maladie Recevoir Le Saint  
viatique à estes inhumé en Leglise de Ceans  
en présence d'yves et de Jan Renan enfans du  
du defunct qui ont declares ne scavoir signer  
Alain Le Borgne Rect[eur].

*Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1729-1737 - page 113*

### III - PIERRE RENAN (1707-1750/1759) ET ANNE PERROT (1708-1773/)

#### A - La famille d'Anne Perrot

Anne est issue, comme son futur mari, d'une famille de laboureurs. Son père, Ollivier Perrot est baptisé à Plourivo le 22 juin 1672<sup>1</sup>. Il est le fils de Guillaume Perrot et de Marie Dauphin. Ollivier se marie avec Olive Le Gonidec le 12 novembre 1701 à Plourivo<sup>2</sup>. L'acte de naissance de sa femme se trouve dans les lacunes des registres mis en ligne par les archives départementales des Côtes d'Armor. Un autre document est en revanche disponible à propos de l'union de ce couple : une dispense de consanguinité obtenue le 7 novembre 1701 par l'évêque de Saint-Brieuc Louis-Marcel de Coëtlogon (1648-1707)<sup>3</sup>. La dispense est transcrite à la page suivante.

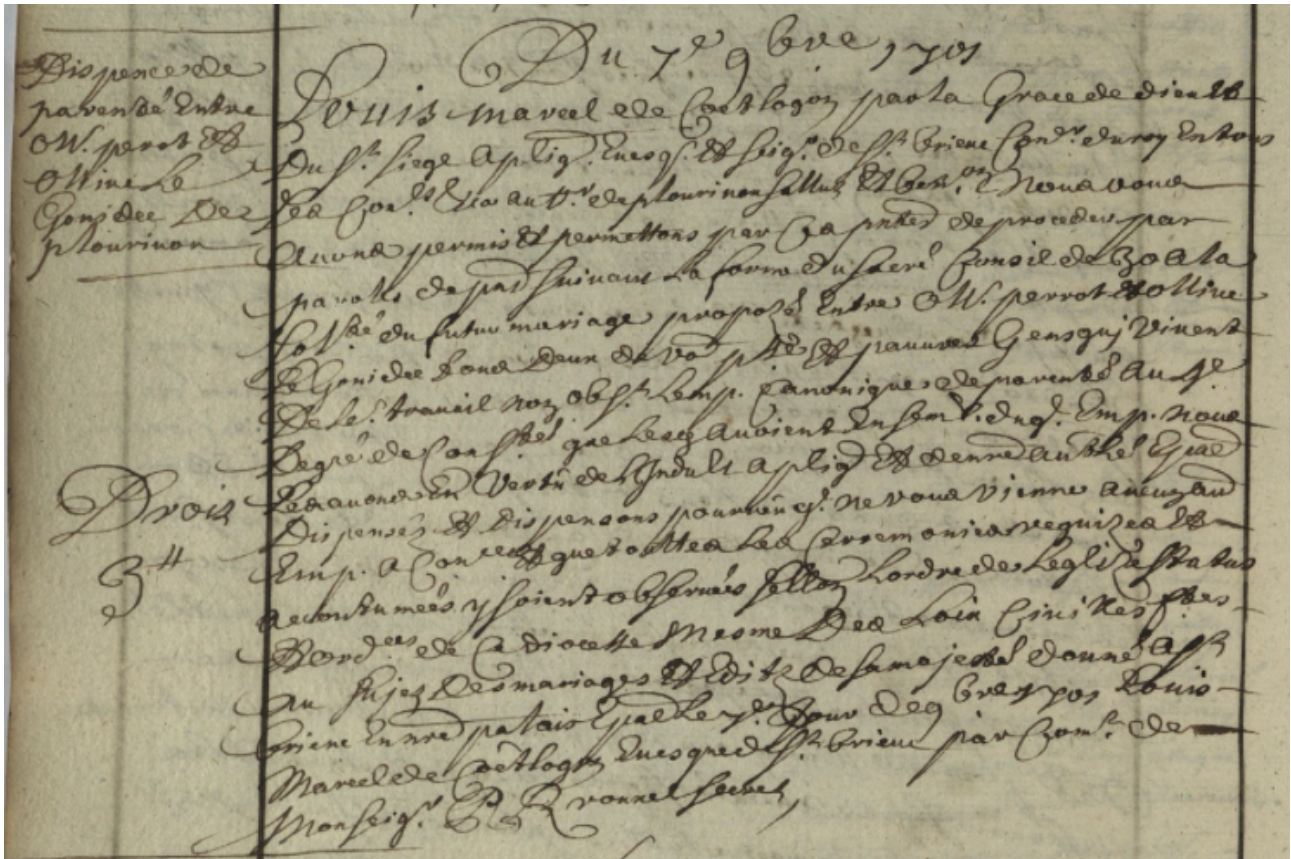
Cette dispense nous apprend que les mariés sont apparentés au quatrième degré selon le droit canon. C'est à dire qu'ils possèdent des arrières-grands-parents en commun. Je n'ai pas exploré cette parenté ici car elle s'éloigne de la généalogie qui nous intéresse.

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1671-1689 - page 37

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 253

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Fonds de l'évêchés de Saint-Brieuc - 1G37 - folio 233 - vue 235

Dispense de consanguinité entre Ollivier Perrot et Ollive Le Gonidec - 7 novembre 1701



Marge : dispense de parenté entre Ollivier Perrot et Ollive Le Gonidec de Plourivou Louis Marcel de Coetlogon par la Grace de dieu et du S[ain]t Siège ap[ostol]iq[ue] Evesq[ue] et Seign[eur] de S[ain]t-Brieuc con[seill]er du roy en tous ses con[seils], etc, au r[ecteu]r de Plourivou sallutz et ben[edict]on. Nous vous avons permis et permettons par la p[rese]nte de procéder par paroles de p[rese]nt suivant la forme du sacré conseil de 30 à la sol[emni]té du futur mariage proposé entre Ollivier Perrot et Ollive Le Gonidec tous deux de vo[tre] p[aroi]sse et pauvres gens qui vivent de le[ur] travail nonob[stant] l'emp[echement] canonique de parenté au 4e degré de cons[anguini]tés que lesd[icts] avoient ensemb[les] duq[ue]l emp[echement] nous les avons, en vertu de l'indul[gence] ap[osto]liq[ue] et de n[ot]re aut[hor]ité ep[iscop]ale, dispensez et dispensons pourveu q[u'il] ne vous vienne aucun au[tre] emp[echement] à con[gn]oissan[ce] et que toutes les cerremones requizes et accoustumées y soient observées sellon lordre de leglize status et ord[onnan]ces de ce diocesse mesme des lois civiles f[ai]tes au sujez des mariages et éditz de sa majesté, donné a S[ain]t Brieuc en notre palais ep[iscop]al le 7e jour de [novem]bre 1701 Louis Marcel de Coetlogon evesque de S[ain]t Brieuc par com[mandem]t de monseig[neur], R R Rouxel secret[aire]

Transcrit avec l'aide de Nadine Loubéjac Vergnet par le groupe Facebook "Paléographie (aide bénévole)".

Archives départementales des Côtes d'Armor - Fonds de l'évêché de Saint-Brieuc - 1G37 - folio 233 - vue 235

Le mariage d'Ollivier Perrot et d'Olive Le Gonidec est fécond car pas moins de neuf baptêmes de leurs enfants ont été enregistrés dans la paroisse de Plourivo entre 1702 et 1724.



**Portrait de Louis-Marcel de Coëtlogon (1648-1707)**

Évêque de Saint-Brieuc (1680-1705) puis évêque de Tournai (1705-1707)

*Österreichischen Nationalbibliothek - Bibliothèque Nationale Autrichienne*

Ollivier et Olive ont eu neuf enfants dont voici la liste :

- **Marie Perot**, baptisée le 25 août 1702 à Plourivo, son parrain est Jacques Menguy et sa marraine est Marie Menguy<sup>1</sup>.
- **Barbe Perot**, baptisée le 24 février 1704 à Plourivo, son parrain est Allain Gaultier et sa marraine est Barbe Helbin<sup>2</sup>.
- **Pierre Perrot**, baptisé le 28 octobre 1706 à Plourivo, son parrain est Pierre Perrot et sa marraine Marie Perrot<sup>3</sup>.
- **Anne Perot**, née et baptisée le 16 avril 1708 à Plourivo, son parrain est Henry Perot et sa marraine est Anne Le Bihan<sup>4</sup>. Elle se marie à Pierre Renan et continue la généalogie.

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1668-1702 - page 263

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1703-1705 - page 21

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 8

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 29



- **Jeanne Perot**, née et baptisée le 27 novembre 1710 à Plourivo, son parrain est Jean Perot et sa marraine Jeanne Le Gonidec<sup>1</sup>. Elle se marie à Jacques Renan, frère de Pierre Renan.
- **Françoise Perrot**, née et baptisée le 3 mars 1713 à Plourivo, son parrain est Olivier Jacques et sa marraine est Françoise Laisné<sup>2</sup>.
- **Marguerite Perrot**, née le 6 mai 1716 à Plourivo, son parrain est Yves Le Bartz et sa marraine Marguerite Menguy<sup>3</sup>.
- **Catherine Perrot**, née et baptisée le 21 septembre 1719 à Plourivo, son parrain est Pierre Perrot et sa marraine est Catherine Caro<sup>4</sup>.
- **Marie Perrot**, née le 27 février 1724 et baptisée le 28 février 1724 à Plourivo, son parrain est Jacques le Bellec et sa marraine est Marie Le Varat<sup>5</sup>.

Ollivier Perrot meurt le premier à Plourivo le 18 mars 1751 à l'âge de 78 ans<sup>6</sup>. Son gendre Pierre Renan est présent lorsqu'il est inhumé dans la chapelle de Lancerf. Sa femme, Olive Le Gonidec le suit quelques années plus tard le 27 janvier 1754, toujours à Plourivo<sup>7</sup>.

#### B - La descendance de Pierre Renan et d'Anne Perrot

Anne Perrot, née en 1708, fille d'un laboureur se marie avec Pierre Renan né en 1707, lui aussi fils de laboureur. La cérémonie a lieu à Plourivo le 31 juillet 1732<sup>8</sup>. Une fille et six garçons naîtront de cette union :

- **Janne Renan**, née le 27 mars 1734 et baptisée le 28 mars à Plourivo, son parrain est Yves Guisot et sa marraine Jeanne Perrot<sup>9</sup>.
- **Olivier Renan**, baptisé le 27 avril 1736 à Plourivo, son parrain est Olivier Perrot, sans doute son grand-père, et sa marraine Marie Lamouroux<sup>10</sup>.
- **Allain Renan**, né le 23 juillet 1738 et baptisé le 24 juillet à Plourivo, son parrain est son oncle Allain Renan (1698) et sa marraine est Marie Perrot (1724), sa tante alors âgée de 14 ans<sup>11</sup>. Allain continue la généalogie, il est le père de Philibert Renan (1774-1828) et le grand-père d'Alain Clair Renan (1809-1883), d'Henriette Renan (1811-1861) et d'Ernest Renan (1823-1892).

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 53

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 89

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1706-1718 - page 130

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1719-1728 - page 13

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1719-1728 - page 87

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1747-1760 - page 157

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1747-1760 - page 247

<sup>8</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1729-1737 - page 58

<sup>9</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1729-1737 - page 84

<sup>10</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1729-1737 - page 133

<sup>11</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1738-1748 - page 9

- **Louis Renan**, né le 12 janvier 1741 et baptisé le 13 janvier à Plourivo, son parrain est Louis Perrot et sa marraine est Françoise Goanffic, sa tante, femme d'Allain Renan (1698)<sup>1</sup>.
- **Gilles Renan**, né le 14 août 1744 et baptisé le 15 août à Plourivo, son parrain est Gilles Renan (qui signe) et sa marraine est Jeanne Le Treust<sup>2</sup>.
- **Jacques Renan**, né le 28 décembre 1746 et baptisé le lendemain à Plourivo, son parrain est "honorable garçon" Jacques Beauverger et sa marraine "honorable fille" Anne Ferger<sup>3</sup>. Je mentionne ici les circonstances de sa mort qui ne peuvent que trouver des échos avec celle de son neveu Philibert une dizaine d'années plus tard. Son acte de décès est dressé le 10 juin 1807 à Plourivo<sup>4</sup>. Il a été retrouvé noyé dans la grève de Kerbignet, dans le Lédano, à Plounez. Il était interdit pour cause de folie depuis dix-huit ans. Son permis d'inhumation est donné par le juge de paix du canton de Paimpol le 9 juin 1807.
- **François Renan**, né et baptisé le 9 août 1750 à Plourivo, son parrain est François Le Grand et sa marraine est Nouvelle Renan (1737), fille d'Allain Renan (1698), sa cousine<sup>5</sup>. François Renan meurt jeune, à l'âge de 10 ans le 28 mai 1761 à Plourivo où il est inhumé le lendemain<sup>6</sup>.

Pierre Renan et Anne Perrot sont plusieurs fois qualifiés de "ménagers" dans les actes de baptême de leurs enfants. Le ménager est un petit propriétaire situé sous le laboureur. Il travaille sa propre terre et ne loue pas sa force de travail. Il peut posséder quelques bêtes de somme. Il produit assez pour nourrir sa famille mais pas assez pour revendre un excédent significatif au marché et ainsi dégager plus de revenus.

Si chaque fois que son métier est notifié dans les actes, il est nommé ménager, Pierre Renan est également cité comme "matelot" dans l'acte de baptême de son fils Louis en 1741. Il est donc le premier des Renan dont on peut assurer qu'il pratique une double activité agricole et maritime. Ses frères Yves (1696) et Jacques (1711) sont cités comme étant des laboureurs. Son frère Allain (1698) est comme Pierre cité comme ménager la plupart du temps et comme matelot en 1740 lors du baptême de son fils Yves Renan<sup>7</sup>. Vu la récurrence des relations de parrainages avec la famille d'Allain Renan dans les baptêmes des enfants de Pierre Renan et d'Anne Perrot, on peut supposer que ces deux frères exploitaient les mêmes terres et étaient associés dans une activité maritime de pêche ou de ramassage de goémon par exemple. Cette double activité de la part des deux frères suppose une proximité avec le Trieux. Un habitat prêt du Lédano semble alors parfaitement plausible et logique, la mémoire familiale que rapporte Renan semble juste. Nous verrons ultérieurement que des documents notariés confirment cette hypothèse.

Recentrons nous maintenant sur le couple que forment Pierre Renan et Anne Perrot. Il m'a été impossible de trouver un acte de sépulture pour Pierre. Les mariages de ses enfants permettent de

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1738-1748 - page 56

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1738-1748 - page 120

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1738-1748 - page 169

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - D 1793-1807 - page 353

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - NDM 1747-1760 - page 112

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1761-1770 - page 23

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1738-1748 - page 43

délimiter la période de son décès. Il est encore vivant en 1750 lors du baptême de son dernier enfant François Renan (1750-1761), mais il est déjà décédé lors du mariage de sa fille Jeanne avec Charles Le Gonidec en 1759<sup>1</sup>. Pierre Renan est donc mort entre 1750 et 1759. Je ne pense pas qu'une lacune des registres de Plourivo permette d'expliquer l'absence d'acte de sépulture. Soit Pierre Renan est mort dans une autre paroisse, ou bien, ce qui est l'hypothèse à privilégier selon-moi, son métier de marin s'est révélé fatal, il aurait disparu en mer durant les années 1750. L'absence d'acte de sépulture serait expliqué par l'absence du corps de Pierre Renan.

Contrairement à ce qui est répandu sur Geneanet, le décès d'Anne Perrot ne peut avoir eu lieu le 30 mars 1766 à Plourivo car elle est la marraine de sa petite fille Anne Charlotte Renan en 1773 à Tréguier. Je n'ai pas trouvé d'acte de sépulture dans les registres de Plourivo pour Anne Perrot après 1773...

#### **IV - ALLAIN RENAN (1738-1818) ET RENÉE LE MAISTRE (1738-1785)**

Allain Renan, fils de Pierre et d'Anne Perrot est le premier Renan à s'éloigner des bords du Trieux pour aller tenter sa fortune à la jonction du Jaudy et du Guindy, dans le port de Tréguier. À 33 ans, il semble suffisamment reconnu au sein de la communauté trégoroise pour épouser la demoiselle Renée Marguerite Le Maistre, fille d'un marchand négociant de Tréguier et petite-fille d'un notaire royal.

##### A - La famille de Renée Le Maistre

Renée Marguerite Le Maistre est issue d'une importante famille de Tréguier. Son père est Charles Le Maistre et sa mère est Renée Le Maistre. Ils se sont mariés dans la paroisse de Saint-Vincent-de-l'hôpital à Tréguier le 3 février 1728<sup>2</sup>. Cet acte de mariage ne donne pas la filiation des mariés et comme je n'ai pas retrouvé d'acte de baptême pour Renée Le Maistre je ne peux pas donner le nom de ses parents. En revanche, Charles Le Maistre est un négociant né le 5 juin 1704 dans la paroisse Saint-Vincent-de-l'Hôpital de Tréguier et baptisée le 8 juin dans la même paroisse<sup>3</sup>. Il est le fils de Rolland Le Maistre, notaire royal et procureur fiscal du chapitre à sa mort le 21 mars 1713<sup>4</sup>, et d'Isabeau Le Jean. Ce rôle de Procureur fiscal du chapitre est très important, Rolland Le Maistre officiait alors comme représentant du chapitre de la cathédrale de Tréguier.

Je suis parvenu à trouver quatre enfants nés du couple formé par Charles Le Maistre et Renée Le Maistre.

- **Guillaume Louis Le Maistre**, né le 22 janvier 1729 dans la paroisse Saint-Vincent-de-l'Hôpital de la ville de Tréguier et baptisé au même endroit le 23 janvier 1729. Son parrain est Guillaume Symon et sa marraine est Louise Ouin<sup>5</sup>. Il se marie à Tréduder avec Noëlle Carré<sup>6</sup>. Il est sous-brigadier à Port-Blanc, Penvenan.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1747-1760 - pages 375 et 376

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Saint-Vincent-de-l'hôpital - Tréguier - BMS 1725-1746 - page 34

<sup>3</sup> AD des Côtes d'Armor - Saint-Vincent-de-l'hôpital - Tréguier - BMS 1698-1704 - page 118

<sup>4</sup> AD des Côtes d'Armor - Saint-Vincent-de-l'hôpital - Tréguier - BMS 1705-1724 - page 137

<sup>5</sup> AD des Côtes d'Armor - Saint-Vincent-de-l'hôpital - Tréguier - BMS 1725-1746 - page 42

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréduder - BMS 1761-1792 - page 7

- **Honoré Marie Le Maistre**, né le 29 décembre 1734 dans la paroisse Saint-Vincent-de-l'Hôpital de la ville de Tréguier et baptisé au même endroit le 30 décembre 1734. Son parrain est Honoré Grignon et sa marraine est Elizabeth Lonnier<sup>1</sup>. Il se marie avec Marie Yvonne Le Moullec.
- **Renée Marguerite Le Maistre**, née le 15 janvier 1738 dans la paroisse Saint-Vincent-de-l'Hôpital de la ville de Tréguier et baptisée au même endroit le 17 janvier de la même année. Son parrain est René Duval et sa marraine est Marguerite Couston<sup>2</sup>. Elle continue la descendance qui nous intéresse et se marie avec Allain Renan, maître de barque en 1771.
- **Marie Renée Le Maistre**, née le 13 octobre 1745 et baptisée le 15 octobre de la même année à Plestin-les-Grèves. Son parrain est René Ollivier de la Fruglay et sa marraine est Marie Le Gallec<sup>3</sup>. Elle meurt très jeune le 10 juillet 1746 et est inhumée le lendemain à Plestin-les-Grèves<sup>4</sup>.

Je n'ai pas trouvé d'autres enfants nés de ce couple qui semble s'être installé à Plestin-les-Grèves durant les années 1740. Peut-être ont-ils eu d'autres enfants ailleurs, mais je ne les ai pas trouvés. Il semble peu probable que d'autres enfants aient vécu car seulement deux sont cités dans les actes de décès de leurs parents. Les deux membres du couple meurent à Tréguier, le passage à Plestin-les-Grèves était donc temporaire.

Renée Le Maistre est la première à mourir le 25 novembre 1773 dans la paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive à Tréguier. Elle est enterrée dans le cimetière Saint-Fiacre à Tréguier le 26 novembre 1773<sup>5</sup>. Sont alors cités au moins deux fils "les m[essieu]rs Le Maitre ses enfans", sa fille Renée Le Maistre et son beau fils "Sieur Renan". Sont également cités "Yves et Madelon Le Maitre" qui semblent être plutôt être ses frères et soeurs.

Charles Le Maistre meurt une dizaine d'années plus tard le 2 avril 1784 dans la paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive à Tréguier. Il est, comme sa femme, inhumé dans le cimetière Saint-Fiacre le 3 avril 1784<sup>6</sup>. Les seuls enfants cités sont alors Honoré Le Maistre et Renée Le Maistre. Cet acte semble bien confirmer le nombre d'enfants que j'ai retrouvé. Guillaume Louis Le Maistre est peut être décédé entre 1773 et 1784.

Honoré Le Maistre est cité dans l'acte précédent comme étant procureur, comme son grand-père Rolland Le Maistre. Guillaume Louis Le Maistre est sous-brigadier à Port-Blanc. Charles Le Maistre est marchand-négociant de Tréguier. La famille avec laquelle s'allie Allain Renan, fils d'un ménager, démontre une certaine ascension sociale. Les Renan quitte définitivement le travail de la terre. Ce Renan quitte son clan et ses terres ancestrales du bord du Trieux pour faire fortune à Tréguier par la pêche et le commerce. Cette aventure sera, nous le verrons, couronnée de succès.

---

<sup>1</sup> AD des Côtes d'Armor - Saint-Vincent-de-l'hôpital - Tréguier - BMS 1725-1746 - page 65

<sup>2</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse Saint-Vincent-de-l'hôpital - BMS 1725-1746 - page 112

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plestin-les-Grèves - BMS 1731-1746 - page 396

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plestin-les-Grèves - BMS 1731-1746 - page 416

<sup>5</sup> AD des Côtes d'Armor - Paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive - Tréguier - S 1747-1784 - page 204

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Saint-Sébastien-de-la Rive - Tréguier - S 1784-1791 - page 5



## B - La descendance d'Allain Renan et de Renée Le Maistre

Allain Renan, rappelons-le est né le 23 juillet 1738 à Plourivo, sur les bord du Trieux. À une certain époque il traverse le fleuve pour entrer dans le Trégor et s'installer à Tréguier, ville distante d'une douzaine de kilomètres. Il épouse le 30 juillet 1771 dans la paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive de Tréguier Renée Marguerite Le Maistre<sup>1</sup>. Ce mariage se révélera très court et les archives ne permettent de relever la naissance que de deux enfants.

- **Anne Charlotte Renan**, née le 4 février 1773 dans la paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive de Tréguier et baptisée le lendemain<sup>2</sup>. Son parrain est Charles Le Maistre, son grand-père maternel, et sa marraine est Anne Perrot, sa grand-mère paternelle. Elle meurt très jeune, le 1er juin 1774 dans la paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive et est inhumée le lendemain dans le cimetière Saint-Fiacre de Tréguier<sup>3</sup>.
- **Philibert François Renan**, né et baptisé le 7 avril 1774 dans la paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive de Tréguier. Son parrain est Philibert Louis de Parthenay, échevin de Tréguier, et sa marraine est Françoise Olivier<sup>4</sup>. Il continue la descendance des Renan.

Renée Marguerite Le Maistre meurt à l'âge de 47 ans dans la paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive de Tréguier le 22 mai 1785, elle est inhumée le lendemain dans le cimetière Saint-Fiacre<sup>5</sup>. Allain restera en deuil durant deux années avant de se remarier avec Marie Le Saint.

## C - La descendance d'Allain Renan et de Marie Le Saint (1768-1806)

Allain Renan et Marie Le Saint se marient le 2 octobre 1787 à Coatréven<sup>6</sup>. Marie est née et baptisée le 9 octobre 1768 à Coatréven<sup>7</sup> et est la fille de Guillaume Le Saint et de Françoise Tilly. De ce nouveau mariage, Allain a eu dix enfants de Marie. Mais peu d'entre eux atteindront l'âge adulte.

- **Pierre Marie Renan**, né et baptisé le 3 juillet 1788 dans la paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive. Son parrain est son frère Philibert François Renan et sa marraine est Marie Querhervé<sup>8</sup>. Il est l'oncle Pierre dont parle Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Il deviendra marin et finira sa vie comme mendiant. Nous lui consacrerons une partie un peu plus loin.
- **Renée Renan**, née et baptisée le 11 avril 1790 dans la paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive de Tréguier. Son parrain est François Joseph Lasbleiz, notaire et procureur (beau-père de Manon Feger, future femme de Philibert Renan). Sa marraine est Renée Corlouër<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - BMS 1750-1776 - page 652

<sup>2</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - BMS 1750-1776 - page 696

<sup>3</sup> AD des Côtes d'Armor - Paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive - Tréguier - S 1747-1784 - page 210

<sup>4</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - BMS 1750-1776 - page 736

<sup>5</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - S 1784-1791 - page 14

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Coatréven - NMD 1771-1792 - page 390

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Coatréven - BMS 1740-1770 - page 417

<sup>8</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - BM 1777-1791 - page 258

<sup>9</sup> AD des Côtes d'Armor - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - BM 1777-1791 - page 291

- **Catherine Françoise Renan**, née le 15 germinal an III de la République<sup>1</sup> (4 avril 1795) à Tréguier et décédée au même endroit le 16 Germinal an III de la République<sup>2</sup> (5 avril 1795). Il doit manquer un registre en ligne car je ne trouve pas cette naissance et ce décès en dehors des tables décennales. Il est presque certain que cette fille est du couple car Allain est alors le seul Renan de Tréguier.
- **Anonyme Renan**, décédé le 2 brumaire an IV (24 octobre 1795) à Tréguier (*voir note 3*). S'il est bien issu du couple, cet enfant doit être né très prématuré.
- **Allain Claire Renan**, né le 24 frimaire an V<sup>3</sup> (14 décembre 1796) à Tréguier. Les témoins sont Claire Cadillan (mère de Manon Feger, futur belle-mère de Philibert Renan) et Allain Le Saint, marin, sûrement un oncle maternel. Il décède le 21 brumaire an VI<sup>4</sup> (11 novembre 1797) à Tréguier.
- **Yves Magdelain Renan**, né le 19 germinal an VI (8 avril 1798) à Tréguier<sup>5</sup>. Les témoins de l'acte sont Magdelaine Feger (dite Manon, futur femme de Philibert Renan) et Pierre Renan, sûrement le frère aîné du couple né en 1788. Il décède le 7 floréal an VI (26 avril 1798) à Tréguier<sup>6</sup>.
- **Jacques François Renan**, né<sup>7</sup> et décédé<sup>8</sup> le 6 frimaire an VII (26 novembre 1798) à Tréguier. Les témoins à la naissance et au décès sont Françoise Jacquet/Jézéquel et François Le Berre. Enfant prématuré également.
- **Françoise Guillemette Renan**, née le 16 prairial an IX (5 juin 1801) à Tréguier<sup>9</sup>. Les témoins à la naissance sont Guillaume Le Saint son grand-père maternel et Françoise Le Maguer. Elle décède le 24 pluviôse an XI (24 janvier 1803) à Tréguier<sup>10</sup>.
- **Marie Perrine Renan**, née le 18 nivôse an XII (9 janvier 1804) à Tréguier<sup>11</sup>. Les témoins à la naissance sont Pierre Louis Le Goaster, un négociant et Yves Marie Hamon, un marchand. Elle se marie le 12 novembre 1828 à Tréguier<sup>12</sup> avec Pierre Marie Ollivier de l'île de Bréhat, marin puis maître de cabotage, fils de Jean Marie Ollivier, capitaine de navire au cabotage, absent au mariage pour cause de service à l'état. Lors de son mariage, elle est commerçante. Le couple aura une fille unique : Marie Adèle Ollivier, née le 21 février 1839<sup>13</sup> et décédée le 20 juin 1926<sup>14</sup> sur l'île de Bréhat

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - TD 1792-1882 - page 20

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - TD 1792-1882 - page 59

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - NMD 1793-1810 - page 46

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1795-1809 - page 76

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1793-1810 - page 86

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1795-1809 - page 87

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1793-1810 - page 112

<sup>8</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1795-1809 - page 104

<sup>9</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1793-1810 - pages 231 et 232

<sup>10</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1795-1809 - page 300

<sup>11</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1793-1810 - page 310

<sup>12</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - M 1816-1830 - page 255

<sup>13</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Bréhat - N 1831-1849 - page 175

<sup>14</sup> Geneanet - Yves Prigent-Gaspard (pseudo : yprigentgaspard). Je le remercie pour les informations partagées.

Lien (consulté le 09/06/2020) : <https://gw.geneanet.org/yprigentgaspard?>

[lang=fr&pz=yvon&nz=prigent+gaspard+dauphin&p=marie+adele+ernestine&n=ollivier](https://gw.geneanet.org/yprigentgaspard?lang=fr&pz=yvon&nz=prigent+gaspard+dauphin&p=marie+adele+ernestine&n=ollivier)

et mariée à Jean-François Dauphin. La famille d'Ernest Renan ira régulièrement visiter les cousins Dauphin sur l'île de Bréhat. Marie Perrine Renan meurt le 17 novembre 1878 sur l'île de Bréhat<sup>1</sup>.

- **Marie Françoise Renan**, née le 4 janvier 1806 à Tréguier<sup>2</sup>. Les témoins de l'acte de naissance sont François Le Guen, écrivain, et François Le Noach, charpentier. Elle décède le lendemain à Tréguier<sup>3</sup>.

Après avoir donné naissance à une dizaine d'enfants, Marie Le Saint meurt sans doute des suites du dernier accouchement, le 21 janvier 1806 à Tréguier<sup>4</sup>. Le témoin de l'acte de décès est Jacques Robineau, préposé aux douanes, un voisin des Renan. Elle exerçait alors la profession de marchande et était âgée de 37 ans. Alors âgé de 67 ans, Allain Renan ne se remariera plus. Allain a presque atteint les 80 ans lorsqu'il meurt le 31 mars 1818 à Tréguier<sup>5</sup>. Il a toujours exercé un métier de marin et de marchand. Il est Maître de barque en 1771 lors de son premier mariage, capitaine marchand, ou simplement marchand lors des naissances de ses enfants (an V - 1806), négociant (an XII), propriétaire en 1811 et on se souvient de lui comme capitaine de barque en 1818 à sa mort. Ses fils Philibert et Pierre sont marins comme lui et sa fille Marie Perrine reprendra le commerce qui était tenu par sa mère avant son mariage en 1828.

## **V - DES BORDS DU TRIEUX À LA VILLE DE TRÉGUIER**

### A - Trouver le berceau des Renan

*Il y a dans le pays de Goëlo ou d'Avaugour, sur le Trieux, un endroit que l'on appelle le Lédano, parce que là, le Trieux s'élargit et forme une lagune avant de se jeter dans la mer. Sur le bord du Lédano est une grande ferme qui s'appelait Keranbellec ou Meskambélec. Là était le centre du clan des Renan [...]. Ils ne connaissaient que deux genres d'occupations, cultiver la terre et se hasarder en barque dans les estuaires et les archipels de rochers que forme le Trieux à son embouchure.*

— Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, "Mon oncle Pierre", pages 86 et 87.

Dans cette partie j'aurais aimé travailler des sources permettant de trouver la maison ancestrale des Renan de Plounez et de Plourivo. On l'a déjà vu, la mémoire familiale d'Ernest Renan lui a été essentiellement transmise par sa mère et peut-être aussi par quelques recherches auprès des anciens dans les villages et fermes proches du Trieux. Renan se souvient de la ferme de Keranbellec ou Meskambélec comme ferme ancestrale des Renan. René d'Ys dans *Ernest Renan en Bretagne...*, ne semble pas faire confiance à l'auteur de la *Vie de Jésus*. Selon lui, la ferme ancestrale que l'on peut rattacher à la famille Renan est la ferme de Keruzec au Traou Du, la combe noire en breton, dans l'ancienne paroisse de Plourivo, sur la limite de l'ancienne paroisse de Plounez.

Pour affirmer sa thèse, René d'Ys cite Renan lui-même qui précisait bien dans la préface de ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* avoir intégré quelques modifications de noms, de temps et de lieux : "La simple discrétion me commandait des réserves. J'ai donc changé plusieurs noms propres. D'autres fois, au

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Bréhat - D 1870-1880 - page 154

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1793-1810 - page 408

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1795-1806 - page 496

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1795-1809 - page 499

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1810-1820 - page 402

moyen d'interventions légères de temps et de lieu j'ai dépisté toutes les identifications possibles que l'on pourrait être tenté d'établir". Selon René d'Ys, la preuve qu'il s'agit non pas de Meskambellec mais de Keruzec est faite car cette ferme, sur les bords du Lédano, a bien appartenu à des Renan, plus précisément à Gilles Renan, un frère d'Allain Renan, le grand-père d'Ernest, celui qui a quitté Plourivo pour Tréguier.

Pour cela il se réfère à plusieurs actes notariés passés devant les notaires de Paimpol tout au long du XIXe siècle. N'ayant pu me rendre aux archives j'ai néanmoins trouvé la trace de ces actes notariés grâce aux répertoires des notaires en ligne sur le site des archives départementales des Côtes d'Armor. Je m'appuie sur les actes suivant :

Répertoire de Maître François Marc, notaire à Paimpol, lot 3E043/198 (1857-1872), vue 251 :

- **Acte n°944, 3 mars 1860** : Il s'agit d'une vente, les parties sont les suivantes : Marguerite Renan, veuve de Jean-Marie Le Cozannet en privé et procuratrice d'Élisabeth Le Mérel, sa mère, veuve de Gilles Renan, Yves Renan, tous de Saint-Brieuc. L'acheteuse est Élisabeth Beauverger, veuve de François Renan de Plounez. Les objets de la vente sont quatre pièces et parcelles de terre à Plourivo pour 4 800 francs.
- **Acte n°945, 3 mars 1860** : Il s'agit d'une vente des mêmes parties à Jean-Marie Hervé et Marguerite Pierre, époux de Plourivo. L'objet de la vente est un "parc à haye" pour un prix de 2 120 francs.
- **Acte n°946, 3 mars 1860** : Il s'agit d'une vente des mêmes parties à Joseph et François Boursoul de Plounez. Les objets de la vente sont deux prairies situées à Plounez pour 1 200 francs.
- **Acte n°947, 3 mars 1860** : Yves Renan et Yves Le Cozanet vendent un objet que je ne parviens pas à déterminer sur ce répertoire à Joseph Caro, à François Offret et Magdelaine Caro, époux de Plounez.
- **Acte n°948, 3 mars 1860** : Yves Renan et Yves Le Cozanet vendent encore les droits convenanciers de la tenue Traou Du au Keruzec à Jean Le Belleguic et Marie-Gillette Le Louarn, époux de Plourivo pour 1 020 francs.
- **Acte n°949, 3 mars 1860** : Les mêmes que précédemment vendent à Gilles et Jean-Marie Le Hégarat de Plourivo, le fond du convenant Mescam-Bellec et la rente de 45 déc. 809 millièmes de froment, ce bien à Plourivo, pour un prix de 1 400 francs.

La première chose à relever est que le nom de *Meskambélec* donné par Ernest Renan n'est pas inventé. Des Renan ont un jour possédé le foncier d'un lieu se nommant ainsi. On retrouverait ce nom dans les archives de la famille d'Ernest. Selon Jean Balcou, le capitaine Philibert Renan aurait procédé à la vente des droits de propriété sur la ferme de Meskanbellec ou Keranbellec à un habitant de Pleudaniel pour la somme de 3 879 francs 5 centimes le 14 mars 1821. Cette vente n'aurait pas été enregistrée<sup>2</sup>...

Le lieu de Keruzec est aussi cité dans l'acte n°948. René d'Ys, qui a pu consulter la minute de l'acte y relève l'origine de la propriété, je transcris ici la partie concernant les Renan :

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor.

<sup>2</sup> Jean BALCOU, *Ernest Renan, une biographie*, ... p. 33, note 16.

*« Les époux Le Bellec avaient acquis les droits convenanciers superficiels en question d'une famille Renan, aux termes d'acte passé devant M<sup>e</sup> Marc, notaire à Paimpol, le 3 mars 1860. Ces mêmes vendeurs Renan avaient recueilli ces droits en la succession de leur père, Gilles Renan, décédé à Lézardrieux en 1854, qui les avait lui-même possédés en vertu de deux partages, faits, l'un devant M<sup>e</sup> Marc, notaire à Paimpol, le 24 février 1818, et l'autre devant M<sup>e</sup> Burel, notaire à Paimpol, le 18 novembre 1824... »*

— René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne d'après des documents nouveaux*, ... p. 30.

Il convient un instant d'expliquer la nature des domaines convenants. Un bail convenancier était un type de contrat entre un propriétaire terrien et un exploitant agricole très fréquent dans le Trégor. Le propriétaire du bien, le bailleur cède à un convenancier la jouissance de la tenure. Le convenancier est propriétaire des "superficies", c'est-à-dire de ce qu'il fait pousser et de ce qu'il fait construire (bâtiments, puits, haies, fossés, arbres fruitiers, ...). Chaque année le convenancier verse à son bailleur une rente, il paye également le champart au seigneur (impôt en nature : part de la récolte de céréales et de l'élevage) et fournit parfois du travail gratuit pour les moissons. Le bailleur peut mettre fin au bail à tout moment mais dans ce cas il doit estimer tous les édifices construits et toutes les superficies réalisées par le convenancier. La somme estimée doit ensuite être payée pour congédier le convenancier. Les changements de convenancier étaient rares car les sommes des superficies d'un domaine convenancier étaient conséquentes, souvent plusieurs milliers de livres<sup>1</sup>.

Le Gilles Renan cité ici n'est pas le frère d'Allain, grand-père d'Ernest, mais son fils. Le partage effectué le 24 février 1818 fait justement suite au décès de Gilles Renan, frère d'Allain, décédé le 18 janvier 1818 à Plourivo<sup>2</sup>. J'ai retrouvé dans les répertoires des notaires les actes de ce partage de 1818 :

Répertoire de Maître Vincent-Paul Marc, notaire à Paimpol, lot 3E043/3 (1811-1836), vu 56<sup>3</sup> :

- **Acte n°1218, 14 février 1818** : Il s'agit d'un partage de meubles et de cessions entre Anne Le Gras, veuve de Gilles Renan (frère du capitaine Allain), François Perrot et Marie Renan son épouse, Anne Renan, Vincent Kervizic garantissant pour Vincent, Gervais, Jacques, Yves, Jean, Marie, Rolland et Anne Kervizic ses enfants mineurs, Gilles, Jean-Marie, Guillaume et Marie Yvonne Renan, tous de Plourivo.
- **Acte n°1223, 21 février 1818** : Il s'agit d'un partage des biens de la succession de Gilles Renan évalué en revenus à 66 francs 50 centimes.

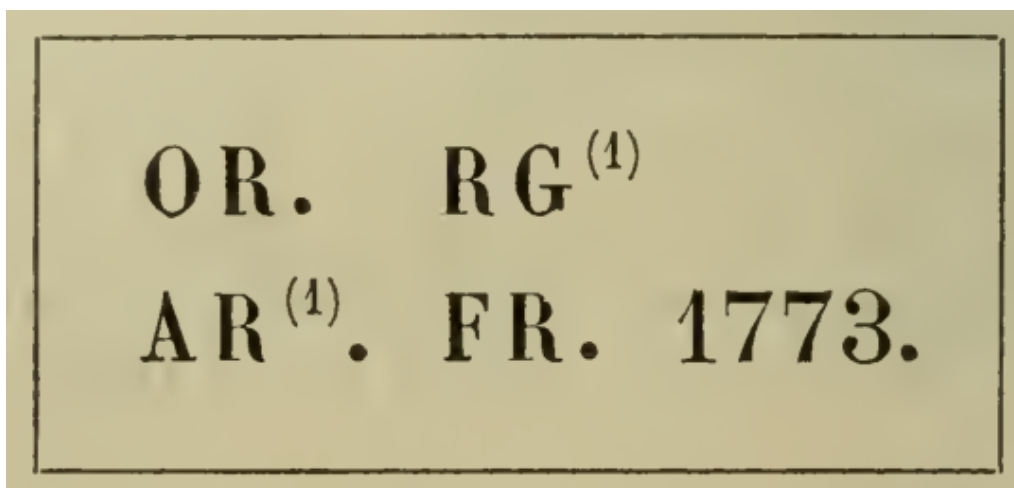
Le partage cité dans l'origine de la propriété correspond donc à l'acte n°1223 ci-dessous et concerne donc la ferme de Keruzec. Le frère d'Allain Renan et sa famille ont donc bien vécu dans cette ferme du Traou Du, sur les bords du Trieux au niveau du Lédano, à la frontière entre Plourivo et Plounez. Mais pour faire remonter plus loin l'installation des Renan dans cette ferme, René d'Ys utilise un type de source rare en généalogie : l'épigraphie, la lecture des écritures gravées. En effet, selon lui on trouve sur le linteau de la porte principale de la maison de Keruzec plusieurs initiales gravées avec la date de 1773.

---

<sup>1</sup> Wikipedia - Article "Domaine congéable" - Lien (consulté le 22/06/2020) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Domaine\\_congéable](https://fr.wikipedia.org/wiki/Domaine_congéable)

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - D 1816-1824 - page 48

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor.



**Reproduction des lettres interprétées par René d'Ys sur le linteau de la porte de la ferme de Keruzec à Plourivo.**

René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne d'après des documents nouveaux*, ... p. 28.

Pour René d'Ys ces lettres seraient les initiales des fils de Pierre Renan : Olivier Renan, Gilles Renan, Allain Renan et François Renan. Cette théorie paraît convaincante mais il manquait à René d'Ys quelques informations. La première est que François Renan est décédé le 28 mai 1761 à Plourivo<sup>1</sup>. La seconde est qu'un autre frère, Jacques Renan, vivait à Plourivo à la même époque. Peut être que le *F* est à réviser pour un *J*, mais aujourd'hui la lecture de ce linteau est devenue complexe, en témoigne la photographie que les propriétaires actuels m'ont aimablement laissé prendre lors de ma visite sur place.



**Photographie personnelle du linteau de la maison de Keruzec au Traou Du, commune de Plourivo, Côtes d'Armor.**

S'il est indiscutable que ce linteau est gravé, le déchiffrement est complexe. On peut selon moi distinguer un ou deux chiffres de la date, mais rien de plus, la texture et la couleur du granit empêche de lire clairement les inscriptions. Il faudrait procéder à une lecture en lumière rasante ou à un moulage pour espérer pouvoir déchiffrer les gravures et confirmer la théorie épigraphique de René d'Ys. À l'appui de cette théorie vient également la toponymie. Keruzec signifie "la maison réparée", si 1773 est bien la date de reconstruction de la maison il suffirait de prouver que les Renan y habitaient pour être certain que les initiales gravées sont celles de leurs noms, les noms des chefs du clan des Renan.

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Plourivo - BMS 1761-1770 - page 23

Un moyen de confirmer cela serait de lire un nouveau document notarié que j'ai trouvé dans ma lecture des répertoires des notaires de Plounez. Un bail de convenancement par Allain Jacob de Plounez à Pierre Renan de Plourivo le 8 juin 1736 devant Maître Yves Pierre, notaire à Plounez. Le convenancement repose sur une maison pour une somme annuelle de 48 livres tournois<sup>1</sup>. Cette maison est peut-être celle de Keruzec, la lecture de la minute serait plus éclairant, mais je n'ai pas pu me rendre aux archives pour ce-faire. Si ce bail concerne Keruzec, les Renan auraient donc occupés la même ferme entre 1736 et 1860, les fils de Pierre Renan la reconstruisant en 1773. Serait-ce à cette date que le lieu de Meskambellec (la maison du prêtre) aurait pris le nom de la maison réparée, Keruzec ? Les termes Meskambellec ou Kerambellec survivant encore quelques temps, puis disparaissant au XIX<sup>e</sup> siècle, sans qu'il soit possible aujourd'hui de retrouver un lieu se nommant ainsi à Plourivo.

La "réparation" qu'induit le nom Keruzec, induit plus sûrement une reconstruction ou un certain aménagement de la maison. Ce nouvel aménagement pourrait s'expliquer par les activités des frères Renan, les fils de Pierre. Dans les actes, Olivier, Allain, Gilles et Jacques sont tous qualifiés de "marin" ou de "maître de barque". René d'Ys parle d'une grande cave donnant sur le Lédano, là où les chefs du clan Renan entreposaient leur matériel de navigation. Si leur grand-père Jean Renan était un laboureur, le père Pierre Renan un ménager, ce dernier était aussi un marin et cette dernière activité semble devenir prédominante chez ses fils. L'un d'eux, va pousser cette activité plus loin en rejoignant un cité dotée d'un port plus important : Tréguier.

#### B - La carrière du capitaine de barque

Allain Renan en s'installant à Tréguier poursuivit le métier de marin que pratiquait déjà ses ancêtres depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. On le retrouve dans le registre des rôles des armements des navires de Paimpol conservés sous la cote 5P 5 1 à l'antenne de Brest du Service Historique de la Défense. Ce registre consigne tous les navires partant du port de Paimpol et y revenant entre 1787 et 1829. On retrouve Allain Renan à plusieurs reprise :

- **11 octobre 1792** : Allain Renan est le capitaine de l'*Olivier*, bateau d'une capacité de 15 tonneaux, provenant de Saint-Malo. Il était accompagné de deux hommes d'équipage.
- **14 juillet 1793** : Allain Renan est le capitaine de la *Marie-Anne*, un bateau d'une capacité de 7 tonneaux armé pour la pêche au vivier. Il était accompagné de deux hommes d'équipage. Ce navire est désarmé le 1<sup>er</sup> jour complémentaire "Sans-culotide" an II, c'est à dire le 17 septembre 1794.
- **novembre 1809** : Allain Renan de Tréguier est le propriétaire et le capitaine du *Bien Aimé*. Le navire est victime d'une avarie au sortant de Tréguier. Il s'agit ici du rôle de désarmement du navire, le rôle d'armement n'a pas été retrouvé.

Je n'ai pas trouvé d'autres traces d'Allain Renan aux SHD de Brest, les archives maritimes au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle sont rares et conservées très irrégulièrement. Il n'existe pas de registre à Tréguier pour la période d'activité d'Allain Renan et de son fils Philibert par exemple.

Ces trois armements de navires à Paimpol nous permettent tout de même de voir les activités variées d'Allain Renan. Le premier navire, l'*Olivier* nommé sûrement après que son frère aîné soit décédé en 1787, est le navire le plus important. Il est armé pour faire du cabotage, de petits trajets de port en port

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Répertoires des notaires - Plounez - Yves PIERRE - lot 3 E 3/37 (1715)1738) - vue 5.



pour du transport de marchandises et du petit commerce. Il venait de Saint-Malo, il devait faire une ultime escale à Paimpol avant de rentrer à Tréguier. C'est par ces petits trajets qu'Allain approvisionnait en partie la boutique tenue par Marguerite Le Maistre puis par Marie Le Saint. Le second navire armé à Paimpol montre qu'Allain pratiquait aussi la pêche et plus particulièrement au vivier. Cela montre l'équipement particulier de ce navire de sept tonneaux qui permettait de conserver le poisson vivant pour le transporter et assurer sa plus grande fraîcheur. Le dernier navire armé en 1809 est semble-t-il victime d'un accident, Allain est âgé de plus de 70 ans, était-il sur le navire ? L'accident est-il dû à une cause extérieure ? Cet accident a-t-il décidé de la retraite du vieil homme ? En tout cas, son nom n'apparaît plus ensuite sur les registres du rôle des armements paimpolais.

### C - Le patrimoine d'Allain Renan à Tréguier

Le départ de Plourivo et l'installation d'Allain Renan à Tréguier peut se placer à la toute fin des années 1760 et au tout début des années 1770. En effet, il semble déjà bien intégré à la bourgeoisie trégoroise lors de son mariage avec Renée Marguerite Le Maistre le 30 juillet 1771 à Tréguier. Celle-ci est la fille du négociant Charles Le Maistre (1704-1784), lui-même fils du notaire et procureur fiscal du chapitre de la cathédrale de Tréguier, Rolland Le Maistre (†1713). Le frère de Renée est Honoré Le Maistre (°1734), aussi notaire et procureur à Tréguier. L'analyse des informations contenues dans les registres paroissiaux et les registres d'État Civil permettent déjà de dessiner le statut social d'Allain Renan, alors annoncé comme maître de barque.

En cherchant dans des documents un peu plus divers on réussit à trouver la trace de cette famille à Tréguier et on peut aussi parfois disposer de chiffres précis. René d'Ys mentionne plusieurs documents que je n'ai pas réussi à retrouver aux archives car les informations qu'il fournit sur ses sources sont parfois vagues. Il mentionne souvent les Archives départementales des Côtes-du-Nord sans plus de précision. Il cite par exemple les procès-verbaux d'un vol de 150 sols commis durant la nuit du 30 janvier 1777 dans la boutique d'Alain Renan et Renée Le Maistre<sup>1</sup>. Cet acte est utile pour connaître le lieu d'habitation et la nature exacte des activités de commerce du couple. Nous l'avons vu plus tôt, très longtemps Allain Renan a conservé son statut de capitaine de barque pour effectuer du cabotage, de la navigation de commerce, de la pêche et il s'était fait négociant avec sa femme. Le couple tenait alors une boutique "située au bas du Martray de cette ville et contre la cathédrale"<sup>2</sup>.

Dans un autre document exploité par René d'Ys, un jugement de la prévôté de Tréguier du 28 septembre 1781, on apprend que Charles Le Maistre vit dans une "maison de la Grand'Rue vis-à-vis de l'église Notre-Dame" dont le couple se servait comme entrepôt. René d'Ys cite encore un acte judiciaire du 20 mars 1779<sup>3</sup> dont on ne connaît pas la teneur mais qui prouverait que la soeur d'Allain, Jeanne Renan (°1734), l'aurait accompagné dans son installation à Tréguier. Voici donc ce que je peux dire de trois documents que je n'ai pas eu le temps de rechercher aux archives départementales des Côtes d'Armor avant d'être confiné.

Mais j'ai bel et bien visité ces archives et j'y ai tout de même retrouvé quelques documents concernant les grands-parents d'Allain Clair Renan. Les archives départementales des Côtes d'Armor disposent d'un fond familial classé par patronyme en série 2E. Il existe un dossier au nom de Renan portant la

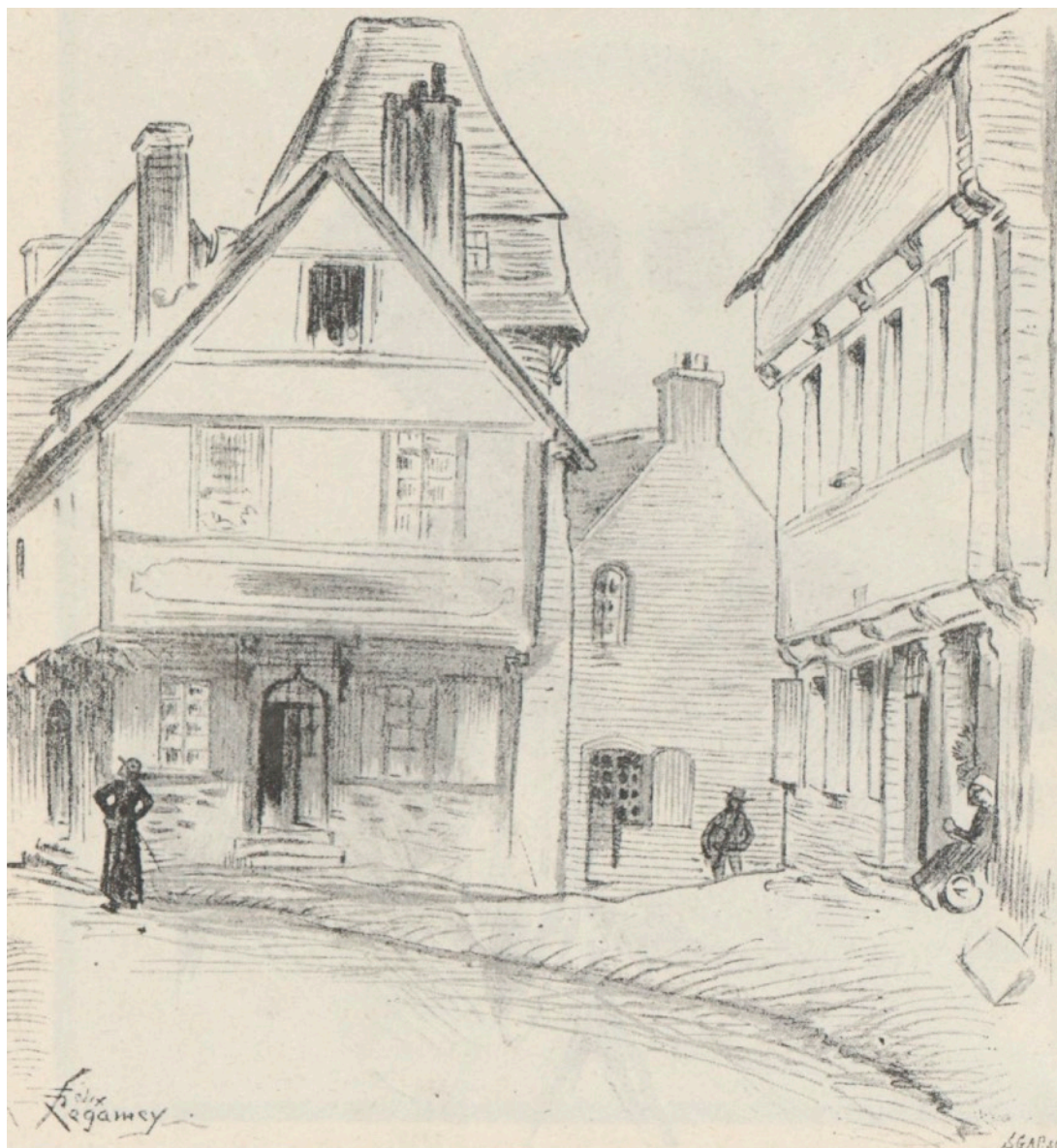
---

<sup>1</sup> René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne...*, p. 56.

<sup>2</sup> *ibid.*

<sup>3</sup> René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne...*, p. 39.

cote 2 E 514. Ce dossier renferme deux documents, dont un document notarié daté du 17 juin 1780 passé à Tréguier devant le notaire Maître Le Bouëc. Ce document est transcrit en Annexe 1 en fin de ce mémoire.



**Maison natale d'Ernest Renan (à droite) aspect originel avant restauration**

dessin de F. Régamey - *Le monde illustré* n°1854 du 8 octobre 1892, p. 227.

Il faut noter que la maison actuelle n'a plus l'allure de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou même du XIX<sup>e</sup> car elle a subi de nombreuses modifications au cours du XX<sup>e</sup> siècle, en 1947 et surtout en 1992 pour sa façade. *Source image : gallica.bnf.fr - BNF*

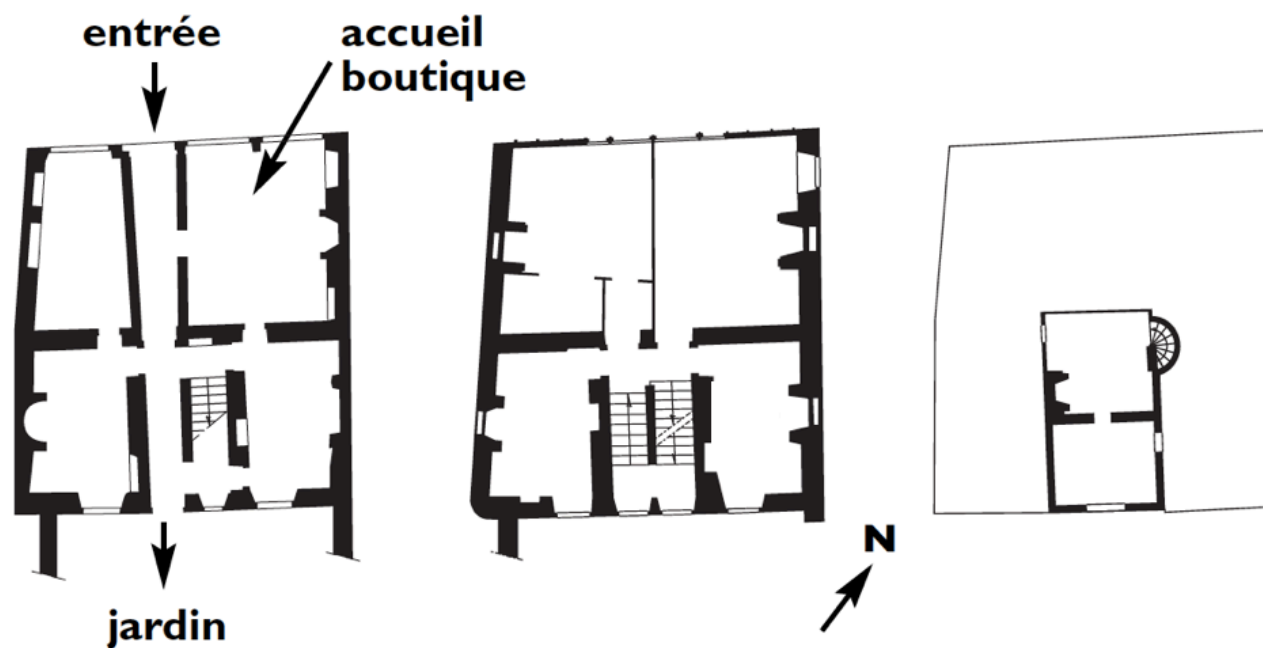
Cet acte règle la vente d'une maison appartenant à "très haute et très puissante dame Jeanne Françoise de Bottrel Quintin veuve de messire Claude Louis de la Lande, comte de Calan". Jeanne Françoise de Bottrel Quintin a fait procuration à Maître Charles Hello pour vendre sa maison située dans la Grande Rue de Tréguier. L'acte en fait la description suivante :

*"Le fond droits et propriété d'une maison roturière cour / jardin appartenances et dépendances situés grand-rue de / cette ville de Tréguier paroisse de Saint-Sébastien, / donnant du levant sur la rue*

rez-de-chaussée

premier étage

troisième étage



Plan actuel de la maison Renan

Source : document de visite - Musée Ernest Renan

*Stanco de la même / ville, du couchant joignant la maison occupée par / madame de Kerséchan et du Nord sur la grand-rue / dudit Tréguier"*

— A.D. Côtes d'Armor - Famille Renan - 2 E 514 - page 2

La maison décrite ci-dessus restera dans la famille Renan jusqu'à ce qu'elle soit transformée en musée en 1947. Il s'agit de la maison située aujourd'hui au 20 rue Ernest Renan où tous les enfants de Philibert et Manon Renan viendront au monde au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'achat de cette véritable maison d'armateur démontre la réussite financière d'Allain et Renée qui sont alors qualifiés de négociants. La vente est conclue pour un prix de 2 850 livres "que les sieur et demoiselle Renan ont réellement en nos présence comptés, audit sieur Charles Hello, en espèces d'or d'argent et autres monnoyes du cour de ce jour". Si l'aspect extérieur a aujourd'hui bien changé avec l'intervention de certains travaux de restaurations (travaux que d'autres comme le professeur Jean Balcou qualifient de "défiguration"<sup>1</sup>), le plan général de l'édifice n'a pas ou n'a alors que très peu changé depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Allain Renan et Renée Le Maistre vont dès lors habiter cette maison parmi les plus belles de Tréguier et y tenir leur commerce. Une cave peut servir d'entrepôt, les pièces du rez-de-chaussée peuvent servir de boutique, celles du premier étage d'habitation et la tour donnant sur le jardin arrière offre un point de vue imprenable sur le port en contre-bas, mirador indispensable pour ce couple de négociants surveillant les départs et les arrivées de leurs cargaisons. Ce commerce semble survivre à la mort de Renée Le Maistre en 1785 et au remariage d'Allain avec Marie Le Saint. Cette dernière s'occupe de la boutique jusqu'à sa propre mort en 1806. Le fils unique du premier mariage, Philibert François Renan s'unit le dernier jour de 1807 avec Magdeleine Feger que tout le monde nomme Manon. Il est alors

<sup>1</sup> Jean BALCOU, *Ernest Renan, une biographie*, éditions Honoré Champion, 2017, p. 25.

temps pour le futur grand-père de quitter sa demeure et de s'installer dans une autre de ses propriétés au bas de la rue des Bouchers (aujourd'hui rue Saint-André), tout près du port où il prend sa retraite de 1808 à sa mort en 1818.

#### D - Le rôle d'Allain Renan dans la Révolution

La période révolutionnaire a profondément marqué la ville de Tréguier, en particulier du point de vue de son statut de cité épiscopale. Au terme de cette période, après la fuite de son dernier évêque et l'exécution de certains de ses fidèles réfractaires aux nouvelles idées révolutionnaires, la ville ne retrouvera jamais son statut d'évêché, l'évêché du Trégor étant encore aujourd'hui réuni à celui de Saint-Brieuc.

Il faut rappeler que dans la nuit du 4 août 1789, les privilèges féodaux ont été supprimés, l'Église catholique n'existe alors plus en tant que corps politique. Par la suite, le décret de la Constitution Civile du clergé est adopté par l'Assemblée Nationale Constituante le 12 juillet 1790<sup>1</sup>. Ce décret va bouleverser l'organisation ecclésiastique : le clergé régulier est supprimé, les évêques et les curés sont élus, les membres du clergé deviennent des agents publics rémunérés par l'État. De ce fait, les membres de ce clergé réorganisé doivent prêter un serment où ils jurent "d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout [leur] pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi" (Titre II, article 21 du décret du 12 juillet 1790).

En 1789, l'évêque de Tréguier était Monseigneur Augustin-René-Louis Le Mintier, âgé de soixante ans et occupant le siège épiscopal depuis le 30 avril 1780<sup>2</sup>. Il exerce un pontificat dynamique, ce qu'illustre parfaitement l'élévation de la flèche de la cathédrale de Tréguier inaugurée en 1785. Le Mintier va se montrer tout à fait opposé aux idées révolutionnaires et particulièrement à la réorganisation civile du clergé. Cette opposition va lui valoir d'être convoqué devant le tribunal du Châtelet à Paris le 14 septembre 1790 où il sera finalement acquitté. Mais une fois rentré dans son diocèse il se retrouve face à la colère des révolutionnaires locaux qui viennent l'injurier jusque dans sa cathédrale. Il s'enfuit vers Jersey le 14 février 1791 accompagné par son valet de chambre Pierre Taupin. Allain Renan va se trouver mêler à une affaire concernant Ursule Terrier, la femme du valet de chambre de l'évêque.

Les événements qui suivent sont connus par un dossier de 10 pièces conservées aux archives départementales des Côtes d'Armor sous la cote 102 L 142. Ces pièces d'archive ont également été exploitées et résumées par Georges Le Nôtre en 1913<sup>3</sup>. Elles illustrent le rôle qu'a eu la famille Renan et ses alliés dans la Révolution. Je place les photographies et les transcriptions des documents exploités en annexe 2 à la fin de ce mémoire.

Tout commence le 11 floréal an II de la République par une dénonciation de la part de Guillaume Salaun "vrai sans culaute" qui rapporte la présence d'"ex prêtres déportés" dans une maison à Tréguier. Ces prêtres, qu'il dénonce, sont des religieux ayant refusé de prêter serment à la constitution de la République pour exercer leur culte. Ils vivent donc dans la clandestinité, cachés à Tréguier dans la maison d'Ursule Terrier la femme de Pierre Taupin, le valet de chambre de l'évêque Le Mintier. Cette

---

<sup>1</sup> Wikisource - Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 - lien (consulté le 13/06/2020) : [https://fr.wikisource.org/wiki/Constitution\\_civile\\_du\\_clergé\\_du\\_12\\_juillet\\_1790](https://fr.wikisource.org/wiki/Constitution_civile_du_clergé_du_12_juillet_1790)

<sup>2</sup> Wikipedia - Augustin-René-Louis Le Mintier - lien (consulté le 12/06/2020) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Augustin-René-Louis\\_Le\\_Mintier](https://fr.wikipedia.org/wiki/Augustin-René-Louis_Le_Mintier)

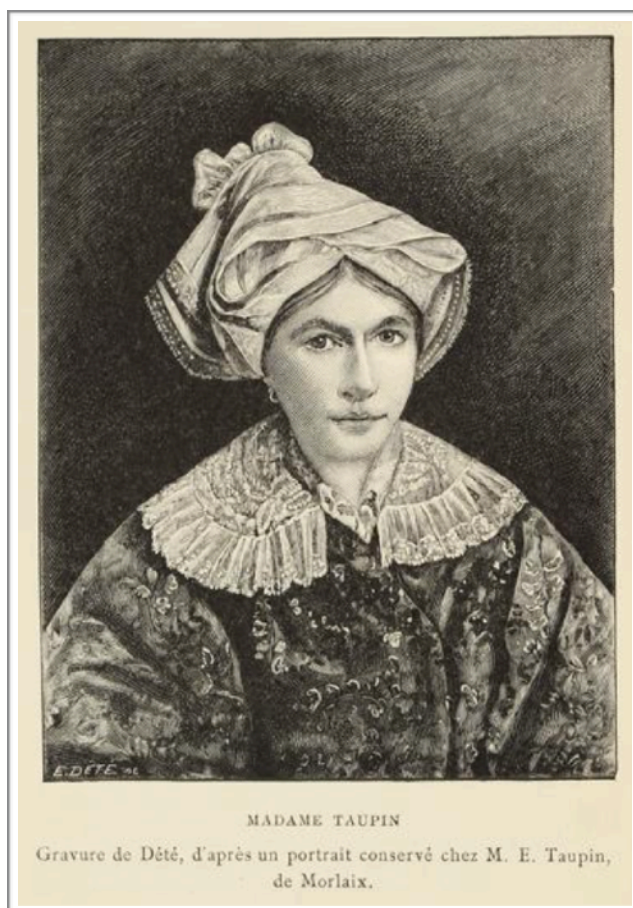
<sup>3</sup> Georges LE NÔTRE, *Bleus, Blancs et Rouges*, Perrin & Co, Paris, 1913.



dénonciation est faite à Joseph Marie Cadillan, l'oncle et parrain de Manon Feger (1783-1868), future femme de Philibert Renan (1774-1828). Cadillan était en 1790 capitaine de la garde nationale de Lannion. Dans les documents ici présents, Joseph Cadillan est dit Agent national du district de Lannion.

Les agents nationaux ont été créés quelques mois plus tôt par décret du 14 frimaire an II. Leur rôle est de "requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution, et les infractions qui pourraient se commettre" (article 14 du décret du 14 frimaire an II). Ces agents nationaux peuvent se déplacer au sein du district dont ils ont la charge pour surveiller l'application des lois. Ce sont des agents d'État alors très puissants<sup>1</sup>.

Joseph Marie Cadillan se rend donc sur les lieux mentionnés par Salaun en compagnie d'une garnison de vingt hommes issus du bataillon d'Étampes. Une fois à Tréguier, il s'adjoint un officier municipal qui n'est nul autre qu'Allain Renan. Ayant forcé l'entrée chez la femme Taupin, ils se trouvent face à deux appartements fermés dont les hommes de la garnison enfoncent les portes. Là, ils trouvent trois bréviaires et des bouteilles de vin rouge... Les individus recherchés tentent de s'échapper par les toits. Un premier est sommé de se rendre et est saisi par deux hommes. Un second homme est poursuivi par les gardes volontaires, il saute depuis les toits dans une ruelle située entre deux pignons de maison. Il finit par être rattrapé par les hommes du bataillon d'Étampes.



Ursule Taupin est interrogée et ne nie rien, elle se dit persécutée depuis trois ans et heureuse de mourir pour son roi et sa religion. Elle ne sait pas depuis combien de temps ils se cachaient là mais donne le

<sup>1</sup> Wikipedia - Agent national - lien (consulté le 12/06/2020) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Agent\\_national](https://fr.wikipedia.org/wiki/Agent_national)

nom des deux prêtres réfractaires : *Thomas* et *Pipi*. Elle ne sait rien d'autre. Les trois personnes sont conduites à la municipalité pour être interrogées. Le premier individu se révèle être André Le Gal, ancien prêtre et vicaire de Cavan. Le second est l'abbé Lajat. Ils annoncent vivre de la charité des fidèles depuis plusieurs années. Durant tout son interrogatoire Ursule ne dément rien et reste fidèle à ses idées.

Les deux prêtres et Ursule Terrier seront condamnés à mort. Madame Taupin est guillotinée sur la place du Martray à Tréguier le 15 floréal an II, quatre jours après son arrestation. Comme pour d'autres actes d'état civil de la période révolutionnaire, celui-ci est absent des archives en ligne des Côtes d'Armor, je reproduis donc la seule version que j'ai pu retrouver, celle publiée par Georges Le Nôtre en 1913 :

"Aujourd'hui, 15 floréal, deuxième année républicaine, à dix heures du matin, nous, Jacques-Paul le Bonier, membre du conseil général de la commune de Tréguier, élu le 22 frimaire dernier, à l'effet de rédiger les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, en l'absence de l'officier public, François Le Pommelier, officier municipal, et Allain Renan, aussi officier municipal de ladite commune de Tréguier, certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que le décès est survenu sur cette commune, aux dix heures du matin, à Ursule Thierrier, femme Pierre Taupin, émigré, en foi de quoi avons rédigé le présent acte. Renan (Off. municipal), F.-L. Pommellier. Le Bonier. (*Archives de La mairie de Tréguier.*)"

Alors en pleine terreur, l'implication d'Allain Renan dans cette affaire et son statut d'officier municipal illustrent ses idées politiques. Il est un homme pleinement engagé dans la Révolution et va jusqu'à cautionner la mise à mort de deux prêtres et d'une femme mère de cinq enfants. Allain possède tout à fait le profil du révolutionnaire, il s'est enrichi par le commerce et accède à un certain statut au sein de la haute société urbaine de Tréguier. Nous l'avons vu, il s'est uni avec une des grandes familles bourgeoises de la ville. S'il ne peut pas occuper de charge liée aux métiers du droit à cause de son illettrisme, il continue de s'enrichir par la navigation et le commerce. La Révolution est pour lui, comme pour toute la famille à laquelle il est lié, l'occasion de gagner encore en importance et en richesse. Mais pour cela il faut combattre les royalistes...

Ernest Renan était tout à fait au courant des idées républicaines de son grand-père dont il dressait le portrait suivant dans ses souvenirs d'enfance et de jeunesse :

*Quand éclata la révolution, il se montra patriote ardent, mais honnête. Il avait quelque argent ; tous ceux qui étaient dans la même situation que lui achetèrent des biens nationaux : quant à lui, il n'en voulut pas ; il trouvait ces biens mal acquis. Il n'estimait pas honorable de faire par surprise de grands gains n'impliquant aucun travail.*

— Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, III, 87.

Le souvenir qu'Allain Renan a laissé dans sa famille est celui d'un révolutionnaire beaucoup plus mesuré que celui qui participa à l'arrestation et à la condamnation à mort de trois personnes. Mais le passage semble vrai pour l'essentiel, je n'ai trouvé aucune preuve qu'Allain Renan ait acheté des biens nationaux. Se dessine alors l'image d'un personnage radical dans la défense de ses idées révolutionnaires mais observant une certaine éthique et ne profitant pas du malheur de certains pour s'enrichir un peu plus.

Pour écrire sur ces temps éloignés de sa naissance, Ernest se repose essentiellement sur les souvenirs de sa mère, ou en tout cas ce qu'elle a bien voulu lui transmettre. Dans les *Souvenirs*, Manon Feger évoque à

son fils le récit de la mort de Madame Taupin. Mais la version est assez différente de celle qui transparaît des documents judiciaires que nous avons évoqués plus haut. Manon place la scène de l'exécution à Lannion et non pas à Tréguier où elle a effectivement eu lieu. Elle ne parle pas du rôle de son oncle Joseph Marie Cadillan et de son beau-père Allain Renan. À moins qu'Ernest n'ait sélectionné à son tour les informations que sa mère lui avait transmis...

La confusion se lit particulièrement dans le passage suivant :

*Le soir du 19 mars 1815, il vint voir ma mère : « Demain matin, dit-il, lève-toi de bonne heure et regarde la tour. » Effectivement, pendant la nuit, le sacristain n'ayant pas voulu donner la clef de la tour, il avait escaladé, avec quelques autres patriotes, une forêt d'arcs-boutants et de clochetons, au risque de se rompre vingt fois le cou, pour arborer le drapeau national. Quelques mois après, quand le drapeau contraire l'eut emporté, à la lettre il perdit la raison. Il sortit dans la rue avec une énorme cocarde tricolore. « Je voudrais bien savoir, dit-il, qui est-ce qui va venir m'arracher cette cocarde. » On l'aimait dans le quartier. « Personne, capitaine, personne, » lui répondit-on, et on le ramena doucement par le bras à la maison.*

— Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, III, page 87.

L'anecdote est savoureuse et témoigne encore une fois des idées radicalement révolutionnaire d'Allain Renan, mais est-elle vraisemblable ? Imagine-t-on un vieillard de 76 ans grimper au sommet d'une cathédrale ? Cette partie de l'anecdote doit sûrement être attribuée à Philibert Renan, qui partageait les mêmes idées révolutionnaires que son père. En revanche, la dernière partie de l'anecdote peut tout à fait convenir à un vieil homme qui voit le monde qu'il a défendu la moitié de sa vie s'effondrer avec la restauration de la monarchie. Après cet épisode, Allain Renan resta enfermé dans sa maison là où il ne s'est jamais ennuyé jusqu'à sa mort en 1818<sup>1</sup>.

Dans cette partie, j'ai croisé tous les documents que j'ai pu trouver aux archives départementales et tous les témoignages laissés par le descendant le plus connu du clan des Renan dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Bien entendu, des premières générations étudiées je n'ai trouvé que peu de chose, mais suffisamment pour établir leur lieu de vie précis et les métiers qu'ils ont exercés. Concernant Allain Renan, j'ai pu retrouver de plus nombreux documents illustrant sa vie de marin, de marchand, de négociant à Tréguier, mais surtout de nombreux témoignages et anecdotes sur sa profonde conviction révolutionnaire. Pour les deux générations suivantes, j'ai fait de mon mieux pour ajouter à mes recherches dans les archives, les sources les plus importantes pour ce mémoire, des témoignages écrits plus privés qui forment une source inestimable pour donner de la chair à l'arbre généalogique.

---

<sup>1</sup> René d'Ys citant Renan au Banquet de Bréhat in René d'Ys, *Ernest Renan en Bretagne*, ... p. 42.



## PARTIE IV : LA PREMIÈRE FAILLITE DES RENAN (1818-1828)

### I - PHILIBERT FRANÇOIS RENAN (1774-1828) ET MANON FEGER (1783-1868)

#### A - La famille de Magdelaine dite Manon Feger

La famille de Magdelaine Feger n'est pas issue de Tréguier. Ses parents, **Joseph-Marie Feger**, capitaine au long cours et Claire Jeanne Gillette Cadillan se sont mariés le 14 septembre 1778 à Lannion<sup>1</sup>. Joseph-Marie est né le 27 février 1747 à Lannion et est le fils d'Yves Feger et de Françoise Hamon<sup>2</sup>. **Claire Cadillan** est née le 23 juin 1755 à Tréguier, paroisse Saint-Sébastien-de-la-Rive<sup>3</sup>, où ses parents, Arnoul Cadillan sieur de Chenué et Marie Anne Gautier, tout deux originaires de Lannion, étaient installés comme marchands. Ce couple a eu un fils que nous avons déjà évoqué, nommé Joseph-Marie Cadillan agent national à Lannion, c'est celui qui mena l'arrestation d'Ursule Taupin et de deux prêtres réfractaires avec Allain Renan. La famille de Magdelaine est donc originaire de Lannion, son grand-père paternel Joseph Cadillan sieur de Chenué est même né à Bordeaux !

Une étude plus détaillée de la famille maternelle d'Alain Clair, d'Henriette et d'Ernest Renan a été réalisée par Léon Dubreuil<sup>4</sup>. Je ne détaillerai pas l'étude de cette branche et je renvoie vers ses travaux pour en savoir plus sur ces familles aisées de marins et de marchands issus d'une autre ville du Trégor.

Joseph-Marie Feger et Claire Jeanne Gillette Cadillan mariés à Lannion en 1778 ont eu cinq enfants :

- **Magdelaine Joseph Feger**, née et baptisée le 7 juin 1783 à Lannion, son parrain est Joseph-Marie Cadillan son oncle maternel et sa marraine est Magdeleine Françoise Feger, sa tante paternelle<sup>5</sup>. C'est elle qui continue la généalogie étudiée. Elle est presque toujours appelée Manon par ses proches.
- **Yves Jean Louis Emmanuel Feger**, né le 23 juin 1786 et baptisé le lendemain à Lannion, son parrain est Emmanuel François Joseph Cugneau et sa marraine est Louise Joseph Cadillan, sa tante<sup>6</sup>.
- **Marie Anne Olive Joséphe Feger**, née et baptisée le 3 octobre 1787 à Lannion, son parrain est Joseph Jean Le Coat et sa marraine est Magdelaine Feger sa tante<sup>7</sup>.
- **Claire Jeanne Françoise Feger**, née et baptisée le 3 mai 1789 à Lannion, son parrain est Jean Marie de Kermel et sa marraine est Jeanne Charlotte Hamon<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BM 1769-1778 - page 347

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BMS 1740-1748 - page 312

<sup>3</sup> AD 22 - Tréguier - Paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive - BM 1750-1776 - page 166

<sup>4</sup> Léon DUBREUIL, "La famille maternelle d'Ernest Renan", *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1946, pp. 28-74.

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BM - 1779-1788 - page 161

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BM - 1779-1788 - page 271

<sup>7</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BM - 1779-1788 - page 317

<sup>8</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BM - 1789-1792 - page 19

- **Anne Placide Feger** est née le 5 novembre 1790 et baptisée le lendemain à Lannion, son parrain est Blaise Jean La Biobe et sa marraine est Anne Françoise Rolland<sup>1</sup>.

Sur l'acte de baptême de sa dernière fille, Joseph-Marie Feger est marqué comme "père absent et malade au lit". Le capitaine au long cours meurt un peu plus d'un mois plus tard le 17 décembre 1790 et est inhumé le lendemain dans le cimetière Saint-Nicolas de Lannion<sup>2</sup>. Il avait alors 43 ans. Ses enfants sont encore très jeunes, l'aînée Manon a seulement 7 ans. Claire Cadillan âgée de 35 ans va se remarier quelques années plus tard.

Elle épouse François Joseph Gabriel Lasbleiz le 2 nivôse an II (22 décembre 1793) à Lannion. Celui-ci est avoué. Les avoués étaient des juristes chargés de représenter les parties lors d'un procès. L'avocat était chargé de plaider pour une partie, l'avoué ou procureur représentait les parties. Les professions d'avocat et d'avoué sont aujourd'hui confondues. Ils n'ont pas eu d'enfant à ma connaissance. Je n'ai pas non plus retrouvé la date de décès du second mari de Claire Cadillan. Elle est en tout cas veuve une seconde fois sur son acte de décès. Elle meurt à l'âge vénérable de 79 ans le 5 avril 1834 à Tréguier. Elle était rentière et devait profiter de sa retraite chez sa fille Manon Feger.

Ernest Renan a bien connu les membres de sa famille maternelle car c'est avec eux qu'il a vécu après la mort de son père Philibert en 1828. Il les cite dans ses *Souvenirs d'enfance* :

*Je touchais par ma grand'mère maternelle à un monde de bourgeoisie beaucoup plus rangée. Ma bonne maman, comme je l'appelais, était un fort aimable modèle de la bourgeoisie d'autrefois. Elle avait été extrêmement jolie. Je l'ai connue dans ses dernières années gardant toujours la mode du moment où elle devint veuve. Elle tenait à sa classe, ne quitta jamais ses coiffes de bourgeoise, ne souffrit jamais d'être appelée que mademoiselle. Les dames nobles l'avaient en haute estime. Quand elles rencontraient ma sœur Henriette, elles la caressaient : « Ma petite, lui disaient-elles, votre grand'mère était une personne bien recommandable, nous l'aimions beaucoup ; soyez comme elle. » [...]*

*Cette bonne bourgeoisie de Lannion était admirable de candeur, de respect et d'honnêteté. Beaucoup de mes tantes restèrent sans se marier, mais n'en étaient pas moins heureuses, grâce à un esprit de sainte enfance qui rendait tout léger. On vivait ensemble, on s'aimait ; on participait aux mêmes croyances. Mes tantes X... n'avaient d'autre divertissement que, le dimanche, après les offices, de faire voler une plume, chacune soufflant à son tour pour l'empêcher de toucher terre. Les grands éclats de rire que cela leur causait les approvisionnaient de joie pour huit jours. La piété de ma grand'mère, sa politesse, son culte pour l'ordre établi, me sont restés comme une des meilleures images de cette vieille société fondée sur Dieu et le roi, deux états qu'il n'est pas sûr qu'on puisse remplacer.*

— Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, IV, p. 91.

Contrairement à son grand-père paternel Alain Renan, la grand-mère maternelle d'Ernest Renan, Claire Cadillan était tout à fait opposée à la Révolution. L'affaire de la Dame Taupin fait encore irruption ici. On voit ainsi l'importance que cette exécution a revêtu pour les gens du Trégor, en particulier pour une classe bourgeoise que l'on voit engagée tout à fait pour ou tout à fait contre. Les hommes semblent défendre la révolution de toute leurs forces, les femmes s'y opposer tout autant... Sauf Manon, la mère de Renan.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BM - 1789-1792 - page 92

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - BMS - 1789-1792 - page 111

*Quand la Révolution éclata, ma bonne maman l'eut en horreur, et bientôt elle fut à la tête des pieuses personnes qui cachaient les prêtres insermentés. La messe se disait dans son salon. Les dames nobles étant dans l'émigration, elle regardait comme son devoir de les remplacer en cela. La plupart de mes oncles, au contraire, étaient grands patriotes. Quand il y avait des deuils publics, par exemple à propos de la trahison de Dumouriez, mes oncles laissaient croître leur barbe, sortaient avec des mines consternées, des cravates énormes et des vêtements en désordre. Ma bonne maman avait alors de fines railleries, qui n'étaient pas sans danger : « Ah ! Mon pauvre Tanneguy, qu'avez-vous ? Quel malheur nous est survenu ? Est-ce qu'il est arrivé quelque chose à ma cousine Amélie ? Est-ce que l'asthme de ma tante Augustine va plus mal ? — Non, ma cousine, la République est en danger. — Ce n'est que cela ? Ah ! mon cher Tanneguy, que vous me soulagez ! Vous m'enlevez un véritable poids de dessus le cœur. »*

*Elle joua ainsi pendant deux ans avec la guillotine, et ce fut miracle si elle y échappa. Elle avait pour compagne de son dévouement une dame Taupin, très pieuse comme elle. Les prêtres alternaient entre sa maison et celle de Madame Taupin. Mon oncle Y..., très révolutionnaire, au fond excellent homme, lui disait souvent : « Ma cousine, prenez garde ; si j'étais obligé de savoir qu'il y a des prêtres ou des aristocrates cachés chez vous, je vous dénoncerais. » Elle répondait qu'elle ne connaissait que de vrais amis de la République, mais ce qui s'appelle de vrais amis !...*

*C'est, en effet, Madame Taupin qui fut guillotinée.*

— Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, IV, p. 91 et 92.

Tout comme pour l'anecdote de son grand-père montant sur la flèche de la cathédrale de Tréguier pour y afficher le drapeau tricolore ou affichant une cocarde dans la rue après la proclamation de la restauration, Ernest Renan glorifie son aïeule maternelle, faisant d'elle une égale de Madame Taupin, ayant abrité des prêtres réfractaires au péril de sa propre vie. Mais s'est-elle réellement impliquée à ce point ou bien s'est-elle contentée de se moquer avec ironie de ses frères révolutionnaires ? Si elle a caché des prêtres et continué de célébrer le culte avec eux, alors son frère Joseph Cadillan, l'agent national du district de Lannion ne l'a pas dénoncé, pas plus que les prêtres arrêtés et Madame Taupin ne l'ont dénoncé.

Nous verrons ensuite que la Révolution et l'Empire ont encore marqué la famille Renan, en particulier Philibert François Renan.

## B - La carrière du capitaine au long cours

Habitant une paroisse en bord de mer, Philibert Renan était un inscrit maritime et pouvait être appelé à servir dans la marine. Le Service Historique de la Défense (SHD) de Vincennes semble conserver le matricule de Philibert Renan. Je n'ai pas pu me rendre moi-même à Vincennes pour le consulter mais un résumé de sa carrière a été fait par René d'YS<sup>1</sup> et Vagn Lyhne<sup>2</sup>. Ce matricule se trouverait à la cote CE2/2112 au SHD de Vincennes, sans que j'ai pu retrouver cette cote dans l'inventaire en ligne. Quoi qu'il en soit ce matricule reste à rechercher pour confirmer les informations qui suivent au sujet de

---

<sup>1</sup> René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne*, ... p. 42.

<sup>2</sup> Partie II, note 14, Vagn LYHNE, "La mort saisit le vif : La disparition de Philibert Renan", *Études Renaniennes : Regard sur l'art et sur l'ailleurs*, n°114, Juin 2013, pp. 95-135.

Philibert Renan. Je complète ces informations par un récit digne des plus grandes histoires de piraterie et donné par René d'Ys reprenant la courte *Biographie de Ernest Renan* d'Adolphe Le Nepvou de Carfort<sup>1</sup>.

Le matricule permet de reconstituer toutes les navigations effectuées par Philibert Renan entre 1792 et 1808. Ses navigations ont essentiellement lieu sur des navires de commerce. L'un de ces navires est arraisonné le 24 Germinal an V. Adolphe Le Nepvou donne une version de cet abordage encore plus romancée que René d'Ys. Pour résumer, Philibert Renan se trouvait à Saint-Malo et naviguait à bord de l'*Aventurier*. Le blocus continental lancé par Napoléon empêchait le Royaume-Uni de commercer avec le reste de l'Europe, les anglais étaient alors particulièrement dangereux dans la Manche. Cela n'empêche pas l'*Aventurier* de partir pour sa destination. C'est durant une tempête que l'*Aventurier* est pris par des corsaires anglais, l'équipage est fait prisonnier et seul le capitaine, qui était apparemment Philibert Renan lui-même, et son mousse sont laissés à bord de leur navire afin d'aider à la manoeuvre pour atteindre les côtes britanniques. Mais la tempête redouble, on détache le navire breton et quatre corsaires y sont dépêchés pour rendre la marche du bateau anglais plus aisée dans la tempête et éviter les collisions. Je reproduis ici la version romanesque de Le Nepvou pour conclure cette histoire :

*Dès que le corsaire se fût éloigné, M. Renan s'approche de son mousse, auquel il donne des armes, en lui recommandant de les attirer au premier signal et de faire feu à la moindre résistance ; puis, sous un prétexte quelconque, il descend dans la cale, creuse bravement dans la carène une légère ouverture, et remonte aussitôt en annonçant qu'une voie d'eau vient de se déclarer.*

*Pâles d'épouvante, les ennemis somment le capitaine de prendre tous les moyens possibles pour la fermer. Celui-ci, les bras croisés, répond avec un calme glacial: — « Que m'importe, à moi ! je préfère avoir la mer pour tombe que mourir sur un de vos pontons. Faites ce que vous voudrez ! »*

*Voyant que les menaces n'intimident pas le capitaine prisonnier, deux marins se décident à descendre eux-mêmes dans la cale. A peine y sont-ils entrés, que le capitaine Renan et son mousse, saisissant les deux Anglais restés sur le pont, leur mettent soudain le pistolet sous la gorge et les somment, sous peine de mort, d'aller rejoindre leurs camarades au fond du navire.*

*Jugeant toute résistance inutile, les ennemis obéissent. Aussitôt les panneaux sont encloués, les barriques et les chaînes entassées sur le pont, et l'*Aventurier* rentre triomphant à Saint-Malo, au milieu d'une foule étonnée de retrouver le valeureux capitaine maître d'un équipage anglais.*

— Adolphe LE NEPVOU, *Biographie de Ernest Renan*, pages 12 et 13.

Philibert Renan a navigué sur trois navires de guerre. Durant les années IV et V il sert sur les ponts de l'*Éole*, entre les années XII et XIV sur l'*Inquiette* et en 1806 sur le *Brave*. Le 6 février 1806 le *Brave* est pris par les anglais, cette fois Renan aura moins de chance que sur l'*Aventurier*, il est fait prisonnier avec des centaines d'autres membres d'équipage. On sait qu'il y a eu 150 morts lors de cette prise anglaise. On sait aussi que les conditions de détention des prisonniers de guerre étaient épouvantables. Vagn Lyhne n'a trouvé aucune trace de Philibert dans les archives anglaises. On dit parfois qu'il a été professeur d'hydrographie à Londres car il connaissait bien la langue anglaise. Il semble être assez rapidement relâché puisqu'on le retrouve à Tréguier pour son mariage avec Manon Féger le 31 décembre 1807<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Adolphe LE NEPVOU de CARFORT et Francis BAZOUGE, *Biographie de Ernest Renan*, Paris, 1864. Disponible sur Gallica — Lien (consulté le 01/06/2020) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58098259>

<sup>2</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - M 1807-1815 - page 23

moins de deux années après sa capture. Son éducation lui a peut être assuré un meilleur sort qu'à ses autres camarades.

Son matricule s'arrête le 27 juillet 1808. Après quoi il passe l'examen des capitaines au long cours le 10 août 1808, il est admis au matricule de Paimpol comme capitaine au long cours le 6 octobre 1808<sup>1</sup>. Ce grade de capitaine au long cours lui donne le droit de commander des navires dans les eaux d'outre-mer : Pacifique, eaux du Canada, Terre-Neuve, Groenland et les deux Amériques<sup>2</sup>.

On retrouve ensuite sa trace comme son père Allain Renan (1738-1818) sur les registres des rôles des armements des navires de Paimpol<sup>3</sup> mais aussi sur le registre des capitaines au long cours<sup>4</sup>. Voici ce que l'on peut retracer de son parcours :

- **Juin 1815** : Philibert Renan est le capitaine de l'*Henriette*, un bateau de Tréguier dont il est sûrement le propriétaire et auquel il a donné le nom de sa fille. Il manque la page de droite pour connaître la taille du navire, le nombre d'hommes d'équipage ainsi que la destination.
- **3 mars 1824** : Philibert Renan est le capitaine du sloop l'*Aventurier*, bateau de Tréguier. Le bateau est armé pour le petit cabotage et compte trois hommes d'équipage. Le port en tonneaux indique deux chiffres : 8 et 15. Je suppose qu'il s'agit du port à l'arrivée puis au départ de Paimpol. Le navire est désarmé le 14 juillet 1825.
- **9 février 1825** : Philibert Renan est le capitaine du sloop *Saint-François* armé pour du petit cabotage. Il y a quatre hommes d'équipage à bord. Le port en tonneau indique 14 et 61.
- **11 mars 1826** : Philibert Renan est à nouveau à la tête du sloop *Saint-François* de Tréguier pour du petit cabotage avec trois hommes à bord et un port de 14 tonneaux.
- **22 octobre 1826** : embarqué sur le sloop l'*Aventurier*.
- **29 mai 1827** : débarqué à Saint-Malo. Embarqué audit port de Saint-Malo, capitaine sur le brick *La Française* pour Terre-Neuve.
- **11 juin 1827** : L'armement du sloop l'*Aventurier* avec comme capitaine Philibert Renan est porté par erreur sur le registre.
- **10 octobre 1827** : Débarqué à Bordeaux de retour de Terre-Neuve.
- **23 novembre 1827** : il est au Havre.
- **22 janvier 1828** : embarqué sur le sloop le *Saint-Pierre* pour du petit cabotage.
- **11 juin 1828** : débarqué du Saint-Pierre à Saint-Malo. Il a quitté ce navire selon l'armement du 26 juin de la même année...

---

<sup>1</sup> SHD - Brest - cote 5 P 3 13 - Paimpol - Matricules des capitaine au long cours - folio 2 - matricule n°3.

<sup>2</sup> Vagn LYHNE, "La mort saisit le vif : La disparition de Philibert Renan", *Études Renaniennes : Regard sur l'art et sur l'ailleurs*, n°114, Juin 2013, pp. 95-135.

<sup>3</sup> SHD - Brest - cote 5 P 4 1 - Paimpol - Registre d'armement des navires.

<sup>4</sup> SHD - Brest - cote 5 P 3 13 - Paimpol - Matricules des capitaine au long cours - folio 2 - matricule n°3.

Les archives de la marine nous permettent donc de suivre le parcours de Philibert François Renan de 1792 à 1828. Il doit bien entendu y avoir certains manques, on observe de longs moments de vide entre 1808 et 1815 puis entre 1815 et 1824. Il me semble certain que l'activité de Philibert ne s'est pas arrêtée et qu'il faut reprocher aux archives quelques lacunes. Ces trous dans la chronologies peuvent tout de même indiquer une baisse dans la fréquence des navigations qui s'expliquerait par la présence d'enfants en bas âge dans le foyer de Tréguier.

### C - Deux autres anecdotes sur Philibert Renan

Deux autres petites histoires sont connues sur Philibert. La première est celle qu'Ernest Renan a attribué par erreur à son grand-père. Après la défaite de Napoléon en 1815, Philibert prévient sa femme d'observer au matin la flèche de la cathédrale de Tréguier. Durant la nuit, puisque le gardien n'avait pas voulu lui donner les clefs, Philibert grimpe la flèche de la cathédrale par l'extérieur pour y déployer le drapeau national. Par là, il montre aux yeux de tous son attaché féroce à la Révolution et son dégoût de la Restauration et du retour des Bourbon sur le trône de France<sup>1</sup>.

Une autre anecdote, le montre aussi sous un jour sympathique. Un soir avec des amis, il voulu jouer un tour à un homme très avare de Tréguier. Celui-ci ne dépensait rien pour ses repas et ne se nourrissait seulement des produits de son jardin. Philibert s'introduit alors dans ledit jardin et y cueille tous les artichauts. Le lendemain, il invite l'homme à manger chez lui. Le grippe-sou ne se prive pas du repas qu'on lui propose, voyant une bonne occasion de manger beaucoup et gratuitement. Le repas lui plu moins lorsqu'il appris qu'il avait été fait avec ses propres artichauts<sup>2</sup>...

### D - La descendance de Philibert Renan et de Manon Feger

Philibert François Renan, fils d'Allain (1738-1818) et de Renée Le Maistre (1738-1783) épouse à Lannion le 31 décembre 1807<sup>3</sup> Magdelaine Feger, fille de Joseph Feger (1747-1790) et de Claire Cadillan (1755-1834). Leurs trois enfants naîtrons à Tréguier :

- **Alain Clair Renan**, né le 10 janvier 1809 à Tréguier. L'acte de naissance est rédigé en présence de Philibert Renan son père, d'Allain Renan son grand-père paternel et en présence de Pierre Le Quellec, un propriétaire<sup>4</sup>.
- **Henriette Marie Renan**, née le 22 juillet 1811 à Tréguier. L'acte de naissance est rédigé en présence de Philibert Renan son père, d'Allain Renan le grand-père paternel, Claire Cadillan la grand-mère signe même si elle n'est pas comptée au sein des témoins, tout comme sa soeur Marie Jeanne Cadillan veuve Le Moullec. Signe également François Lasbleiz second mari de la grand-mère Claire<sup>5</sup>.
- **Joseph Ernest Renan**, né le 28 février 1823 à Tréguier. L'acte est rédigé en présence de son père Philibert Renan, d'Yves Le Moullec (peut-être un cousin de Manon Feger) officier de santé et Louis Bon Tuon, employé des contributions indirectes<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, III, page 87.

<sup>2</sup> Adolphe LE NEPVOU de CARFORT et Francis BAZOUGE, *Biographie de Ernest Renan*, Paris, 1864, p. 11.

<sup>3</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Lannion - M 1807-1815 - page 23

<sup>4</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1793-1810 - page 559

<sup>5</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1811-1815 - page 29

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - N 1823-1829 - page 11

La vie de ce couple est très semblable à celle de ses parents, Allain et Renée Le Maistre. Nous l'avons vu, lui est régulièrement en mer pour faire du petit cabotage, du transport et du commerce de marchandises, voire de la pêche de temps à autre. Il approvisionne la boutique que tient sa femme Manon. Dans les actes de naissance de leurs enfants, ils sont qualifiés de marin, capitaine de navire au long cours, et de marchande en 1809, de négociant et négociante en 1811 puis finalement Philibert est Marchand-épiciers en 1823.

## **II - LA MORT DU CAPITAINE PHILIBERT RENAN**

Cette mort interpelle d'abord par l'acte d'état civil qui a été rédigé pour la notifier. Cet acte est daté du 15 septembre 1828 et place la mort du concerné "à Erquy vers le onze ou le douze juin dernier". L'acte est rédigé trois mois après le décès qui a eu lieu à une date fluctuante, de nombreuses questions se posent à la lecture de cet acte. Les réponses semblent se trouver à la fin de l'acte qui précise "que la dite inscription est faite en exécution du jugement du tribunal de 1<sup>ere</sup> instance de Lannion du douze de ce mois"<sup>1</sup>. Il convient alors de se tourner vers les archives judiciaires.

L'enquête sur la mort de Philibert Renan se trouve aux archives départementales des Côtes d'Armor à la cote 3 U 3 / 183. Cette cote renferme trois documents : une enquête menée par le juge de paix du canton de Pléneuf à la demande de dame Feger, femme Renan, une requête de Madame Magdeleine Joseph Feger au juge et au procureur du roi près le tribunal civil de Lannion ainsi qu'un extrait des minutes du tribunal de la justice de paix du canton de Lannion. J'ai placé la reproduction et la transcription de ces documents en annexe 2.

On peut tirer de ces documents le déroulement des événements suivants. Nous avons laissé la carrière de Philibert à la date du 11 juin 1828 à Saint-Malo où il a fait charger et expédier son navire le *Saint-Pierre* pour Tréguier. Or, il disparaît le même jour. Son équipage l'attend plusieurs jours mais finit par prendre un autre capitaine pour terminer le voyage et les ramener jusqu'au port de Tréguier. Manon Feger voit le navire de son mari rentrer sans lui et commence les investigations pour le retrouver. Ce n'est que le 23 juillet qu'elle entendra qu'un cadavre a été trouvé à Erquy. En attendant, elle adresse de nombreuses lettres aux ports où son mari pourrait avoir fui pour éviter "les reproches" qu'elle aurait pu lui faire<sup>2</sup>. Elle écrit à Saint-Malo, Plouëc, Dieppe, Le Havre, ...

Entre temps, durant les enquêtes infructueuses de Manon, le premier juillet 1828, Jean Revel, un garçon de 12 ou 13 ans, prévient François Jean Thoreux, sous-lieutenant des douanes à Erquy, avoir trouvé un cadavre sur sa pantière (le secteur géographique attribué à un douanier et sur lequel il exerce son contrôle), sur la plage de Lanruen. Celui-ci constate la présence du cadavre et prévient son supérieur, Jean François La Trochardais, lieutenant de l'ordre des douanes d'Erquy.

Le lendemain à sept heures du matin, La Trochardais se rend sur place accompagné de François Lemordan, adjoint à la commune d'Erquy. Est alors ordonné l'inhumation du corps à même la plage, avec tous ses vêtements qui n'ont pas pu être retirés à cause de l'état de putréfaction avancé. Pour l'inhumer, on fait appel à deux laboureurs arrivés vers les huit heures du matin sur la plage de Lanruen : Yves Lelait et Pierre Seradin. Seule a été trouvée dans ses poches une blague à tabac en peau de phoque.

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Tréguier - D 1821-1833 - page 400

<sup>2</sup> Vagn LYHNE, "La mort saisit le vif : La disparition de Philibert Renan", *Études Renaniennes : Regard sur l'art et sur l'ailleurs*, n°114, Juin 2013, pp. 95-135.



Manon n'apprend que le 23 juillet qu'un cadavre a été retrouvé à Erquy. Elle demande alors au juge de paix du canton de Pléneuf de faire une enquête. Le 25 juillet 1828, Manon est déjà sur place accompagnée de son beau-frère horloger bijoutier de Guingamp, Jean-Jacques Le Forestier. Là, Yves Lelait donne à Manon la blague de phoque qu'il a trouvé sur le cadavre, elle la reconnaît comme étant celle de son mari. Le 26 juillet sont interrogés par le juge de paix du canton de Pléneuf, Joseph Ange Casimir Barbedienne, les protagonistes liés à la découverte et à l'inhumation du cadavre : François Lemordan, l'adjoint d'Erquy, Jean François La Trochardais, lieutenant de l'ordre des douanes d'Erquy, François Jean Thoreux, le sous lieutenant des douanes, Yves Lelait et Pierre Seradin les laboureurs fossoyeurs.

Manon fournit une description de la manière dont devait être vêtu son mari :

*il doit être vêtu d'une chemise de toile fine, un canneçon de toile de ménage, un pantalon de drap couleur maron bas de coton bleus à côtes, un gilet de draps à carreaux de diverses couleurs ayant deux faces boutons passémenté*

Tous s'accordent à décrire le cadavre de la manière suivante :

*cadavre masculin, vêtu d'une veste bleue, les boutons de même étoffe, un pantalon brun maron, un gilet à deux faces et carreaux de différentes couleurs Bas bleu à côtes, chemise de toile blanche, un soulier seulement au pied gauche, taille d'environ cinq pieds déf(ig)uré ne pouvant distinguer aucuns traits.*

Le sieur Jean François La Trochardais ajoute "qu'il a connu le dit sieur Renan vivant, que ce cadavre étoit bien de la même grandeur et de la même corporance".

Manon demande l'exhumation du corps afin de voir ses vêtements, on découvre le cadavre au niveau de ses jambes, mais rien ne peut être observé, la décomposition est trop avancée.

Un autre témoignage viendra corroborer l'identification du cadavre d'Erquy comme étant celui de Philibert Renan. Il s'agit du témoignage de François Jean Besnier :

*aux environ du treize Juin dernier (qu'il ne peut pas précisément dire quel jour, ne croyant pas alors qu'il avoit (en marge : été) interpellé sur cette époque) il se trouvoit de service sur la côte de Pléberel proche l'église, il se vit passer un individu de bonne mine, de taille de cinq pied ou environ, vêtu de veste de chasse en drap bleu boutons de même étoffe, pantalon en drap brun maron, gilet à carreaux de différentes couleurs, chapeau rond en laine, que cet homme étoit rasé de frais, figure replette (et) colorée, épaules larges, qu'il acosta cet homme, qui marchoit lentement (et) fumoit sa pipe, (et) lui demanda ou il*

*alloit ; que cet individu répondit qu'il étoit passager, qu'il alloit voir s'il voyoit la Bouche d'Erquy, qu'il s'y étoit sauvé un jour étant poursuivi par un corsaire anglais, qu'il étoit de Tréguier (et) étoit capitaine de navire, qu'il*

Page 3

*venoit de Saint-Malo, où il avoit laissé son navire, qu'il alloit à Dabouet ; que cet homme avoit l'accent breton, qu'il étoit alors aux environs des sept heures du soir, qu'il a appris depuis qu'il ne coucha pas au Bourg de Pléherel, qu'on refusa de lui donner à boire attendu qu'il disoit n'avoir pas d'argent (et) que d'ailleurs il étoit un peu épris de boisson, qu'il ne scait pas ce qu'il devint ni de quel côté il se dirigea.*

Avec tous ces témoignages confirmant la présence de Philibert Renan dans les environs d'Erquy puis les témoignages décrivant un cadavre vêtu de la même manière que le capitaine de Tréguier, le tribunal de première instance de Lannion, compétant pour les affaires de Tréguier, ne peut donc que déclarer le décès de Philibert François Renan. Puisque l'auteur du dernier témoignage n'est pas certain de la date, le décès est placé prudemment le 11 ou le 12 juin 1828.

Le corps restera enseveli sous la plage de Lanrue, sans sépulture religieuse ni à Tréguier, ni jamais ailleurs.

### **III - MANON ET LA RUINE**

Au 20 février 1821 à Tréguier dans les minutes du notaire Maître Jacques Cadiou, acte n°43<sup>1</sup>, on retrouve une autorisation concernant le couple Philibert Renan et Magdeleine Feger. Manon se voit délivrer une autorisation spéciale qui lui permettait de gérer les biens du couple, meubles et immeubles, de conclure toute forme de contrat, de produire des reçus juridiquement valables, de vendre, aliéner, hypothéquer, lancer toute action en justice ou de se défendre contre une telle action, de choisir un notaire, avoué ou défenseur, de souscrire des billets à ordre et de régler des lettres de change, de vendre ou acheter toute forme de bien, d'acquérir des immeuble, "en un mot agir pour le mieux de leurs intérêts propres et communs dans tous les cas prévus ou non prévus par les présentes"<sup>2</sup>.

Cette autorisation spéciale prévoit sans doute un regain d'activité marine de la part de Philibert. Comme on le voit dans le détail de sa carrière les navigations reprennent à partir de 1824. Une autorisation comme celle-ci pallie à toutes les interdictions qui pesaient sur les femmes mariées de cette époque, considérées comme d'éternelles mineures. Le rôle que Manon occupe dans le couple, celui de commerçante gestionnaire d'une boutique, rend nécessaire de lui donner des pouvoirs équivalents à celui de son mari absent. De cette manière, Philibert Renan, décrit par son fils comme étant mélancolique

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Minutes Jacques Cadiou - 3 E 21/85 - 20 février 1821

<sup>2</sup> Vagn LYHNE, "La mort saisit le vif : La disparition de Philibert Renan"...

laisse le souvenir de l'homme qui a été incapable de tenir le rôle du puissant père de famille et qui a conduit ses proches à la ruine. Pourtant, c'est Manon qui fut en grande partie aux commandes des affaires du couple et qui en assumait les conséquences.

L'article de Vagn Lyhne sur la disparition de Philibert Renan publié dans les études renaniennes résume toute la tenue des affaires du couple. Alain Balcou procède également au récit de la ruine de Philibert et Manon dans sa biographie d'Ernest Renan. Je résume ici ce que j'ai pu apprendre de la lecture de ces deux sources puisque je n'ai pu consulter les archives concernant ces affaires par moi-même.

### A - Les affaires du couple

Après sa capture par les Anglais et son retour à Tréguier, Philibert, le 2 novembre 1807, quelques mois avant son mariage, assigne son père à régler les comptes de la gestion des biens lui étant revenus depuis la mort de Renée Le Maistre. Il reçoit alors la maison de la Grand-Rue d'une valeur de 13 200 francs et il garde en plus sur son père une créance de 8 056,42 francs. Une fois mariés, les biens et créances non négligeables de Philibert permettent à son couple de procéder, le 26 juin 1811 à une hypothèque de la maison en échange d'un prêt de 4 000 francs auprès de la belle-mère Claire Cadillan contre une rente viagère de 200 francs par an. Cet emprunt est sans doute contracté pour commencer ses affaires, la nature des relations financières et commerciales qu'il entretenait auparavant avec son père Allain restent inconnues.

Une certaine réussite dans les affaires entraîne, le 19 juillet 1813 une seconde hypothèque de la maison pour un prêt de 2 500 francs auprès de Jacques Louis Le Long en échange d'une rente viagère annuelle de 240 francs. Après son autorisation de 20 décembre 1821, le couple contracte un prêt le 14 juillet de la même année auprès de Gabriel Louis Le Bécot, un négociant de Paimpol. La garantie apportée consiste en tous les biens meubles et immeubles du couple.

Le partage de la succession d'Allain Renan est effectué les 14 et 15 février 1823. Quelques mois plus tard, Manon passe au nom du couple un accord de prêt avec Joseph Jean Nicol, président du tribunal de commerce de Paimpol et maire de la même ville. La garantie consiste encore une fois tous les biens meubles et immeubles détenus par le couple, l'acte précise ceux-ci : la maison de la Grand-Rue, une maison de la rue Stanco (achetée par le couple pour 750 francs), une maison appelée le Vicariat située aussi à Tréguier, un tiers de trois autres maisons situées à Tréguier rue des Boucher, rue Poul Raoul et rue de Perdrix, ils possédaient aussi un autre tiers de deux maisons, l'une de Langoat et l'une de La Roche-Derrien et enfin un tiers dans diverses terres et des droits liés à des domaines congéables. Tous ces tiers provenaient de la succession d'Allain Renan et offraient des garanties supplémentaires qui permettent de comprendre le montant du prêt s'élevant à 8665,78 francs.

Ce prêt permet le 5 juin 1823 de procéder à l'achat du Sloop *l'Aventurier* pour 600 francs. Un second sloop sera acheté le 13 janvier 1825 pour 800 francs, il s'agit du *Saint-Pierre* avec lequel Philibert effectuera son dernier voyage. Les affaires semblent se dérouler normalement pour le couple jusqu'à ce que les archives dévoilent de nombreux protêts, documents témoignant l'incapacité du couple à régler leurs créanciers. Le niveau de vie commence alors à chuter.

La maison de la Grand-Rue est louée à la société littéraire de Tréguier pour 450 francs par an et Perrine Renan, la demi-soeur de Philibert loue une pièce pour 90 francs annuels. Les deux créanciers principaux de la famille se voient proposer des accords. En janvier 1828, la dette de Joseph Jean Nicol n'est pas réglée alors qu'elle aurait dû l'être depuis le 15 mai 1824... Un nouvel accord est signé, la dette initiale

de 8 665, 78 francs en partie remboursée est ramenée à 6 000 francs. Manon s'engage à payer Nicol en dix versement échelonnés sur dix ans. De plus, tous les loyers des maisons de la Grand-Rue et de la rue Stanco seront versés à Joseph Jean Nicol.

Le 15 mars 1828, c'est Gabriel-Louis Bécot qui demande à être remboursé, ce qui aurait dû être le cas depuis janvier 1823... Manon se trouve forcée de vendre les maisons de la rue des Bouchers (dernière demeure d'Allain Renan) et de la rue des Perdrix. Bécot reçoit les maisons pour une réduction de 2 000 francs de la dette, la ramenant à 1 000 francs.

### B - Après la mort du capitaine

Philibert meurt vers le milieu du mois de juin 1828 à Erquy. Un inventaire après décès est mené le 20 septembre de la même année, toute la maison de la Grand-Rue est cataloguée, je sélectionne ici de toutes les sources citant l'inventaire quelques éléments intéressants : 28 draps de lit, 120 francs ; une grande armoire, 75 francs ; 8 tapis, 66 francs ; un cheval et son équipage, 90 francs ; le custer dit l'Aventurier, 100 francs ; quatre compas de bord et un octan, 15 francs ; des livres pour 6 francs ; deux vieux parapluies pour 9 francs, deux vieux mannequins, 2 francs ; un prie-Dieu, 6 francs, ... Le total pour 1 596 francs. Le passif lui, s'élevait à 22 425 francs et 33 centimes.

Quatre jours plus tard et durant quatre jours, une vente aux enchères publiques des biens du ménage eut lieu. Elle rapporta 208,55 francs soit un pour-cent de la dette totale. Cette vente publique est une véritable humiliation, la honte de la ruine a alors atteint son paroxysme. L'aîné du couple, Alain, était alors loin, depuis le commencement de l'année 1828, il était à Paris pour faire son apprentissage dans une banque. Le reste de la famille, Manon Feger, Henriette et le petit Ernest de 5 ans, fuient dans le fief maternelle, auprès de la grand-mère et des tantes de Lannion. Ils s'installent en location au n°12 de l'Allée-Verte. Après deux années d'exil et un été chez la tante Morand dans la manoir Trovern à Trébeurdun, la pauvre Manon et ses enfants revinrent à Tréguier pour rouvrir la boutique.

La grand-mère annula bien entendu les obligations de rente viagère que lui devait sa fille. En 1834, à la mort de Nicol, ses quatre héritiers renoncent au remboursement impossible du prêt accordé par leur père. En 1847, les dettes ne sont toujours pas épongées, c'est Henriette qui participe essentiellement à leur remboursement et Alain dans une moindre mesure. On sait que les créanciers ont été très tolérants. Dans une lettre d'Henriette du 11 décembre 1847, elle indique une liste des créanciers restant, le total des sommes restant dues s'élève à 2 243 francs. On peut donc estimer que les créances sont terminées au tout début des années 1850, à la veille d'une nouvelle catastrophe pour la famille Renan. L'homme responsable de la situation est l'aîné, le banquier, Alain Clair Renan.

### IV - L'ONCLE PIERRE RENAN (1788-1843)

Pierre Renan est le fils d'Allain Renan (1738-1818) et de Marie Le Saint (1768-1806). Ernest Renan lui consacre une partie dans ses Souvenirs d'enfance et de jeunesse dont voici le passage dont nous comparerons les informations avec les archives :

*Et ton pauvre oncle Pierre, en voilà encore un qui m'a donné du souci. O ciel !*

*— Parlez-moi de lui, dis-je ; je ne sais pourquoi je l'aime.*

*— Tu l'as vu un jour ; il nous rencontra près du pont ; il te salua ; mais tu étais trop respecté dans le pays ; il n'osa te parler, et je ne voulus pas te dire. C'était la meilleure créature de Dieu ; mais on ne put jamais*

*l'astreindre à travailler. Il était toujours par voies et par chemins, passant ses jours et ses nuits dans les cabarets ; avec cela, bon et honnête ; mais il fut impossible de lui donner un état. Tu ne peux te figurer comme il était charmant avant que la vie qu'il menait l'eût épuisé. Il était adoré dans le pays, on se l'arrachait. Ce qu'il savait de contes, de proverbes, d'histoires à faire mourir de rire ne peut se concevoir. Tout le pays le suivait. Avec cela, assez instruit ; il avait beaucoup plu. Dans les cabarets, on faisait cercle autour de lui, on l'applaudissait. Il était la vie, l'âme, le boute-en-train de tout le monde. Il fit une véritable révolution littéraire. Jusque-là, les Quatre fils d'Aymon et Renaud de Montauban avaient eu la vogue. On connaissait tous ces vieux personnages, on savait leur vie par cœur ; chacun avait son héros particulier pour lequel il se passionnait. Pierre fit connaître des histoires moins vieilles, qu'il prenait dans les livres, mais qu'il accommodait au goût du pays.*

*» Nous avions alors une assez bonne bibliothèque. Quand vinrent les pères de la mission, sous Charles X, le prédicateur fit un si beau sermon contre les livres dangereux, que chacun brûla tout ce qu'il avait de volumes chez lui. Le missionnaire avait dit qu'il valait mieux en brûler plus que moins, et que d'ailleurs tous pouvaient être dangereux selon les circonstances. Je fis comme tout le monde ; mais ton père en jeta plusieurs sur le haut de la grande armoire. « Ceux-là sont trop jolis, » me dit-il. C'étaient Don Quichotte, Gil Blas, le Diable boiteux. Pierre les dénicha en cet endroit. Il les lisait aux gens du peuple et aux gens du port. Toute notre bibliothèque y a passé. De la sorte il mangea le peu qu'il avait, une petite aisance, et devint un pur vagabond ; ce qui ne l'empêchait pas d'être doux, excellent, incapable de faire du mal à une mouche.*

*— Mais pourquoi, dis-je, ses tuteurs ne le firent-ils pas embarquer comme marin ? Cela l'eût entraîné et réglé un peu.*

*— C'aurait été impossible ; tout le peuple l'eût suivi ; on l'aimait trop. Si tu savais comme il avait de l'imagination. Pauvre Pierre ! Je l'aimais tout de même ; je l'ai vu parfois si charmant ! Il y avait des moments où un mot de lui vous faisait pâmer de rire. Il possédait une façon d'ironie, une manière de plaisanter sans qu'on fût averti, ni que rien préparât le trait, que je n'ai vues à personne. Je n'oublierai jamais le soir où l'on vint m'avertir qu'on l'avait trouvé mort au bord du chemin de Langoat. J'allai, je le fis habiller proprement. On l'enterra ; le curé me dit de bien bonnes paroles sur la mort de ces vagabonds, dont le cœur n'est pas toujours aussi loin de Dieu que l'on pourrait croire. »*

— Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, III, "Mon oncle Pierre", p. 89 et 90.

Cet oncle, le demi-frère de Philibert, est décrit par Manon comme un marginal sympathique, connu dans le pays pour ses talents de conteur. Les circonstances de sa mort semblent réalistes, son acte de décès est dressé le 26 octobre 1843 à Langoat, il était mendiant et alors âgé de 55 ans<sup>1</sup>. Les témoins sont Joseph Crechriou, un meunier, Pierre a manifestement été retrouvé dans un fossé lui appartenant ; le second témoins est François Quilgac, un aubergiste qui dit être un ami du défunt. Manon Feger a été prévenue rapidement, elle semble prendre en main la sépulture. Dans ce témoignage elle semble accorder plus de compassion à son beau-frère qu'elle n'en a témoigné lors de la mort de son mari, comme le souligne Vagn Lyhne dans son article, ce qui en dit long sur les relations de son ménage<sup>2</sup>.

La situation privilégiée de la famille Renan grâce à la bonne fortune d'Allain a permis à Pierre d'accéder à une certaine éducation, comme l'apprentissage de la lecture et l'écriture. Pierre est décrit comme un passeur d'histoire, un éducateur populaire qui transmet sa culture au peuple. Tandis que Philibert semble posséder des livres non pas pour leur contenu mais pour leur aspect esthétique, Pierre les

<sup>1</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor - Langoat - D 1843-1851 - page 26

<sup>2</sup> Vagn LYHNE, "La mort saisit le vif : La disparition de Philibert Renan", *Études Renaniennes*, ...

dévore pour ensuite les transmettre dans les cabarets partout dans le Trégor. Son humour est un trait de caractère placé en opposition avec la mélancolie de son frère Philibert.

Le portrait dressé par Manon est très sympathique, sa mort tragique tranche avec le reste. Mais Manon ne semble pas s'étendre sur un autre aspect de sa relation avec Pierre Renan, celui des disputes liées à l'héritage d'Allain Renan. Philibert Renan intente une action devant le tribunal de première instance de Lannion contre Pierre en 1824 pour le forcer à accepter la succession dans sa forme existante. Là, l'avoué de Pierre réussit à dénoncer la manière dont Philibert, ou sa femme, s'était approprié des hommes d'argent sur des biens mobiliers et immobiliers, ils auraient trompé Pierre d'une somme de 2 100 francs, s'apparentant donc à du vol. Selon le tribunal, la somme du litige s'élevait à 12 278 francs. Le tribunal se dessaisissant de l'affaire, la résolution du conflit de succession dû se faire devant notaire. C'est Manon qui s'occupa de toutes les procédures devant le notaire. Manon demanda à Pierre la somme de 3 730 francs, tandis que Pierre demandait de son côté la somme de 2 100 francs et des droits sur des biens meubles et immeubles. Pierre accepta les comptes de Manon, mais refusa les intérêts qu'elle ajoutait et versa la somme de 1 906 francs. Mais l'affaire n'était pas encore conclue et le notaire ne réussit pas à concilier les parties. En Août 1825, Manon annule les hypothèques tenues par Philibert sur Pierre concernant une terre à Coatréven et une maison à la Roche-Derrien<sup>1</sup>.

De cette dispute successorale et des sommes extraordinaires en jeu, pas un mot de la part de Manon sous la plume d'Ernest Renan. La seule explication donnée sur sa propre ruine est la vie qu'il mena apparemment sans jamais travailler.

Pourtant, on le trouve cité comme marin dans un registre particulier. Toute personne menant la vie de vagabond de Pierre devait s'attendre à se trouver dans ce registre un jour ou l'autre... Le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Saint-Malo. Il entre dans la maison d'arrêt le 15 mars 1836 prévenu de vagabondage et de mendicité mais dans la case profession est pourtant inscrit "marin". Pierre est âgé de 48 ans, il mesure 1,571m, il a un nez moyen et une bouche de même. Son menton est rond, le front haut, son visage est ovale. Il a le teint pâle. Ses cheveux et ses sourcils sont châtain et il ne possède aucune marque particulière. Il est libéré le 30 mars 1836<sup>2</sup>. De ce séjour en prison pas un mot non plus.

Le portrait dressé par Manon omet donc plusieurs aspects gênants de la vie de Pierre et des relations qu'elle a entretenues avec lui. Il est passé à la postérité comme l'oncle vagabond sympathique et cultivé d'Ernest Renan. Le tribunal de Lannion et le notaire de Tréguier le montre comme un homme attaché à percevoir sa juste part de l'héritage de ses parents. Mais les archives de la prison de Saint-Malo, pas plus objectives que Manon, qu'un tribunal ou qu'un notaire, laissent de lui le portrait d'un homme répréhensible et condamné simplement par l'existence qu'il mène. Les histoires véhiculées par cette vie d'itinérance semblaient pourtant être l'un des piliers de la vie populaire bretonne.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Registre d'écrou des prévenus et des condamnés - Maison d'Arrêt - Prison de Saint-Malo - 8 Y 3 - 1835-1837 - vue 75

## PARTIE V : LA SECONDE FAILLITE DES RENAN

### I - ALAIN CLAIR RENAN (1809-1883) ET FANNY LAIR (1812-1878)

#### A - La famille de Françoise Emilie Jeanne dite Fanny Lair

La famille de Françoise Émilie Jeanne Lair est originaire de Dol-de-Bretagne. Son père est **Jean-Baptiste Marie Lair** né le 10 juillet 1779 et baptisé le lendemain à Dol<sup>1</sup>. Il est lui-même le fils de Gilles Henri Louis Lair, un propriétaire qui sera membre du conseil municipal de Dol, et de Jeanne Lorre. Sa mère est **Françoise Anne Marie Perrine Lefort**, propriétaire, née et baptisée le 18 mai 1785 à Dol également<sup>2</sup>, elle-même fille de François Malo Lefort et de Françoise Marie Perrine Pouriel. Toutes ces personnes sont issues d'un milieu aisé, les hommes étaient *sieurs* et les femmes *demoiselles* de certaines terres durant l'Ancien Régime. La Révolution les a tout de même laissés propriétaires, vivant de leurs rentes. C'est donc deux familles importantes qui s'unissent par le mariage de Jean-Baptiste Lair et de Françoise Le Fort le 4 frimaire de l'An XIV de la République (25 novembre 1805) à Dol-de-Bretagne<sup>3</sup>.

Il faut ajouter que Françoise Le Fort était la veuve de Charles Michel Richard duquel elle a déjà eu un enfant. Ce couple en aura six :

- **Octave Henri François Lair**, né le 2 décembre 1806 à Dol<sup>4</sup>. L'acte de naissance est rédigé en présence de son grand-père paternel Gilles Lair et en présence de Gilles Macé.
- **Isidor Jean François Lair**, né le 22 novembre 1808 à Dol<sup>5</sup>. L'acte est rédigé en présence d'Henri Jean François Malo Lair, oncle paternel, futur capitaine des pompiers de Dol (1816) et en présence de Jean Joseph Guichard, propriétaire.
- **Henri Jean François Lair**, né le 5 mars 1811<sup>6</sup> et décédé le 16 mai 1815 à Dol<sup>7</sup>. L'acte de naissance est rédigé en présence d'Henri Jean François Malo Lair, l'oncle paternel, et en présence de Henri François Malo Lefort, un oncle maternel.
- **Françoise Émilie Jeanne Lair**, soeur jumelle, née le 23 septembre 1812 à Dol<sup>8</sup>. Son grand-père paternel Gilles Lair est présent ainsi que son oncle du côté maternel François Malo Lefort. Elle épousera Alain Clair Renan et continue la généalogie qui nous intéresse.
- **Adelina Jeanne Françoise Lair**, soeur jumelle, née le 23 septembre 1812 à Dol<sup>9</sup>. Les mêmes témoins que pour sa soeur sont présents lors de la rédaction de l'acte de naissance.

---

<sup>1</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - BMS 1779 - page 16

<sup>2</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - BM 1785 - page 10

<sup>3</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - M 1805-1806 (an XIV) - page 7

<sup>4</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - N 1805-1806 - page 30

<sup>5</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - N 1808 - page 24

<sup>6</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - N 1811 - page 7

<sup>7</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-de-Bretagne - D 1815 - page 10

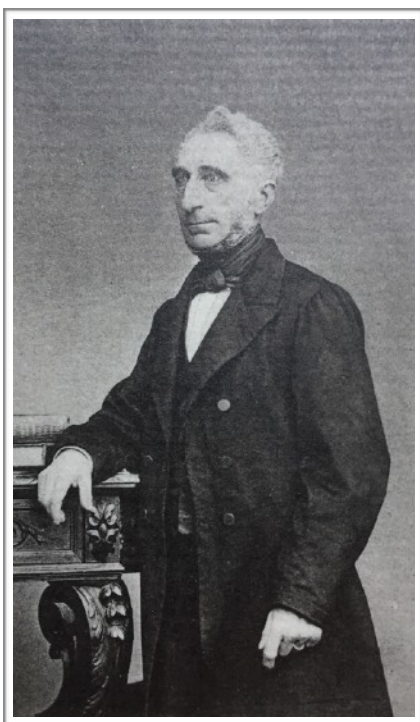
<sup>8</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - N 1812 - page 23

<sup>9</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - N 1812 - page 23



- **Henry Jean François Lair**, né le 16 mars 1816<sup>1</sup> et décédé le 9 décembre 1830 à Dol. La naissance est actée en présence de son grand-père paternel Gilles Lair et en présence de son oncle paternel Henri Jean François Malo Lair.

Françoise Lefort est la première à mourir le 2 octobre 1822 à Dol-de-Bretagne<sup>2</sup>, elle est alors âgée de seulement 37 ans. Son mari Jean Baptiste Lair lui survit très longtemps, il devient conseiller municipal, adjoint au maire puis administrateur des hospices de Dol. Il meurt le 30 mars 1863 à Dol<sup>3</sup>, alors âgé de 83 ans. Sur leurs deux actes de décès, les deux époux sont encore qualifiés de propriétaires, cela montre l'adaptation de ces familles à la Révolution et illustre le maintien de leur niveau social et économique.



**Alain Clair Renan (1809-1883)**

#### B - La descendance d'Alain Renan et Fanny Lair

Alain Clair Renan, né à Tréguier le 10 janvier 1809, fils de Philibert Renan et de Manon Feger, entre dans une famille aisée lorsqu'il s'unit avec Fanny Lair le 21 février 1843 à Dol-de-Bretagne<sup>4</sup>. Alain a suivi des études au collège ecclésiastique de Tréguier de 1817 à 1826<sup>5</sup> et a rejoint Paris au début de l'année 1828 pour suivre un apprentissage dans la banque d'un monsieur Gilbert. Durant les années 1830, il retourne en Bretagne, à Saint-Malo et travaille comme commis chez un autre monsieur Gilbert (peut-être le frère du premier) puis est toujours commis jusqu'en 1842 chez l'agent de change Jean Marie Le Monnier<sup>6</sup>. Lors de son mariage, il est courtier de change et Fanny est propriétaire. Leurs deux enfants naîtront à Saint-Malo :

- **Aline Fanny Renan** naît le 29 décembre 1843 à Saint-Malo. Les témoins de son acte de naissance sont Isidore Lair, son oncle avoué et Urbain Carange, également avoué et oncle par alliance<sup>7</sup>. Elle se mariera à François Ducroux (1837-1915), un chef d'institution le 11 mai 1869 à Paris, septième arrondissement<sup>8</sup>. Ils

n'auront eux-même qu'une seule fille à ma connaissance : Aline Ducroux, née le 20 juin 1870 au 34 rue Longchamps à Neuilly-sur-Seine<sup>9</sup>.

- **Henri Isidore Renan** naît le premier novembre 1845 à Saint-Malo. Les témoins de son acte de naissance sont les mêmes que pour sa soeur : ses oncles Isidore Lair et Urbain Carange<sup>10</sup>. Il continue ensuite la généalogie des Renan.

<sup>1</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - N 1816 - page 12

<sup>2</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - D 1822 - page 23

<sup>3</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - D 1863 - page 8

<sup>4</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Dol-de-Bretagne - M 1843 - page 5

<sup>5</sup> Jean BALCOU, *Ernest Renan, une biographie*, ... p. 34.

<sup>6</sup> Vagn LYHNE, "La chute d'Alain Renan, grandeur et misère des Renan", ...

<sup>7</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Saint-Malo - N 1843 - page 84

<sup>8</sup> Archives de Paris - 7e arrondissement - M 1869 - cote V4E 849 - acte n°300 - page 24

<sup>9</sup> Archives départementales des Hauts de Seine - Neuilly-sur-Seine - N 1870 - page 58

<sup>10</sup> Archives départementales d'Ille et Vilaine - Saint-Malo - N 1845 - page 70

## **II - LE FRÈRE FAILLI (1854-1857)**

Après l'apprentissage à Paris et le retour à Saint-Malo, en 1842 Alain quitte son patron Jean Marie Le Monnier pour ouvrir, le 1<sup>er</sup> janvier 1843 une société bancaire avec son cousin Alcide Le Forestier. Ce dernier est le fils de Jean Jacques Le Forestier, horloger-bijoutier de Guingamp et d'Anne Placide Feger, la soeur de Manon. Le capital de 50 000 francs de leur société est partagé de la sorte : Alcide apporte pour sa part 20 000 francs, le reste des 30 000 francs est séparé également entre les deux, 15 000 supplémentaires pour Alcide et 15 000 francs pour Alain. Quelques mois plus tard, l'ancien patron d'Alain, Jean Marie Le Monnier est engagé comme commanditaire. C'est à dire qu'il apporte une grosse somme d'argent au capital, mais il en confie l'administration aux commandités, Alain et Alcide. Le capital monte alors à 100 000 francs.

L'entreprise bancaire se porte bien les premières années, en 1846 le bénéfice est de 28 588 francs, l'année suivante en 1847, le bénéfice est de 30 000 francs. Mais l'année révolutionnaire de 1848 apporte quelques difficultés, le bénéfice enregistré n'est plus "que" de 10 000 francs et les années suivantes ce bénéfice oscille entre 7 000 et 14 000 francs au maximum. Cette crise oblige Alain et Alcide à diversifier leurs activités et à servir d'intermédiaire entre prêteurs et emprunteurs, activité pourtant risquée. Il faut ajouter aux difficultés liées à la crise, un déficit permanent de 200 000 francs développé par Jean Marie Le Monnier à la suite d'un accord passé avec la société Renan-Le Forestier, accord dans lequel ladite société devait se porter garante des engagements de Le Monnier.

L'année 1848 marque l'entrée en contact avec un certain Yves Rivoal, un huissier douteux déjà condamné à six mois de prison pour escroquerie en 1843, mais acquitté en appel. Il avait aussi été suspendu de sa fonction d'huissier pour une durée de quatre mois en 1844. En tant qu'huissier, Yves Rivoal est habilité à transporter de grosses sommes d'argent de personne à personne. Il est donc en contact avec des prêteurs potentiels, ce qui intéresse les banquiers Renan et Le Forestier, eux-mêmes en contact avec des emprunteurs. Naturellement une collaboration naît entre tous ces acteurs financiers. C'est cette relation avec cet huissier véreux qui causera leur chute.

Le 16 août 1854, Rivoal est arrêté pour "faux et écriture privée, abus de confiance et escroquerie". Il sera condamné à dix années de prison le 24 avril 1855. Cette arrestation et condamnation d'un proche de l'entreprise bancaire d'Alain et Alcide fait perdre toute confiance à leurs autres relations financières. Les personnes escroquées, les veuves Desguetz et Bouvier en premier lieu, se tournent vers la banque d'Alain pour exiger un remboursement. Rivoal est alors vu comme un collaborateur de la société, ce qu'Alain niera toujours. Le 9 décembre 1854, le tribunal de première instance de Saint-Malo considère néanmoins Rivoal comme un proche collaborateur de la société, celle-ci est donc responsable de ses agissements et se doit de dédommager les veuves. La société interjette appel à Rennes.

Pour tenter de sauver son affaire touchée rudement par l'affaire Rivoal et anticipant de nouvelles demandes de réparations, Alain tente de sauver ce qui peut l'être en demandant un prêt de 100 000 francs. La famille des deux cousins doit se porter garante à hauteur de 75 000 francs. La réputation d'Alain et Alcide était déjà bien entachée, mais si l'entreprise prévue grâce au prêt échouait, ils entraîneraient toute la fortune de leur famille avec eux. Les garants sont Jean Jacques Le Forestier, le père d'Alcide, Henry Caujole, son beau-père ainsi que le beau-frère d'Alain, Isidore Jean François Lair. Mais le 20 février 1855, la cour d'Appel de Rennes condamne de nouveau la société à dédommager les veuves Desguetz et Bouvier respectivement de 3 000 et 4 200 francs. Rivoal est considéré comme un agent de la société.

Le 24 février 1855, on déclare la suspension de paiement de la société. Une tentative de concordat à l'amiable entre la société et ses créanciers est brisée par l'un des créanciers qui force la faillite. Le 27 juin 1855, la société bancaire Renan-Le Forestier est mise en faillite avec une dette de 121 000 francs que l'on compte réduire par la vente du bateau *Éole* de la société pour 18 000 francs. Cette mise en faillite est une catastrophe pour Renan et Le Forestier, ceux-ci perdent une grande partie de leur droits civiques. Le tribunal de commerce permet la remise en liberté d'Alcide et Alain contre une caution de 10 000 francs chacun. La caution d'Alcide est payée par son père Jan-Jacques Le Forestier, celle d'Alain par son beau-frère Isidore Lair. L'humiliation est totale pour Alain lorsque la séparation des biens de son couple est prononcée le 20 décembre 1855, cela prouve qu'il était incapable de remplir son rôle de mari et de protéger la fortune de sa femme.

Alain et Alcide sont arrêtés le 2 février 1856 après que quinze créanciers aient mis à jour des irrégularités et en informent le procureur impérial près le tribunal civil de Saint-Malo. Selon eux Alain Renan et Alcide Le Forestier sont coupables d'avoir détourné le fond de leur faillite et d'avoir commis des abus de confiance à l'égard de leurs créanciers. Alain répond alors à de longs interrogatoires tandis qu'Alcide n'est que vaguement interrogé car il n'occupait qu'un rôle minime dans la direction de la société. Je n'ai pas pu accéder à ces interrogatoires où d'après Vagn Lyhne, Alain se révèle talentueux et capable de se défendre face aux accusations du juge d'instruction qui l'interroge. Il estime encore que ces documents sont les plus importants pour comprendre la personnalité d'Alain, documents que j'aurai d'autant plus aimé lire et reproduire ici<sup>1</sup>...

Le 26 décembre 1856, le tribunal de police correctionnelle de Saint-Malo rend son jugement : Alain Renan est condamné à 18 mois de prison, Alcide Le Forestier à trois mois, pour banqueroute simple (ce qui signifie l'existence d'irrégularités grave en lien avec la faillite) et abus de confiance. "Attendu quant à Renan, que sa position de juge au tribunal de commerce, l'obligeait de donner l'exemple de la probité et de la délicatesse". La position sociale d'Alain le voit donc d'autant plus mis en cause dans cette affaire. Il est trahit par son propre cousin et partenaire Alcide qui durant les interrogatoires tenta de faire peser toutes les responsabilités sur Alain. Mais le jugement est suspendu car interjeté en Appel. La suite prouve que toute la famille d'Alain ne l'a pas abandonné.

En janvier 1857, Renan passe deux journées à Rennes pour visiter les personnes nécessaires. Peu de temps auparavant Ernest Renan était devenu le plus jeune membre de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres et sa qualité de membre de l'Institut, qui rassemble l'élite intellectuelle française, dû faire grande impression aux juges lors de sa présence au procès. Son activité dû être efficace car par l'arrêt de la cour d'Appel de Rennes du 10 Mars 1857 les deux prévenus sont acquittés. L'emprunt de 75 000 francs auprès de leurs proche et leurs familles n'avaient pas eu pour but de les escroquer ou les entraîner dans leur chute, mais bien de sauver l'affaire. Le Forestier ou Renan n'avaient en aucun cas retiré un quelconque avantage économique de cette faillite, au contraire tout avait été fait pour l'empêcher.

Dès lors, après cet acquittement, l'équilibre de la famille Renan est bouleversé, Ernest en sauvant son frère aîné passe comme socialement supérieur. La conclusion de l'arrêt rend aussi d'Ernest humainement supérieur à Alain :

---

<sup>1</sup> Vagn LYHNE, "La chute d'Alain, grandeur et misère des Renan", *Études Renaniennes : Ernest Renan, éclairages latéraux*, n° 113, Février 2012, pp. 61-95. Tout le récit que je fais est tiré de cet article qui traite de toute l'affaire. Toutes les références aux archives que je n'ai pas pu consulter en Ille et Vilaine y sont données.

*Considérant que si, dans les actes de gestion incriminés, Renan qui seul y a pris part comme Directeur unique de la maison de commerce, mérite un blâme sévère pour s'être écarté de la bonne foi et de l'exacte probité qui doivent surtout régner dans le commerce, sa conduite échappe toutefois à l'application de la loi pénale. — A.D. Ille-et-Vilaine, 1 U 6035, Cour d'Appel de Rennes, 10 mars 1857.*

Dès lors la vie d'Alain ne sera jamais celle qu'il aurait dû mener. Le failli perd le droit de vote et d'éligibilité, il ne peut être témoins lors de l'établissement de document notarié, il ne peut pas être nommé juré, ... Il perd donc sa place au sein de la bonne société de Saint-Malo, celle de juge du tribunal de commerce par exemple. Mais encore au sein de sa famille, les hiérarchies sont bouleversées tant il a fait perdre d'argent à tout son entourage, les quantités ne sont pas facile à établir, sauf pour Henriette, ce que je résume dans la partie suivante. Mais ces événements tragiques ont au moins le point positif de réunir toute la famille à Paris, Alain quitte Saint-Malo avec sa mère qui vivait chez lui, sa femme et ses enfants. Manon s'installe chez Ernest et Alain et sa famille s'installent dans un appartement des quartiers de Batignolles.

La succession de Philibert Renan ne s'ouvre qu'après la mort d'Henriette au Liban en 1861. Là, Ernest rachète les parts d'Alain sur la maison de la Grand-Rue, appartenant en propre à leur père, et celle de la rue Stanco pour une somme de 4 000 francs qui alla directement aux créanciers d'Alain. En 1864, Alain est caissier dans une maison industrielle<sup>1</sup>.

Fanny Lair meurt la première au 34 rue Longchamps à Neuilly-sur-Seine le 12 octobre 1878<sup>2</sup>. Les témoins de l'acte sont son fils Henri Isidore et son beau-fils François Ducroux, époux d'Aline Renan. Alain mourra quelques années plus tard, également au 34 rue Longchamps à Neuilly-sur-Seine le 9 mars 1883<sup>3</sup>, l'acte est rédigé en présence des mêmes témoins. La petite famille d'Alain est donc restée unie jusqu'à la fin, loin de la honte de Saint-Malo. Ses enfants ont su trouver des places appréciables, sa fille mariée avec un chef d'institution et son fils suivant une brillante carrière d'astronome.

### **III - HENRIETTE RENAN (1811-1861)**

Henriette a occupé au sein de la famille une place discrète mais d'une importance capitale. C'est elle qui porte sa mère et son frère après la faillite du père. Puis c'est elle qui porte ses frères et sa mère après la ruine de l'ainé. Sa vie mérite une étude à elle seule, elle a été menée mais je n'ai pas pu la lire encore, il s'agit de la thèse de doctorat d'Eva Stankovitch, *Henriette Renan, d'enseignante à éducatrice, journaliste et écrivain*. Les faits que je résume en sont néanmoins parfois tirés, ses travaux servant de références aux auteurs que j'ai pu lire comme la biographie d'Ernest Renan de Jean Balcou et l'article de Vagn Lyhne sur la faillite d'Alain Renan.

Henriette avait, encore très jeune, fait la classe à certains élèves. Elle quitta Tréguier pour Paris en 1835 après avoir obtenu le brevet de capacité après un examen à Lannion. Une fois à la capitale elle travaille dans plusieurs institutions ou pensions pour jeunes filles. En 1838 elle exerce dans l'institution de Madame Villeneuve sur les Champs-Élysées. Dès 1836, elle avait reçu le diplôme de maîtresse

---

<sup>1</sup> Adolphe LE NEPVOU de CARFORT et Francis BAZOUGE, *Biographie de Ernest Renan*, Paris, 1864, p. 17-18.

<sup>2</sup> Archives départementales des Hauts de Seine - Neuilly-sur-Seine - D 1878 - page 108

<sup>3</sup> Archives départementales des Hauts de Seine - Neuilly-sur-Seine - D 1883 - page 39



**Henriette Renan (1811-1861)**

d'institution aussi appelé brevet de l'Hôtel de Ville. Ce diplôme lui permettait de diriger des institutions<sup>1</sup>. Mais elle ne dirigea pas d'institution.

Elle est engagée pour éduquer les filles du comte polonais Andrzej Zamoyski en janvier 1841. Malgré les longs hivers polonais au château de Klemensow, ce poste lui permettra de voyager dans toute l'Europe et d'acquérir une grande culture et un niveau intellectuel peu commun chez les femmes de l'époque. Elle était très bien rémunérée, elle recevait 3 000 francs par an, salaire rehaussé après quelques négociations à 4 000 francs, dont 1 000 francs par année étaient comptés comme indemnité de licenciement. C'est donc elle qui paya la dette familiale.

Une fois cette dette réglée, elle pu mettre une petite fortune de côté. Fortune lui permettant de revoir des intérêts, juste de quoi vivre le reste de son existence une fois terminée l'éducation des filles du comte en Pologne. Plus que des rentes, elle avait gagné une indépendance, objectif auquel arrivait peu de femmes au XIX<sup>e</sup> siècle, obligées à se marier. À son retour de Pologne en 1850

elle estimait son capital placé chez son frère Alain à 21 000 francs, elle verse encore 4 000 francs le 19 août 1853 pour un total de 25 000 francs. Les intérêts annuels de cinq pour-cent lui rapportait 1 250 francs. Mais dans une lettre du 10 janvier 1857 adressée à sa mère, elle avoue que la ruine de Renan-Le Forestier lui fit perdre tout ce qu'elle possédait.

Elle se remettra doucement de cette seconde ruine grâce à ses relations. Dans une lettre du 3 septembre 1856, le comte Zamoyski l'informe qu'il a ordonné à l'homme d'affaire du comte Xavier Branicki de lui verser une rente de 1 000 francs par an, presque la somme que devait lui rapporter ses intérêts ! Il faut ajouter à cette rente la collaboration d'Henriette au *Journal des jeunes personnes* sous la direction de son amie Sophie Ulliac. Henriette remplaça la directrice de ce journal, ladite Ulliac, pendant une maladie. Elle avait d'ailleurs songé à reprendre le journal après ses années polonaises, mais le projet ne vit pas le jour faute de capitaux. Henriette vit grâce à des paiements de Sophie Ulliac (deux fois 100 francs en 1859 et en 1860) et par le *Journal des débats* (deux fois 125 francs en 1858 et 1859). Entre 1858 et 1860, d'autres versements sont à notifier, certains de son frère Alain comme maigre remboursement de la faillite, pour un total de 1 718,20 francs, bien loin des 25 000 francs qu'elle lui avait confié quelques années plus tôt... Dans le même temps elle achète quelques bons aux trésors et de valeurs, ce qui procède d'une "tragique tentative pour établir une nouvelle fortune, une nouvelle possibilité d'obtenir son indépendance" (Vagn Lyhne, "La chute d'Alain").

Le 21 octobre 1860 elle monte avec son frère Ernest sur le paquebot *Cydnus* à destination du Liban. Ce voyage a un but archéologique, Renan voyagera entre le Liban et la Syrie. C'est durant ce voyage qu'Henriette, tenant notamment le rôle de secrétaire - en plus de celui de relectrice, de spécialiste d'Histoire de l'Art et peut-être de véritable co-auteurice du livre le plus célèbre d'Ernest Renan, *La vie de Jésus* - de son frère, mourra du paludisme le 24 septembre 1861. Elle repose sur place à Amshit en Syrie.

<sup>1</sup> Vagn LYHNE, "La chute d'Alain, grandeur et misère des Renan", *Études Renaniennes : Ernest Renan, éclairages latéraux*, n° 113, Février 2012, pp. 61-95. Il cite la thèse d'Eva Stankovitch sur Henriette Renan, celle-ci est conservée dans la bibliothèque de la maison Renan à Tréguier.

Sa mort tragique a inspiré à son frère un hommage vibrant : *Ma soeur Henriette*, destiné aux plus proches parents et amis d'Henriette et Ernest.

Henriette Renan est une figure discrète à côté de son frère, mais elle est une véritable femme forte, une femme savante, une femme de lettre qui a vécu et entretenu sa famille grâce à sa plume et à son savoir. Son rôle au sein de la petite famille des Renan est considérable. Avec frère aîné banquier et éloigné, c'est pourtant elle, par son long exil en Pologne, qui entretiendra en grande partie leur mère Manon. C'est elle qui permet à son frère cadet de quitter Tréguier pour la capitale et l'encouragea à quitter le séminaire pour passer ses licences et devenir un philologue brillant. C'est elle qui est la véritable cheffe de sa famille depuis le suicide de son père jusqu'à sa mort en 1861. Après sa ruine, Alain perd sa place d'aîné au sein de la famille, mais cette fois-ci ce n'est pas Henriette qui le remplacera à la tête de la famille, c'est Ernest qui deviendra après sa soeur, le premier des Renan.

*"Ô coeur où veilla sans cesse une si douce flamme d'amour ; cerveau, siège d'une pensée si pure ; yeux charmants où la bonté rayonnait ; longue et délicate main que j'ai pressé tant de fois, je frissonne d'horreur quand je songe que vous êtes en poussière."*

— Ernest Renan, *Ma soeur Henriette*, éditions Calmann-Levy, 1895, p. 95.

#### **IV - ERNEST RENAN (1823-1892)**

Comme pour la vie d'Henriette, je me limiterai à raconter celle d'Ernest Renan dans la mesure où elle est influencée ou influence celle d'Alain et Fanny et leurs enfants. Il est sans conteste le personnage le plus connu et reconnu de la famille, celui grâce auquel on conserve autant d'informations et d'anecdotes par ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, mais sa carrière intéressera moins, premièrement puisqu'elle n'est pas l'objet central de ce mémoire et deuxièmement car je ne saurais pas la résumer correctement tant elle est dense. Je renvoie donc à ses nombreuses biographies, notamment celle de Jean Balcou qui ne m'a pas quittée tout le long de la rédaction de ce travail.



**Ernest Renan (1823-1892)**

Ernest Renan suit au départ une brillante scolarité au petit séminaire de Tréguier. Grâce à ses excellents résultats et grâce à sa soeur Henriette, enseignante à Paris, il parvient à obtenir une place au séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Cette scolarité montre sa volonté première d'intégrer le clergé. Mais la religion à Paris lui paraît bien différente de celle de Tréguier. Il poursuit ses études au séminaire d'Issy-les-Moulineaux où il s'intéresse à la théologie et à la philosophie. Il entre ensuite au séminaire de Saint-Sulpice pour étudier la philologie, les langues et les textes bibliques. Cette étude le détache de plus en plus de la croyance catholique, il quitte définitivement le séminaire en 1845 et il quitte en même temps toute éducation religieuse.

Il entre alors dans un bouillonnement intellectuel que son frère Alain va lui permettre d'assouvir. Toute l'affaire est résumée



par Ernest lui-même dans une de ses lettres à Alain<sup>1</sup>. Pour poursuivre des études, Ernest doit passer le baccalauréat, mais il lui est impossible de s'y présenter avec les études qu'il a poursuivies aux séminaires, elles ne sont pas reconnues. Il tenta plusieurs infructueuses démarches avant de demander à son frère de lui rendre un service... Il lui faut un certificat d'étude domestique, c'est-à-dire une lettre du père, du frère ou l'oncle attestant que le fils, le frère ou le neveu a fait les études nécessaires sous sa direction ou bien sous celle d'un professeur. Ce certificat doit attester du suivi d'un cours de rhétorique et de philosophie. Ce qu'Ernest n'a absolument pas fait, mais il assure à son frère que ces faux certificats sont monnaies courantes chez ceux qui n'ont pas suivi de cours à l'Université pour passer le baccalauréat.

On apprend dans la lettre suivante qu'Alain a répondu à la demande de son petit frère, il a rédigé une lettre attestant qu'Ernest avait suivi sous ses yeux, sous la direction d'un professeur, pendant au moins deux ans des cours de rhétorique, de philosophie, de mathématique et de physique élémentaire analogues à ceux qui ont lieu dans les collèges royaux et autres établissements. Cette lettre est en plus attestée et signée par le maire de Saint-Malo, montrant le statut important d'Alain au sein de la communauté malouine. Le 16 novembre 1845, Ernest remercie vivement son frère, indique que tous les papiers sont en ordre et qu'il n'attend plus que de passer son examen à la Sorbonne. Il le réussira brillamment, passa sa licence de philosophie haut la main et est reçu premier de l'agrégation de philosophie en 1848. Dans la foulée il commence une thèse sur le philosophe musulman Averroès qu'il termine en 1852 après un séjour d'étude en Italie de 1849 à 1850.

Il devient ensuite membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1856. En 1860, il est chargé d'une mission archéologique en Syrie et au Liban où sa soeur Henriette meurt tragiquement en 1861. En décembre 1860, alors qu'il est en voyage il est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur<sup>2</sup>. En 1862, il est professeur d'Hébreu au Collège de France, il est suspendu de son poste quatre jours après sa leçon inaugurale pour injure à la foi chrétienne. Il est renvoyé de son poste au Collège de France à cause de la publication de son oeuvre la plus connue : *La vie de Jésus*, considérée comme un sacrilège. Le pape Pie IX le traite de "blasphémateur Européen".

En 1865, il effectue un voyage en Egypte, en Asie Mineure et en Grèce. Ce dernier voyage mènera à l'écriture de *La prière sur l'Acropole*, publiée dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Le 13 juin 1878, il est élu à l'Académie française. En 1880 il est nommé Officier de la Légion d'Honneur, en 1883 il est administrateur du Collège de France, en 1884 il est nommé Commandeur de la Légion d'Honneur et en 1888, il est élevé Grand-Officier de la Légion d'Honneur.

Durant cette carrière intellectuelle impressionnante, il se soucie de sa famille, et notamment de son neveu Henri Isidore Renan. Dans une lettre à son frère Alain datée du 12 novembre 1855, en plein dans les malheurs liés à Rivoal et la faillite de la société Renan-Le Forestier, le jeune penseur joint un manuel de thèmes grecs destiné à son neveu et s'inquiète de son éducation au collège de Saint-Malo. Pour lui, une éducation classique est inestimable vue "la décadence rapide des études qui est la conséquence des nouveaux règlements". Contrairement à ce que son oncle semble lui souhaiter, Henri Isidore ne choisira pas la voie littéraire, mais scientifique. Elle lui réussira tout autant car il est admis à l'École Normale Supérieure et deviendra astronome à l'Observatoire de Paris.

---

<sup>1</sup> Ernest RENAN, *Lettres à son frère Alain (1843-1857)*, éditions Auguste Blaisot, Paris, 1925, p. 27-35.

<sup>2</sup> Archives Nationales - Base Léonore - Joseph Ernest Renan - LH/2294/48



## PARTIE VI : LES AUTRES RENAN

### I - HENRI ISIDORE RENAN (1845-1925)

#### A - Henri Renan et Françoise Ragot (°c.1852)

C'est à Paris que va se passer toute la vie d'Henri Isidore Renan. Durant ses jeunes années, alors qu'il est chargé du service de nuit à la lunette méridienne de l'observatoire de Paris, il semble fréquenter une couturière plus jeune encore, Françoise Ragot. Celle-ci met au monde un garçon. L'acte de naissance indique qu'**Henri François Renan** est né le 24 janvier 1876 au 35 rue Gay-Lussac dans le cinquième arrondissement de Paris<sup>1</sup>. Les deux parents ne sont pas mariés et l'enfant sera reconnu par sa mère presqu'un an plus tard le 30 décembre 1876 dans le sixième arrondissement de Paris<sup>2</sup>.

Si j'ai réussi à retracer la carrière de son père Henri Isidore Renan, je ne suis pas parvenu à trouver beaucoup d'informations supplémentaires sur sa mère. L'État Civil de Paris est très dense et les mouvements sont nombreux au sein des arrondissements. Je peux tracer quelques lieux de résidence. Lors de la reconnaissance de son fils le 30 décembre 1876, elle réside au 132 rue d'Assas dans le sixième arrondissement et lors du mariage de son fils le 23 juillet 1901, elle réside au 23 rue Faidherbe dans le onzième arrondissement de Paris. Je perds ensuite totalement sa trace. Un second acte de mariage de son fils après son divorce avec sa première femme pourrait peut être fournir de nouveaux indices...

#### B - Henri Renan et Léontine Marie Amélie Girard (1855-1922)

Après une aventure dans l'année 1875 et la naissance d'un enfant, Henri Isidore Renan se marie avec Marie Amélie Girard. Cette dernière est née le 27 janvier 1855 à Paris. Elle est la fille de Maurice Jean Auguste Girard, professeur de sciences naturelles au collège Rollin à Paris, et de Marie Léonie Guérin, elle-même fille d'Éloi Simon Guérin, professeur de rhétorique au collège Rollin et de Félicité Céleste Ernestine Defauconpret. Cette dernière est la soeur de Charles Auguste Defauconpret, directeur du collège Rollin, ancien collègue Sainte-Barbre à Paris<sup>3</sup>. Elle est donc issue d'une famille d'enseignants.

Henri Isidore Renan et Léontine Marie Amélie Girard se marient le 17 juin 1878 dans le cinquième arrondissement de Paris<sup>4</sup>. Préalablement, ils ont passé un contrat de mariage devant maître Legay, notaire de Paris le 15 juin 1878. Je n'ai pas pu me procurer ce contrat. Il pourrait être intéressant à consulter pour voir quel statut est accordé au petit Henri Renan né hors mariage.

Je ne connais pas d'enfant à ce couple, il semble que le mariage soit resté stérile. Ils continuent de vivre ensemble jusqu'à leur mort. Léontine décède la première le 26 septembre 1922 dans le cinquième arrondissement de Paris, elle avait alors 67 ans. Les témoins de son acte de décès sont Henri Busshaert négociant de 52 ans et Alfred Reneaux employé de 37 ans, tous deux domiciliés 11 place du Panthéon. Peut-être étaient-ils des voisins de la décédée ? Je n'ai pas pu trouver de documents attestant de cette adresse comme domicile du couple.

---

<sup>1</sup> Archives de Paris - 5e arrondissement - N 1876 - V4E 3026 - page 8

<sup>2</sup> Archives de Paris - 6e arrondissement - N 1876 - V4E 3176 - page 30

<sup>3</sup> Geneanet - Christian SOYER (pseudo : familysoyer) - Je le remercie des informations partagées sur son arbre

<sup>4</sup> Archives de Paris - 5e arrondissement - M 1878 - V4E 3055 - page 20

## C - La carrière de l'astronome

La carrière d'astronome d'Henri Isidore Renan est connue par son dossier conservé dans la base Léonore, la base des personnes décorées de la Légion d'Honneur<sup>1</sup>. Henri Isidore Renan est en effet nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 7 août 1913. On trouve aussi une notice le concernant dans le *Dictionnaire des astronomes français (1850-1950)* de Philippe Véron<sup>2</sup>. La chronologie ci-dessous est tirée de ces deux sources :

- **1<sup>er</sup> novembre 1866 - 1<sup>er</sup> Août 1869** : Élève à l'École Normale Supérieure.
- **Février 1871** : Élève astronome à l'Observatoire de Paris.
- **1<sup>er</sup> octobre 1871 - 15 août 1873** : Chargé du service de jour au grand cercle méridien.
- **Juillet 1872** : Aide astronome de première classe à l'observatoire de Paris.
- **1<sup>er</sup> novembre 1873 - 5 octobre 1875** : Chargé du service de nuit à la lunette méridienne.
- **5 mai 1876** : Astronome adjoint troisième classe à l'observatoire de Paris.
- **1875 - mars 1879** : Chargé du service de jour.
- **Mars 1879 - mai 1884** : Chargé de l'observation des petites planètes au grand cercle méridien.
- **Mai 1884** : Affecté au cercle méridien du Jardin.
- **1<sup>er</sup> janvier 1882** : Astronome adjoint de deuxième classe à l'Observatoire de Paris.
- **1<sup>er</sup> janvier 1889** : Astronome adjoint de première classe à l'Observatoire de Paris.
- **Fin 1901** : Est l'un des deux astronomes français chargés de déterminer la longitude de Greenwich.
- **Avril 1902** : Grave maladie le faisant cesser toute activité pendant six mois.
- **6 décembre 1906** : Astronome titulaire de l'Observatoire de Paris. Chef de service des étoiles fondamentales.
- **1910** : Nommé chef du service du cercle méridien du Jardin et la même année chef du service des longitudes.
- **1915** : ses notes indiquent : « *Astronome très intelligent, termine très convenablement sa carrière comme chef du service des longitudes* »
- **1<sup>er</sup> janvier 1916** : admis à la retraite.

Lors de sa retraite, Henri Renan est âgé de 70 ans. Il profitera d'une assez longue retraite pour son âge avant de mourir âgé de 79 ans le 17 avril 1925, 81 rue des Saints-Pères dans le sixième arrondissement<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives Nationales - Base Léonore - Dossier Henri Isidore Renan - LH/2291/28 - page 11

<sup>2</sup> Philippe VÉRON, *Dictionnaire des astronomes français (1850-1950)*, non publié mais disponible en ligne sur le site de l'observatoire de Haute-Provence. Lien (consulté le 06/06/2020) : <http://www.obs-hp.fr/dictionnaire/>

<sup>3</sup> Archives de Paris - 6<sup>e</sup> arrondissement - D 1925 - 6D 216 - page 4

## II - HENRI FRANÇOIS RENAN (1876-1952)

### A - L'activité militaire d'Henri François Renan

Henri François est le premier homme de la famille depuis son arrière-grand-père Philibert Renan à posséder un matricule militaire. La recherche dans les archives en ligne de Paris s'est révélée très simple puisque toutes les fiches matricules pour la période où Henri a fait son service ont été relevées nominativement. Il suffit alors d'entrer le nom et les prénoms de l'homme recherché pour trouver sa fiche matricule. La classe d'Henri est l'année de ses vingt ans, 1896, puisqu'il est né en 1876. Le nom Renan étant un nom très peu répandu dans la capitale, la recherche a été d'autant plus facile qu'une seule fiche matricule n'est apparu dans le résultat de recherche.

Le numéro de matricule de recrutement d'Henri François Renan est le numéro 1076. Sa fiche permet d'apprendre qu'il réside alors à Montreuil-sous-Bois, qu'il est élève en pharmacie. Il est bien indiqué fils d'Henri Isidore Renan et Françoise Ragot, domiciliés au 19 rue Soufflot dans le cinquième arrondissement. Ce domicile ne doit concerner que le père puisque l'on a déjà vu qu'Henri Isidore et Françoise n'ont jamais vécu ensemble. Il y a bien entendu une description physique d'Henri François, il a les cheveux et les sourcils châains, les yeux bruns, un front ordinaire, un nez moyen et une bouche moyenne, il possède un menton rond et un visage ovale. Il mesure 1 mètre 72 centimètres. Il a atteint le troisième degré d'instruction générale, ce qui signifie qu'il a au moins une instruction primaire plus développée que la moyenne. Il est affecté aux services auxiliaires pour cause de myopie et d'astigmatisme.

Après son service, il est rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale, il rejoint la 22<sup>e</sup> section des infirmiers militaires le 2 août 1914. Il est nommé caporal le 1<sup>er</sup> mai 1915. Il est nommé pharmacien auxiliaire par ordre du directeur du service de santé du gouvernement militaire de Paris à compter du 5 décembre 1915. Le 9 septembre 1916, il passe à la 14<sup>e</sup> section des infirmiers à Lyon. Il est démobilisé le 12 février 1919. Il est libéré du service militaire le 10 novembre 1925<sup>1</sup>.

### B - Henri Renan et Louise Claude Cavet (°1872)

Henri François Renan se marie avec Louise Claude Cavet. Celle-ci est la fille de Claude Eugène Joseph Cavet né le 29 novembre 1835 à Bomboillon<sup>2</sup>, dans le département de la Haute-Saône lui-même fils de Maurice Cavet, tisserand et Thérèse Desmoulins. Louise Claude Cavet est également la fille de Claude Dardot née le 17 février 1845 à Gy aussi en Haute-Saône<sup>3</sup>. Claude Dardot est elle-même la fille de Claude Symphorien Dardot et de Eugénie Sarry.

Claude Eugène Joseph Cavet et Claude Dardot se marient le 16 avril 1868 à Gy<sup>4</sup>, Claude Cavet est alors sergent au septième régiment d'infanterie de ligne et son mariage est autorisé par le général. Claude Dardot est blanchisseuse. De ce mariage naissent au moins trois filles :

- **Thérèse Cavet** née vers 1869. Elle est hôtelière au 31 rue de Vaugirard en 1901.

---

<sup>1</sup> Archives de Paris - Recrutement militaire de la Seine - Registre des matricules - Classe 1896 - n°1076

<sup>2</sup> Archives départementales de la Haute Saône - Bonboillon - NMD 1833-1842 - page 36

<sup>3</sup> Selon acte de mariage

<sup>4</sup> Archives départementales de la Haute Saône - Gy - M 1868 - page 6

- **Anna Joséphine Cavet**, née le 12 août 1869 au 12 rue de l'école de médecine dans le sixième arrondissement de Paris<sup>1</sup>. Elle se mariera une première fois à un certain Fernand Marie Bruneau décédé le 12 février 1898, puis se mariera une seconde fois à Edmond Émile Blaise le 27 octobre 1920 dans le sixième arrondissement de Paris<sup>2</sup>.
- **Louise Claude Cavet** née le 11 août 1872 131 rue du Bac dans le septième arrondissement de Paris<sup>3</sup>.

Claude Eugène Joseph Cavet est garçon de magasin en 1869 puis il est indiqué qu'il est "journalier en Amérique" lors de la naissance de sa dernière fille en 1872. Louise Claude Cavet n'a donc probablement jamais connu son père car il disparaît des actes par la suite, il est déclaré simplement décédé sur l'acte de mariage de sa fille Louise avec Henri Renan en 1901.

Ce mariage entre Louise Claude Cavet et Henri François Renan a lieu le 23 juillet 1901 dans le sixième arrondissement de Paris<sup>4</sup>. Henri est alors élève en pharmacie. Il sera diplômé de la faculté de médecine de Paris en 1905<sup>5</sup>. Le mariage de ce couple ne sera pas très heureux, ils n'auront à ma connaissance qu'une seule fille nommée **Marie Thérèse Renan**, née au 116 rue de Vanves dans le quatorzième arrondissement de Paris le 29 avril 1903<sup>6</sup>. Elle mourra très jeune lorsque la famille est en villégiature en Normandie. Elle a seulement 8 ans lorsqu'elle décède à Luc-sur-mer le 14 août 1911<sup>7</sup>.

Henri et Louise vont peu à peu s'éloigner l'un de l'autre jusqu'à ce qu'Henri rencontre une jeune fille avec laquelle il fuira la capitale pour s'installer à Monts-sur-Guesnes (86) en 1922.

#### C - Henri Renan et Germaine Roussanges (1896-1960)

La jeune fille que rencontre Henri est **Germaine Roussanges**. Celle-ci est née Germaine Berthe au 3 rue Daubenton dans le cinquième arrondissement de Paris le 28 mai 1896<sup>8</sup>, elle a vingt ans de moins qu'Henri. Sa mère Alice Émilie Berthe, fleuriste domiciliée au 21 rue Pascal dans le cinquième arrondissement, la reconnaît le 9 juin 1896. Cette dernière se marie avec Léon Jules Roussanges, un boucher puis conducteur d'omnibus, le 22 janvier 1903 dans le treizième arrondissement de Paris<sup>9</sup>. Lors du mariage Léon Roussanges reconnaît la fille naturelle de sa femme qui devient alors Germaine Roussanges.

<sup>1</sup> Archives de Paris - 6e arrondissement - acte n°1987 - N 1869 - V4E 745 - page 26

<sup>2</sup> Archives de Paris - 6e arrondissement - M 1920 - 6M 247 - acte n°1481 - page 27

<sup>3</sup> Archives de Paris - 7e arrondissement - N 1872 - V4E 3267 - page 10

<sup>4</sup> Archives de Paris - 6e arrondissement - M 1901 - V4E 8591 - page 28

<sup>5</sup> Bruno BELIN - Le site de Bruno Belin - "Terre d'Histoire du Poitou n°47 : Monts-sur-Guesnes dans L'Illustration du 21 septembre 1935" - 5 août 2016 - Lien (consulté le 20/06/2020) : <http://www.bruno-belin.com/terre-dhistoire-du-poitou-n47-monts-sur-guesnes-dans-lillustration-du-21-septembre-1935>

<sup>6</sup> Archives de Paris - 14e arrondissement - 14N 343 - acte n°3609 - page 12

<sup>7</sup> Archives départementales du Calvados - Luc-sur-Mer - D 1908-1930 - page 55

<sup>8</sup> Archives de Paris - 5e arrondissement - N 1896 - page 22

<sup>9</sup> Archives de Paris - 13e arrondissement - M 1903 - 13M 158 - page 26

Germaine Roussanges et Henri François Renan quittent Paris pour s'installer à Monts-sur-Guesnes lors qu'Henri rachète la pharmacie du village appartenant à René Arambourou le 15 juin 1922<sup>1</sup>. Henri n'est pas encore divorcé de sa première femme Louise Claude Cavet, ce qui ne l'empêche pas de concevoir des enfants avec Germaine :

- **H. Renan** est né le 27 janvier 1923 à Monts-sur-Guesnes. Il meurt le 29 octobre 1996 dans le treizième arrondissement de Paris<sup>2</sup>.
- **A. Renan** naît en 1924 à Monts-sur-Guesnes<sup>3</sup>.
- **M. Renan** naît en 1925 à Monts-sur-Guesnes<sup>4</sup>.
- **M. Renan** est né le 7 mars 1927 à Monts-sur-Guesnes. Il meurt le 29 avril 2008 au Chesnay, dans les Yvelines (78)<sup>5</sup>.
- **F. Renan** est née le 29 janvier 1936 à Châteauroux et meurt le 30 mars 2017 à Sidiailles, dans le Cher (18)<sup>6</sup>.

#### D - Le divorce du pharmacien

Le divorce avec Louise Claude Cavet est prononcé le 19 février 1929 par le tribunal civil de la Seine<sup>7</sup>. Entre temps, Henri François Renan a procédé à un petit arrangement dont le récit est transmis par un article du site de Bruno Belin, actuel premier adjoint à la mairie de Monts-sur-Guesnes. Cet article est construit grâce au témoignage et aux archives de Gisèle Renan, la femme de Marcelin Renan, fils d'Henri et de Germaine<sup>8</sup>.

Henri François avait pris possession de la pharmacie de Monts-sur-Guesnes en 1922. Pour soustraire la pharmacie du patrimoine évalué pour le divorce, Henri place son officine en faillite. La liquidation judiciaire est prononcée le 24 octobre 1924 par le tribunal civil de Loudun (86), ce qui ne devait pas être fréquent pour une pharmacie... Le fond de commerce est donc vendu aux enchères le 11 octobre 1925. La mise à prix est de 10 000 francs. Aucune enchère n'est portée, la mise à prix est ramenée à 5 000 francs, la vente est alors prononcée. L'acquéreur est Léopold-Jacques Chaussat, il est âgé de 67 ans et avait cessé ses activités de pharmacie à Poitiers depuis 1922...

On perçoit qu'il s'agit d'un arrangement lorsque le 11 juin 1927 la pharmacie de Monts-sur-Guesnes est revendue par Chaussat à Henri Renan lui-même ! De plus, entre 1925 et 1927, c'est Renan qui tient la pharmacie et non Chaussat car l'écriture de l'ordonnancier de la pharmacie n'a pas changé. D'après Bruno Belin les deux hommes se connaissaient bien puisqu'ils étaient tout deux francs-maçons et anti-

---

<sup>1</sup> Bruno BELIN - Le site de Bruno Belin - "Terre d'Histoire du Poitou n°12 : Léopold-Jacques Chaussat" - 5 janvier 2015. - Lien (consulté le 20/06/2020) : <http://www.bruno-belin.com/terre-dhistoire/terre-dhistoire-du-poitou-n12>

<sup>2</sup> Fichier INSEE - Geneanet

<sup>3</sup> Archives Départementales de la Vienne - Recensement de la population 1926 - Monts-sur-Guesnes - page 10

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Fichier INSEE - Geneanet

<sup>6</sup> Fichier INSEE - Geneanet

<sup>7</sup> Mention marginale - Archives de Paris - 6e arrondissement - M 1901 - V4E 8591 - page 28

<sup>8</sup> *Ibid.* Bruno BELIN - "Terre d'Histoire du Poitou n°12 : Léopold-Jacques Chaussat" ...

cléricaux. L'affaire menée, Henri François Renan et Germaine Roussanges se marient en juillet 1929, sans doute à Monts-sur-Guesnes.

Henri cède sa pharmacie à Maurice Delagarde le premier février 1935 pour s'installer dans la "Pharmacie des marins" à Châteauroux où naît sa dernière fille Fanny. Le couple reviendra à Paris pour les vieux jours d'Henri qui meurt dans le onzième arrondissement de Paris le 8 février 1952<sup>1</sup>. Germaine mourra quelques années plus tard, elle exerçait encore une profession de libraire lorsqu'elle meurt à 63 ans le 13 mars 1960 dans le onzième arrondissement<sup>2</sup>. Je n'ai pas trouvé la date du décès de Louise Claude Cavet, la première femme d'Henri.



**Henri François Renan (1876-1952) et Germaine Roussange (1896-1960)**

*Bruno Belin, photographies issues des archives de G., femme de M. Renan*

---

<sup>1</sup> Archives de Paris - 11e arrondissement - D 1952 - 11D 361 - page 22.

<sup>2</sup> Archives de Paris - 11e arrondissement - D 1960 - acte n°247 - page 25

## RÉSUMÉ DE LA GÉNÉALOGIE

- Guillaume Gelin (°c.1525) et Olive Lestic (°c.1530)
- Marguerite Gelin (1557-1652) et Alain Eznan (°c.1550-1613/)
- Marie Eznan (°1590) et Maury Friquet-Renan (°c.1585-1646/)
- Alain Renan (1613-1689) et Marguerite Le Gal (†1689)
- Jan Renan (1651-1735) et Catherine Azenor (1670-1742)
- Pierre Renan (1707-c.1750) et Anne Perrot (1708-1773/)
- Allain Renan (1738-1818) et Renée Le Maître (1738-1785)
- Philibert François Renan (1774-1828) et Magdeleine Féger (1783-1868)
- Alain Clair Renan (1809-1883) et Fanny Lair (1812-1878)
- Henri Isidor Renan (1845-1925) et Françoise Ragot (°c.1853)
- Henri François Renan (1876-1952) et Germaine Roussange (1896-1960)
- Henry Renan (1923-1996)



## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

- Archives départementales des Côtes d'Armor (22).
- Archives départementales d'Ille et Vilaine (35).
- Ernest RENAN, *Lettres à son frère Alain (1843-1857)*, éditions Auguste Blaizot, Paris, 1925.
- Ernest RENAN, *Ma soeur Henriette*, éditions Calmann-Levy, 1895.
- Ernest RENAN, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, éditions GF Flammarion, 1973 (ed. 2015).

### OUVRAGES

- Jean BALCOU, *Ernest Renan, une biographie*, éditions Honoré Champion, 2017.
- Léon DUBREUIL, "La famille maternelle d'Ernest Renan", *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1946, pp. 28-74.
- Pierre de la HAYE, *Histoire de Tréguier, ville épiscopale*, Armor-Éditeur, 1977.
- Adolphe LE NEPVOU de CARFORT et Francis BAZOUGE, *Biographie de Ernest Renan*, Paris, 1864.
- René d'YS, *Ernest Renan en Bretagne d'après des documents nouveaux*, Éditions Emile-Paul, 2<sup>e</sup> édition, 1904.

### ARTICLES

- *Tréguier et son pays, histoire et patrimoine*, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB) et Fédération des sociétés historiques de Bretagne, 2018.
  - Julien BACHELIER, "Histoire et formation d'une petite cité : Tréguier au Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>)", pp. 7-34.
  - André-Yves BOURGÈS, "Les origines de l'évêché de Tréguier : état de la question", pp. 35-55.
  - Christian KERMOAL, "Les émeutes paysannes de septembre 1792 dans le Trégor. Tout commence à Tréguier ?", pp. 125-148.
  - Arnaud YBERT, "L'architecture de la cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier", pp. 299-342.
- Vagn LYHNE, "La chute d'Alain, grandeur et misère des Renan", *Études Renaniennes : Ernest Renan, éclairages latéraux*, n° 113, Février 2012, pp. 61-95.
- Vagn LYHNE, "La mort saisit le vif : La disparition de Philibert Renan", *Études Renaniennes : Regard sur l'art et sur l'ailleurs*, n°114, Juin 2013, pp. 95-135.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Achat de la maison de la Grand-Rue

#### **Archives départementales des Côtes d'Armor, 2 E 514, Famille Renan**

En marge : 17 Juin 1780 Ville de Tréguier

Je donne pouvoir  
et procuration à maître Charles Hello de vendre Ma maison situé  
dans la grande Rue de Tréguier au meilleurs conditions qu'il entrouvera  
d'en passer le contract, et je promet d'approuver tout ce qu'il fera  
Relativement à la vente de cette maison, à Guingamp le dix  
Juin mil sept cent quatre vingt. Signé Bottrel Decasan et contrôlé  
à Tréguier le dix sept juin Mil sept cent quatre vingt  
par Blouin P le commis pour quatorze sols.

L'an mil sept cent quatre vingt  
Ce jour dix sept juin devant les notaires des Réguaires comté  
et prévôté de Tréguier et de la châtellenie [de] (rayé Troguindy) K[er]jallio  
Lezavant coneurant ensemble avec soumission à la prévôté de  
Tréguier a comparu le Sieur Charles Hello demeurant en la  
ville de Guingamp paroisse de Notre-Dame. Lequel faisant  
et agissant pour Très haute et très puissante dame Jeanne  
Françoise Thérèse de Pottrel Quintin veuve de messire  
Claude Louis de la Lande, comte de Calan, fille unique  
heretierre principal et noble de deffuncte dame Jeanne Henriette  
de Begaignon, comtesse de Bottrel, demeurant à son hôtel  
à Guingamp, au aux fais de la procuration datée de Guingamp  
Le dix juin présent mois contrôlée à Tréguier ce jour dix sept  
Juin dit an mil sept cent quatre vingt, laquelle procuration  
demeure d'attache au présent déposée entetuele de maitre  
Charles Marie Gabriel Le Bouec l'an de nous, lequel dit  
Sieur Hello, de présent en la ville de Tréguier à la suite des affaires

Page 2

de madite dale la comtesse de Calan, vend, cède et  
absolument transporte pour ladite dame, les siens, les hoirs  
successeurs et causayants à jamais, sans aucun espoir de futur acquit  
avec promesse de bonne garantie aux sieur Allain Renan  
et demoiselle Renée Le Maître son épouze négociants demeurants  
en la ville de Tréguier paroisse du Minihy présents et pour  
eux et leurs hoirs successeurs et à jamais causes ayants  
acceptants et acquérants.  
Savoir

Le fond droits et propriété d'une maison roturière cour jardin appartenances et dépendances situés grand-rue de cette ville de Tréguier paroisse de Saint-Sébastien, donnant du levant sur la rue Stanco de la même ville, du couchant joignant la maison occupée par madame de Kerséchan et du Nord sur la grand-rue dudit Tréguier ; la dite Maison et deppendances, tenue à titre de ferme par messire François le Calvez sieur recteur du Minihy Tréguier et par demoiselle Angélique Partenay marchande en cette ville.

La présente vente faite en faveur et pour la somme de deux mille huit cent cinquante Livres que les sieurs et demoiselle Renan ont réellement en nos présence comptés, audit sieur Charles Hello, en espèces d'or d'argent et autres monnoyes du cour de ce jour. À la charge aux sieur et demoiselle acquéreurs de payer les vingtiesmes taille et impositions royales qui se trouveront dûes annuellement sur ladite maison et dépendances

Page 3

Parceque ledit sieur Hello C. pour ladite dame comtesse de Calan J. Reconnoit qu'il n'y est dû d'autres charges conditioné qu'à la Saint-Michel prochaine les sieur et demoiselle acquéreurs auront apercevoir, des fermiers en jouissance la somme de cinquante livres pour le prorata de la levée courante ; Et ceux-ci en diminution payront ce qui des charges royales pouroit leur incomber pour prorata En conséquence de ces stypulations, paiement réel et conditions indissolubles, Le sieur Charles Hello ; pour madame la comtesse de Calan, s'est démis, devetû et desaisseye de la propriété, parfaite et propre, de la maison et déppendances dont est cas (Relevant roturièrement de la juridiction de la prévôté de Tréguier) Et en a vetu et saisi le sieur Allain Renan et demoiselle Renée Le Maistre : permettant qu'il s'yjusinent, pour eux et le leurs, prennent possession et s'approprient soit par bamices laps de tems ou autrement nomment pour le procureur général & spécial de madame la comtesse de Calan le porteur d'une grosse du prés[ent] contract auquel il donne tout pouvoir sans révocation Les parties ayant chacun en droit de foy ainsy voulues, grée, requis et absolument voulu, après lecture leur faite en français de leur consentement nous les y avons condamnées du pouvoir et autorité

de nos offices : sous le seign dudit sieur Hello

Page 4

aux qualités, de sieur Renan, de la demoiselle son  
épouze, chacun pour son respect, et les notre notaires  
à Tréguier en l'étude de maitre Le Bouec Le dit jour  
mois et an. Signés sur la minute, Hello Renan,  
La Renan, H Louer notaire et Le Bouec notaire  
Rapporteur contrôllé à Tréguier ce vingt Juin Mil sept  
cent quatre vingt Reçu vingt livre six sols, insinué  
le dit jour reçu trente neuf livres dix huit sols  
Signé Blouin pour le commis, un mot rayé nul.

Signé Le Bouëc, notaire

à l'horizontal

17 Juin 1780

Contract obtenû par

Le sieur et dem[ois]lle

Renan

sur

Madame la Comtesse de Calan

d'une autre écriture

Je soussigné ... de procuration de monseigneur l'Évêque comte  
de Tréguier reconnais avoir rusé sur Renan la somme de cent soixante  
dix huit livres deux sols six deniers pour les droits de ladicte vente  
au douzième dus sur le présent contract, remise faite d'un quart  
par grâce aud[ict] Renan et (rayé : une copie de la présent ...) la présente copie à Tréguier  
ce trois Juillet mil sept cent quatre vingt. signé : Clément Deslez



17 Juin 1780.

Ville de *Tréguier*

# Je donne - pour moi



Je procuration à maître Charles hello de vendre Ma maison située  
Dans la grande Rue de Tréguier au meilleur conditions qu'il entrouvera  
deu papeu Le contrat, Et je promet d'approuver tout ce qui sera  
Relativement à la vente de cette maison, à quinquamp Le Dix  
Jun mil sept cent quatre vingt Signé *Pottrel de Catàn* Et Contrôlé  
à Tréguier le dix sept Jun Mil sept cent quatre vingt  
par *Mouin p. le féminin.* pour quatorze sols

## L'an mil sept cent quatre vingt

Ce jour dix sept Jun devant Les notaires des Requaires souste  
Et prévoté de Tréguier et de la châtellenie de ~~Tréguier~~ *Kattic*  
Le remant soucrants ensemble avec soumission de la prévoté de  
Tréguier a comparu Le Sieur Charles hello demeurant en la  
ville de quinquamp paronne de Notre dame Lequel faisant  
Et agissant pour très haut et très puissante Dame Jeanne  
Françoise Thérèse de Pottrel quinctin veuve de messire  
Claude Louis de Catàn souste de Catàn, fille d'unique  
heritière principal & noble de deffuncte Dame Jeanne Françoise  
De Belgaignon Comtesse de Pottrel, demeurant à son hôtel  
à quinquamp, aux fins de sa procuration dattée de quinquamp  
Le dix Jun present mois Contrôlé à Tréguier Ce jour dix sept  
Jun dit an mil sept cent quatre vingt, laquelle procuration  
Demeure dattache au présent deposed en lettres de maître  
Charles marie gabriel Le Doué l'an de nous lequel dit  
Sieur hello, de present en la ville de Tréguier à la suite des autres

*[Handwritten scribbles and a faint circular stamp on the left margin.]*



paraque ledit Sieur hello ( pour ladite dame Comtesse de  
Catan) Reconnoit quit n'y est Dū autres charges condition  
quia La Saint michel. prochaine Les Sieur Et demoiselle  
aigueurs auront aprouvoit, des fermiers en jouissance  
La somme desquante livres pour le prorata de la levée  
Courante; Et ceux Ci en diminution, payront ce qui des  
Charges Royales pourroit Leur juomber pour prorata  
En consequence de Les stipulations, payement Real Et  
Conditions Indissolubles; Le Sieur Charles hello; pour madame  
La comtesse de catan, S'est demis, de veüe. Et des ainsie  
De la propriété, parfaite Et propre, de la maison et  
Dependances dont est fait Relevat Retournermond  
De la Jurisdiction de la prévoté de requies) Et en veüe  
Et Chaisi de Sieur allain Renan Et demoiselle Renée  
Le maître: permettant quit S'insincent, pour luy  
Et Le sieur, prennent possession Et s'approprient soit  
par Bannies sans detours ou autrement noiment  
pour le procureur général Et special de madame  
La Comtesse de catan Le porteur d'une greffe du preu.  
Contant auquel Il donne Tout pouvoir Sans Revocation.  
Les parties ayants Chacun Endroit de soy amisy  
Voulues, grée, Requis Et absolument voulu, après  
Lecture leur faite en français de leur consentement  
nous Les y avons condamnées du pouvoir Et auctorité  
Donas offices: Sous Le Sign dudit Sieur hello



De madame dame La Comtesse Desfables, vend, cede, & D  
absolument Transporte pour ladicte Dame, Lesdits Les heirs D  
Successeurs & Auteurs à jamais, Sans aucun Espoir de futur acqrit  
avec promesse de Bonne garantie, aux Sieurs et à Madame Renan D  
et demoiselle Renée Comtesse Son épouse négociants demeurant D  
En la ville de Tréguier paroisse du minihy presens Epouse D  
Luy et leurs heirs Successeurs & à jamais causes ayants D  
acceptants et acquérants.

### Savoir

Le fond droits & propriété d'une maison Roturière avec  
Jardin appartenant & deffendances situés grand-rue de  
Celle ville de Tréguier paroisse de saint Sebastian, D  
Donnant du Levant sur la rue Stance de la même  
Ville, du couchant joignant la maison occupée par D  
madame de St Séchan et du nord sur la grand-rue D  
Dudit Tréguier; Ladicte Maison & deffendances, Tenue  
à titre de fief par messire François Lesalvez Sieur  
Recteur du minihy Tréguier & par demoiselle Angélique  
partenay marchande en cette ville.

50. La présente vente faite en faveur & pour la somme  
de deux mille huit cent cinquante livres que les  
Sieur & demoiselle Renan ont réellement en nos presens,  
Comptes, audit Sieur Charles Hello, en espèces d'or & D  
d'argent et autres moindres du sou de sejour. à la charge  
aux Sieur & demoiselle acquereurs de payer les vingtièmes,  
Tailles, & Impositions Royales qui se trouveront dues  
annuellement sur ladicte maison & deffendances, &





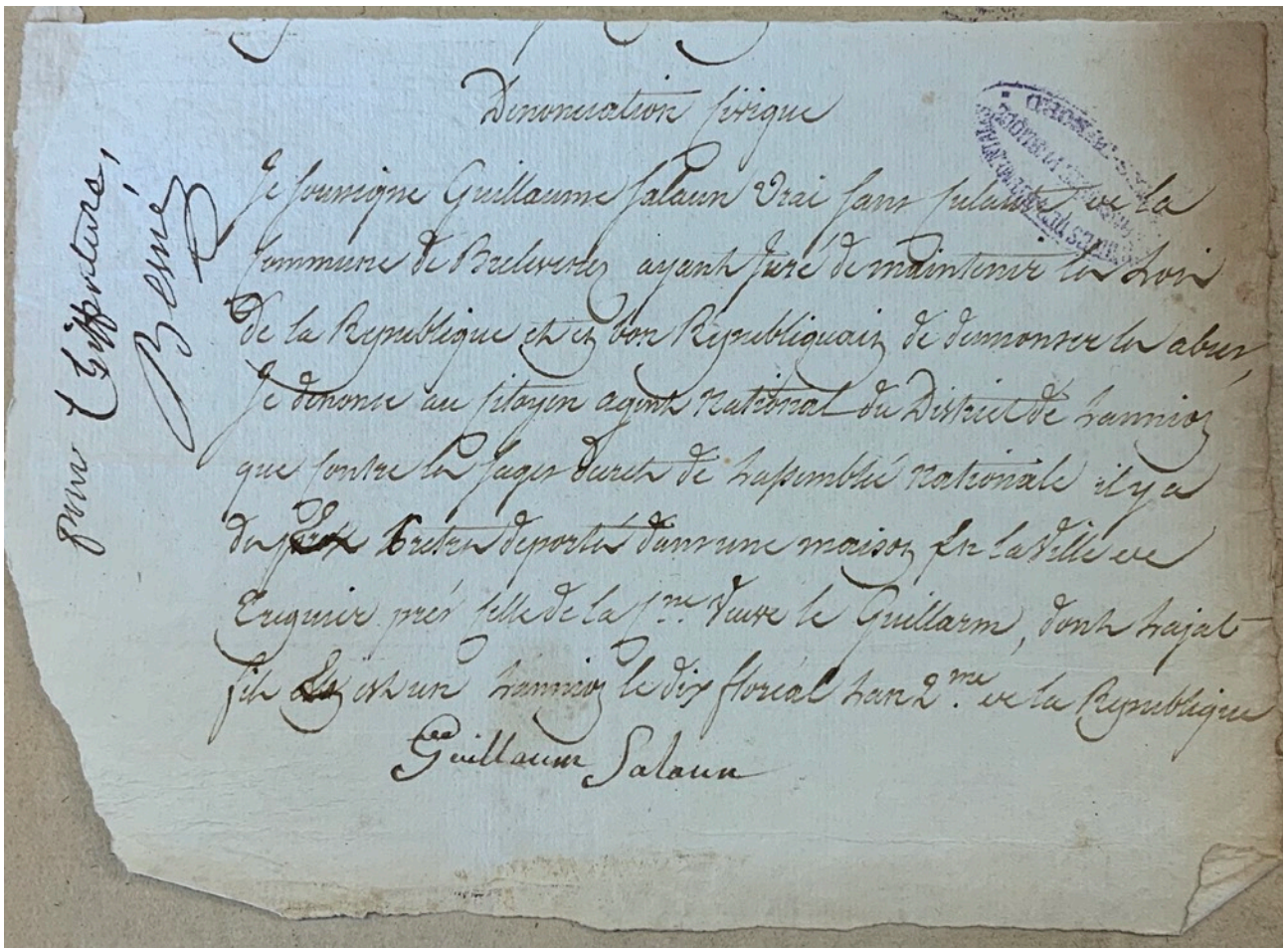


Archives départementales des Côtes d'Armor, 102 L 142

- Document 1 : dénonciation civique de l'endroit où se cachent des prêtres réfractaires

Dénonciation civique.

Je soussigné Guillaume Salaun vrai sans culaute de la commune de Brelevenez ayant juré de maintenir la loi de la République et es bon républicain de dennonser les abus Je dénonce au citoyen agent national du district de Lannion que contre les sages décrets de l'assemblée nationale il y a des ex prêtres déportés dans une maison en la ville de Tréguier près celle de la Veuve Le Guillarm dont Lajat le fils en est un. Lannion le dix floréal an 2eme de la République  
Guillaume Salaun



• Document 2 : Procès verbal de l'arrestation de deux prêtres réfractaires et de la Dame Taupin

Page 1

11 floréal Liberté égalité & fraternité

L'an second de la République française une et indivisible.

Le onze floréal deux heures après midi. Nous Joseph Marie Cadillan en commission à Tréguier en vertu du réquisitoire du substitut de l'agent national du district de Lannion en date de ce jour nous nous sommes transporté assisté du citoyen Le Maire commandant du Bataillon d'Estample d'un détachement du dit Bataillon composé de vingt hommes en la demeure de la femme Taupin et de Guy Guillou pour perquerir sur la dénonciation du citoyen Guillaume Salaun en date de ce jour des ex prêtre réfractaires et y étant avons trouve se sauvant sur les toits un individu couvert d'une lévite brune, sommation lui faite de se rendre l'avons fait saisir par deux volontaire monté sur une lucarne donnant sur la gouttière et conduire à la municipalité.

Avons ensuite trouvé un autre individu revêtu du biverlais brun, qui voulans se sauver de dessus les toits où il étoit poursuivi par les volontaires s'est jetté dans une ruelle entre deux pignons où nous l'avons fait saisir par les dits volontaires et conduite à la municipalité. Sommes ensuite descendu à la demeure de la femme Taupin à la quelle nous avons demandé si elle connoissois les individus saisis en sa demeure elle a répondu les connoitre qu'ils étoient d'honnêtes jeans pour qui elle avoit beaucoup de considération que l'un s'appeloit Thomas et l'autre pipi, que depuis trois ans elle étoit persécuté qu'elle étoit contante de mourir à l'instant pour son roi et sa religion malgré qu'elle lessoit cinq enfans en bas âge qui seroit martires (rayé : a elle) a de plus déclaré que les deux individus saisi demeuroient chez elle mais qu'elle ne leur connoissois pas d'autre nom que pipi & Thomas et qu'elle ne se

Page 2

rapelle pas depuis quel temps ils sont chez elle. Somme de nous déclarer si elle avoit d'autre personnes suspect en sa demeure nous a (rayé : déclaré) répondu que non Avons également fait saisir ladite femme Taupin

et conduire à la municipalité.

Lesquels trois individus ont été interrogé en notre présence à la municipalité et leur interrogatoire joint au présent.

Avons requis la municipalité de faire mettre à l'instant les scélés chez la ditte femme Taupin pour la conservation de l'intérêts de la République.

Et requis du commandant du Bataillon d'Estampes (interligne) un détachement de vingt cinq hommes pour conduire les sus només demain douze au district de Lannion.

Fait et arrêté sous notre seins ceux des officiers municipaux commandant et officiers du dit bataillon en interligne huis mots approuvé

signatures : Cadillan, Protou, Le Maire Com[mandant], Renan off[icier] m[unicip]p[a]l, P Riou notable

Par omission déclarons, avons trouvés deux appartements fermés, dont nous n'avons pu faire ouverture et avons en conséquence enfoncé les portes et dans l'un desdits appartements avons trouvés sur une table trois Bréviaires trois à quatre bouteilles et quelques verres ; dans l'une desquelles bouteilles avons trouvés un restant de vin rouge... de plus avons trouvés dans un petit grenier, un fusil à deux coups chargé que la femme Taupin a reconu pour appartenir à son mari, s'est présenté un citoyen militaire du

Page 3

bataillon d'Estampes qui nous a remis les deux chiens de fusil manants, qu'ils nous a déclaré avoir trouvé dans le grenier ou étoit ledit fusil et avons signés.

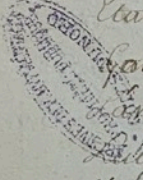
signatures : Protou, Renan off[icier] m[unicip]p[a]l, Cadillan, P. Riou notable, Le Maire commandant, Besné.



11 floréal

Liberté Egalité & Fraternité

pour l'effacement  
de Bené



Nous le second de la République française un es indisponible  
 re outre floréal deux heures apres midi. Nous Joseph maire  
 Cadillan en commission a Guquier en vertu duquisitoire  
 du substitut de la quest national du district de launion en  
 date de ce jour nous nous sommes transportés assistés de  
 Citoyen le Maire commandant en Bataillon d'Exemple et  
 d'un Detachement en dit Bataillon composé de vingt hommes  
 en la demeure de la femme Campin et de gusf. Guillou  
 pour perquerir sur la dénonciation de citoyen Guillaume  
 Salauin en date de ce jour des capteurs réfractaires et y  
 étant arrivés nous avons trouvé le Saisant sur les toits un individu  
 nommé d'une dixite Beau, sommation lui faite de descendre  
 nous fait saisir par deux volontaires montés sur une  
 charme devant sur la gouttière et conduire a la municipa-  
 lité

Nous ensuite trouvé un autre individu nommé de  
 Bisquelas Beau, qui voulant s'échapper de dessus les toits  
 en il étoit poursuivi par les volontaires s'est jeté sans  
 une quelle entre deux pignons ou nous l'avons fait saisir  
 par des vits volontaires et conduire a la municipalité

nommée Catherine d'Ardenne a la Demeure de la femme  
 Campin a la quelle nous avons demandé si elle connoissoit  
 les individus saisis en sa demeure elle a répondu les  
 connaître qu'ils étoient hommes sans pour qui elle  
 avoit beaucoup de considération que l'un étoit  
 Thomas et l'autre pipi, que depuis trois ans elle étoit  
 persécutée qu'elle étoit constamment demeurée a Lustrant  
pour son roi et sa Religion malgré qu'elle seffoit  
cinq enfans en bas âge qui seroit mariez a elle

a Depuis déclare que les deux individus saisi  
 demoureront chez elle mais quelle ne leur connoissoit  
 pas d'autre nom que pipi & Thomas et quelle ne se



Ne sçait pas depuis quel temps elle sous chat elle  
Sommé de nous déclarer si elle avoit d'autre personnes  
suspectes en sa demeure nous a <sup>Supplément</sup> déclaré que non  
et nous également fait saisir la dite femme Caupin  
et conduire ala municipalité

Les quels trois individus ont été interrogé en notre  
présence a la municipalité et leur interrogatoire joint au  
présent

Nous requies la municipalité de faire mettre en  
instant des solis chez la dite femme Caupin pour la  
conservation de l'intérêt de la République

A Requis Du Commandant du Bataillon d'Infanterie  
un détachement de vingt cinq hommes pour conduire  
Les sus nommes demain douze au district de Larcheville  
Fait et arrêté sous notre signature ceux des officiers  
municipaux commandant & officiers du dit Bataillon  
En interligne huit mots approuvés

Protocoll  
adjué major

*[Signature]*  
Dumoulin

RENAN  
O F M P L

Carillon - p: Ricard  
notable

par omission, déclarons, avoir trouvés deux appartements  
fermés, dont nous n'avons pu faire ouverture nous en  
conséquence refoués les portes et dans l'un desdits  
appartements avons trouvés sur une table trois Bouteilles  
trois a quatre Bouteilles et quelques Yerris; dans l'une desquelles  
Bouteilles avons trouvés un Restant de Vin Rouge... De plus  
avons trouvés dans un petit grenier, un fusil a deux Coups  
chargé que La femme Caupin a Revu pendant appartenir  
a son Mari; fût prouvé un Citoyen Militaire de

*[Signature]*



Bataillon D'Etampes qui nous a remis les deux chiens de  
fusil manquants, qui nous a déclaré avoir trouvé  
dans le grenier où étoit ledit fusil et avons signés.

Protou

*(Signature)*

pour l'attestation

*(Signature)*

Renan  
~~ou NIPY~~

Carillas

p. de la  
table

*(Signature)*

*(Signature)*

**Archives départementales des Côtes d'Armor, 3 U 3 / 183**

Pour cette annexe je ne dispose pas de les photographies de tous les documents les ayant parfois transcrit directement sur place aux archives et sans penser à en sauvegarder des clichés... Ce manque concerne les documents 1 et 2.

- Document 1 : 26 Juillet 1828, enquête faite par le juge de paix du canton de Pléneuf sur le réquisitoire de dame Fegere, femme Renand.

Page 1

26 Juillet 1828

L'an mil huit cent vingt huit, le vingt six juillet  
Nous, Joseph Ange Casimir Barbedienne juge de paix  
du canton de Pléneuf, arrondissement de Saint Brieuc département  
des côtes du nord. Sur le Réquisitoire de Dame Magdelaine  
Joseph Fegere, femme Renand, domiciliée à Tréguier, nous nous  
sommes transporté au Bourg d'Erquy, ou y étant arrivé aux  
Dix heure du matin accompagné du Sieur Victor Jacques  
Gillet, notre Greffier, y avons trouvé la dite dame  
Renan, la quelle nous a déclaré que Philibert-François  
Renan, capitaine au Long-court, domicilié a Tréguier  
capitaine commandant le navire Le Saint Pierre, chargé  
et expédier au port de Saint Malo le onze juin dernier  
pour Tréguier que d'après la déclaration de l'équipage du  
dit navire le capitaine a disparu que depuis cet  
époque elle a fait toutes les recherches possible pour  
savoir ce qu'était devenu son mari, qu'ayant appris  
par voies indirectes que le premier du courant un  
cadavre masculin bien vestu avoit été trouvé sur  
la côte d'Erquy en ce canton, elle s'y est transportée  
accompagnée de J. G. Leforestier son beau frère domicilié  
de Guingand, que d'après les renseignemens qu'ils ont  
acquis sur les lieux que le cadavre ci-dessus mentionné  
est bien le corps du dit Philibert-François Renan  
dont ils faisoient la recherche, d'après la déclaration  
que nous a fait la dite Renan des vestemens et  
Corpulence de son dit mari, elle nous a déclaré  
que d'après l'inventaire des effets qu'il avoit a bord, qu'il  
devoit être vestu d'une chemise de toile fine, un canneçon  
de toile de mesnage, un pantalon de drap couleur maron  
bas de coton bleus a côtes, un gilet de draps a carreaux  
de diverses couleurs ayant deux faces boutons passémenté

des deux côtés une veste de chasse en drap bleuf, boutons de même étoffe, qu'il devoit avoir deux dans une poche de côté un portefeuille contenant une lettre de capitaine et autres titres, une montre ancienne en argent. qu'il est âgé de cinquante quatre ans, taille de cinq pieds ou plus, épaules larges et d'un bon point, peau très blanche, cheveux clere, nez aquilin, bouche moyenne manton rond, front très ellevé, et la déclaration de conformité avec les personnes présentent a l'hinumation du cadavre ci contre mentionné des quelles elle nous requérent de recevoir la déclaration et a la dite dame Renan signé avec nous trois mots rayés nuls.

Signatures : Dame Renan née Fegere ; Gilles, greffier ; J A Barbedienne, juge de paix.

En l'endroit ont aussi comparu les ci après dénommés témoins désigné par la dite dame Renan  
1° Le Sieur François Lemordan, adjoint de la commune d'Erquy, lequel a fait et prêté serment de dire toute la vérité et rien que la vérité a dit être âge de quarante un ans domicilié de la commune d'Erquy n'être parent, allié ni domestique de la dite Renan et a déposé que le premier du mois courant il fut prévenu par M(onsieur) Le Lieutenant d'ordre des douanes a Erquy qu'un cadavre masculin bien vestu venoit d'être trouvé sur le rivage de Lanruen commune d'Erquy, que le landemain il se transporta avec le Sieur Latrochardais Lieutenant d'ordre a Erquy au dit lieu de Lanruen vers les Sept heure du matin ou il trouva un cadavre masculin vestu d'une veste de chasse en drap bleu, bouton de la même étoffe, pentalon en drap brun maron, un Gilet a deux

faces a carreaux de diferantes couleurs, Bas bleu a côtes n'ayant qu'un soulier au pied gauche, l'autre pied n'ayant qu'un bas, qu'il avoit la figure défaite entièrement, qu'ayant fait chercher dans ses poches l'on n'y trouva qu'une blague de peau de loup-marin, que ce cadavre étoit de taille moyenne et étoit en putréfaction qu'en conséquence il ordonna de l'hinumé sur le rivage avec ses vêtements n'ayant pu lui tirror ses vêtements vu son état de



corruption ce qui fut fait en sa présence.  
Lecture faite au dit sieur Lemordan de sa déposition  
il a déclaré y persister et a signé avec nous.

Signature : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Lemordan ; Gilles, greffier.

2° Le sieur Jean-François La Trocherdais, Lieutenant  
d'ordre des douanes a Erquy, âgé de quarante cinq ans,  
lequel a fait et prêté serments de Dire toute la vérité  
et rien que la vérité, a dit n'être parent, allié ni  
domestique de La dite Renan et a déposé que le premier  
du mois courant il fut parvenu par l'un de ses  
préposés qu'un enfant de sa commune avoit trouvé  
un cadavre sur le rivage de Lanruen même commune  
d'Erquy, que le lendemain il s'y transporta avec  
Monsieur Lemordan joint aux sept heure du matin  
qu'il y trouva un cadavre masculin vêtu  
d'une veste Bleue, de chasse, Gilet a deux faces, a  
carreaux de diférentes couleurs, pantalon de drap brun  
maron, bas bleu a côtes, ayant un soulier seulement  
de la taille de cinq pieds ou environ. Ajoute le déposant  
qu'il a connu le dit sieur Renan vivant, que ce cadavre  
etoit bien de la même grandeur et de la même corporance

Page 4

que le Sieur Renan, qu'il ne pu le reconnaitre etant  
défiguré et que d'ailleurs il n'avoit aucun connaissance  
de cet accident. Tele est la déclaration du sieur La-  
Trochardais au quel nous avons donné lecture, il a  
déclaré y persister et a signé avec nous, un mot  
rayé nul.

Signatures : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Latrochardais ; Gilles, greffier.

3° François-Jean Thoreux, âgé de trente ans sous lieutenant  
des douanes a la residance d'Erquy, lequel a fait et prêté  
serment de dire toute la vérité et rien que la vérité, a dit  
n'être parent, allié ou domestique de la dame Renan  
et a déposé que le premier du mois courant un enfant  
âgé de douze ou treize ans de la commune d'Erquy, appelé  
Jean Revel, lui déclara qu'il venoit de trouver un  
cadavre masculin sur sa pentière, qu'il s'y transporta  
de suite, qu'il trouva ce cadavre masculin, vestu d'une  
veste bleue, les boutons de même etoffe, un pantalon brun

maron, un gilet a deux faces et caraux de diferante couleures  
Bas bleu a côtes, chemise de toille blanche, un soulier  
seulement au pied gauche, taille d'environ cinq pieds  
déf(ig)uré ne pouvant distinguer aucuns traits. Tele est l  
a déposition du dit Thoreux. Il a déclaré persister  
et a signé avec nous après lecture lui donnée.

Ajoute le déposant qu'il mit de suite un préposé a la garde  
de ce cadavre jusqu'au landemain, au moment qu'il fut  
hinumé d'après les ordres de l'adjoint, qu'il étoit lui  
même présent a l'hinumation, qui eut lieu sur le  
bord du rivage, qu'il fut hinumé avec ses vestements  
que l'on ne trouva (rayé : qu'une) dans ses poches qu'une  
Blague de peau de loup marin, qui a été remise par  
le nommé Yves Lelait de la commune d'Erquy a ladite

Page 5

Dame Renan, qu'elle a représentée aux déposant qu'il  
l'a reconnu pour être la même qui avoit été trouvée  
dans les poches du cadavre dont il s'agit . Lecture  
faite de nouveau dit Thoreux de tout ce que dessus  
il a déclaré y persister et a signé. Deux mots rayés  
nuls.

Signatures : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Thoreux ; Gilles, greffier.

4° Yves Lelait, âgé de cinquante ans, laboureur,  
demeurant commune d'Erquy, a dit n'être parent, allié  
ni domestique de la dame Renan a fait et prêté serment  
de dire toute la vérité rien que la vérité et a déposé  
que le deux du courant il fut invité de la part du sous  
lieutenant des hôpithaux d'Erquy et de l'adjoint de cette  
commune de se transporter au lieu dit Lauruen a  
l'effet d'aider a hinumer un cadavre trouvé la veille  
au dit lieu qu'il s'y rendu environ les huit heure du matin  
qu'il y trouva un cadavre d'homme, vestu d'une veste bleue  
d'un pentalon brun marron, gilet a carraux cône et blanc  
bas de coton bleu un soulier au pied gauche, une chemise  
de toille blanche, taille d'environ cinq pieds, défiguré  
que perquisition faite dans ses poches il n'y trouva  
qu'une blague de peu de loup marin, qu'il remis  
hier a la dite Dame Renan, Blague que l'on a représenté  
au déposant, qu'il l'a reconnu pour être la même qu'il  
avoit déposé a la dite dame, qu'il fut hinumé sur le  
rivage par l'ordre de l'adjoint avec ses vestements.

Ajoute que le jour d'hier il fut invité de la part de la dite Dame Renan d'essayer d'extraire quelques pièces des vêtements du cadavre dont est cas qu'il découvrit ce cadavre jusqu'au genoux qu'il ne trouva aucun morceau de ses bas, seulement de la putréfaction. Lectur donnée au au (sic) témoin de sa déposition il a déclaré y persister ne savoir

Signatures : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Gilles, greffier.

Page 6

signer de ce interpellé.

Signature : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Gilles, greffier.

5° Pierre Seradin, âgé de cinquante cinq ans, laboureur, demeurant commune d'Erquy, a dit n'être parent allié ni domestique de la dame Renan et a fait et prêté serment de dire toute la vérité rien que la vérité et a déposé que le deux du présent il fut requis par l'adjoin de la commune et par le sous lieutenant des douanes de se transporter au lieu dit L'auruen dite commune pour aider a hinumer un cadavre trouvé sur le rivage qu'il s'y rendit aux huit heure du matin, qu'il y trouva un cadavre d'homme de la taille d'environ cinq pieds entièrement défiguré, vestu d'une veste de drap bleu, d'un gillet a carreaux, d'un pentalon brun marron, bas de coton bleu un soulier au pied gauche une chemise de toile blanche, que perquisition faite dans ses poches il n'y trouva qu'une Blague de peu de loup de marin, qui lui a été représentée et qu'il reconnu être la même que celle qui fut trouvée dans les poches du cadavre dont il s'agit, qu'il aida a hinumer ce cadavre \* (\*qui le fu) avec tous ses vêtements, vu la putréfaction ou il se trouvoit. Lecture donnée au témoin de sa déposition il a déclaré y persister et signé avec nous.

Signatures : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Pierre Seradin ; Gilles, Greffier.

Dont et de tout ce que dessus nous avons fait et dressé le présent procès verbal pour servir et valloire a qui il appartiendra au Bourg d'Erquy les jour et an que devant aux quatre heure de l'après midi

Signatures : J.A. Barbedienne, juge de paix ; Gilles, greffier.

- Document 2 : 6 Aout 1828. Requête de dame Magdeleine Joseph Feger au Juge et au Procureur du roi près le Tribunal Civil de Lannion

Page 1

6 Août 1828

(Dans la marge) Jug(emen)t sur requête

À (...) Messieurs  
Les Président, Juges et  
Procureur du Roi, près  
le tribunal Civil de  
Lannion

A l'honneur d'exposer par le ministère  
de son avoué soussigné, Dame Magdelaine  
Joseph Feger veuve du Sieur Philibert  
François Renan, Commerçante, demeurant  
à Tréguier

Que le Sieur Renan, son mari  
Capitaine au long cours, commandait le  
navire le St Pierre, que le onze Juin  
dernier étant à St Malo (rayé : étan) il y fis  
charger et expédier son dit navire pour  
destination de Tréguier, que le même jour  
aussi, il disparu et retarda ainsi le départ  
de son navire, qu'aussi ses gens de l'équipage  
partirent après avoir attendu quelques jours,  
et avoir vainement recherché leur capitaine  
que depuis l'exposante l'avait infructueuse-  
ment recherché (...) le 23 Juillet dernier  
elle appris qu'un cadavre avait été

Page 2

trouvé près d'Erquis, à 7 lieus environ de St Malo  
qu'un capitaine qui sans doute était son mari  
avait paru le 13 Juin dans les parages, était  
à la recherche de son navire et déclare être  
de Tréguier, que s'étant rendu sur les lieux  
elle s'adressa a Mr le Juge de paix de  
Pléneuf, qui sur sa demande dressa un  
procès verbal, associé à la présente requête  
et duquel il résulte que le cadavre qui  
fut trouvé a Erquis est bien celui de

son mari.

L'exposante a en conséquence  
l'honneur de requérir qu'il vous (plaits)  
(...) sur les conclusion de M  
le procureur du Roi déclarer le décès  
du dit sieur Renan et ordonner  
registration du jugement à intervenir sur  
les registres courant de la Commune de  
Tréguier domicile du défunt.

Et au cas ou le tribunal ne  
trouverait pas suffisante la preuve  
déjà offerte, qu'il lui (...) autoriser  
la demanderesse à prouver par témoins  
que le dit sieur Renan est décédé et  
l'identité du cadavre trouvé a  
Erquis et les vêtements qu'ils portait  
(était) ceux que que portait ledit sieur  
Renan lorsqu'il quitta son navire  
et attendu le grand

Page 3

éloignement des témoins à entendre, qu'il  
paraisse au Tribunal (...) MM  
Les juges de paix de Pléneuf et  
Tréguier pour procéder a ladite requête  
pour ce tous être rapporté en jugement  
Lannion le 6 Aout 1828

A. Toussains, avoué

À l'audience publique du tribunal de première instance  
seant à Lannion, du six Aout mil huit cent vingt huit,  
tenue par MM. de Penguerne, président, de Missiac et  
Lecoursouicays, juges et Letou, juge auditeur.  
Présent M. Poignand substitut du procureur du Roi et  
Me Toussaint, Greffier.

Ouï Mr Toussaint , avoué en son remontrance ci dessus et  
M Le Substitut du Procureur du roi en ses concsactions ; Le  
tribunal admet et autorise la demanderesse a prouver par témoins et  
autres moyens de droit le décès dudit Philibert François Renan, que  
celui ci a quitté vers le onze Juin dernier en St Malo, le navire le St Pierre  
qu'il commandoit, qu'il étoit vetu d'une veste de chasse en drap  
bleu, boutons de même etoffe, pentalon en drap brun maron,  
gillet à deux faces à carreaux de différentes couleurs, bas bleut et à  
côtes, portant un chapeau ron de laine ; que la blague de

peau de Loup marin, retirée de la poche du cadavre trouvé le premier Juillet dernier, sur la côte d'Erquy, et qui sera représenté est bien celle dudit Renan ; que le treize ou

Page 4

quatorze Juin dernier, un individu de bonne mine de cinq pieds environ, vetu comme il est dit ci dessus, fut accosté à Pleherel, par un employé des douanes auquel il dit qu'il étoit de Tréguier et capitaine de navire, qu'il venoit de St Malo, où il avoit laissé son navire, qu'il alloit à la bouche d'Erquy, vers laquelle il se dirigea.

Pour passé de ladite preuve, être requis et par le tribunal statué ce que de droit.

Et attendu l'éloignement des témoins a produire commet pour l'audition de ceux de Tréguier M le juge de paix dudit canton, et pour celui de Pleherel (employé des douanes) soit M Le Juge de paix de Pléneuf, soit un des MM les juges du tribunal de St Brieuc, qui sera à cet effet commis près M le président dudit Tribunal.

Ainsi fait, jugé et prononcé à l'audience susdite

signatures : Toussaint, greffier ; Penguerne

3.30 Enregistré à Lannion le onze Août 1828, folio 105V  
Case 8, Reçu trois francs trente centime dixième  
compri

- Document 3 : Déposition de François Jean Besnier sur l'identification d'un corps trouvé à Erquy

Page 1

Extrait des minutes du Greffe du tribunal de la justice de paix du canton de Pléneuf

L'an mil huit cent vingt huit, le vingt neuf Août, devant nous, Joseph Ange Casimir Barbédienne, juge de paix du canton de Pléneuf arrondissement de Saint-Brieuc département des Côtes du Nord, commis par jugement du tribunal civil de Lannion, du six du mois courant dûment enregistré, à l'effet d'entendre

tous les témoins utiles à prouver l'identité du cadavre trouvé sur la côte d'Erquy, le premier Juillet dernier avec le Sieur Renan (Philibert-François) capitaine de navire, de Tréguier étant assisté de maître Victor-Jacques Gillet, notre greffier, Est comparu François-Jean Besnier, préposé aux douanes Royales à Pléherel, lequel a d'abord fait (et) prêté serment de dire toute la vérité (et) rien que la vérité, a dit

Page 2

n'être parent, allié ni domestique du sieur Renan, perte âge de quarante-neuf ans, préposé aux douanes, (et) a déposé qu'aux environ du treize Juin dernier (qu'il ne peut pas précisément dire quel jour, ne croyant pas alors qu'il avoit (en marge : été) interpellé sur cette époque) il se trouvoit de service sur la côte de Pléherel proche l'église, il se vit passer un individu de bonne mine, de taille de cinq pied ou environ, vêtu de veste de chasse en drap bleu boutons de même étoffe, pantalon en drap brun maron, gilet à carreaux de différentes couleurs, chapeau rond en leine, que cet homme étoit rasé de frais, figure replète (et) colorée, épaules larges, qu'il acosta cet homme, qui marchoit lentement (et) fumoit sa pipe, (et) lui demanda ou il alloit ; que cet individu répondit qu'il étoit passager, qu'il alloit voir s'il voyoit la Bouche d'Erquy, qu'il s'y étoit sauvé un jour étant poursuivi par un corsaire anglais, qu'il étoit de Tréguier (et) étoit capitaine de navire, qu'il

Page 3

venoit de Saint-Malo, où il avoit laissé son navire, qu'il alloit à Dahouet ; que cet homme avoit l'accent breton, qu'il étoit alors aux environs des sept heures du soir, qu'il a appris depuis qu'il ne coucha pas au Bourg de Pléherel, qu'on refusa de lui donner à boire attendu qu'il disoit n'avoir pas d'argent (et) que d'ailleurs il étoit un peu épris de boisson, qu'il ne scait pas ce qu'il devint ni de quel côté il se dirigea.

Telle est la déposition du dit sieur Besnier  
à laquelle il a déclaré persister après que  
nous lui en avons donné lecture (et) a signé  
avec nous après avoir requis taxe que nous  
lui avons faite de trois francs, signé à la minute  
Besnier, J(osep)h Barbedienne, juge de paix  
(et) Gillet, Greffier.

Dont (et) de tout ce que dessus nous avons  
fait (et) dressé le présent près verbal en  
notre demeure à Saint Alban les jour et an

Page 4

Ci-dessus, signé sur la minute Gillet, Greffier  
(et) J(osep)h Barbedienne, juge de paix, Plus bas il  
est écrit enregistré à Lamballe le quatre  
Septembre mil huit cent vingt-huit folio  
cent quatre vingt-dix verso case première.  
Reçu un franc dix centimes dixième compris  
signé Crespel

Pour expédition confirme à la minute.

Signature : Joseph Barbedienne, juge de paix ; Gillet, Greffier



29 Aout 1828.



Extrait des minutes du Greffe du  
Tribunal de la justice de paix du Canton  
de Néneuf.

L'an mil huit cent vingt-huit, le vingt  
neuf Aout, devant nous, Joseph-Auge-Casimir  
Barbédienne, juge de paix du Canton de Néneuf  
arrondissement de Saint-Brieuc Département des  
Côtes du nord, Commun par jugement du  
Tribunal civil de Lannion, du six du mois  
courant dûment enregistré, à l'effet d'entendre  
tous témoins utiles à prouver l'identité du  
cadavre trouvé sur la côte d'Erquy, le premier  
juillet dernier avec lesieur Benan (Philibert-  
François) capitaine de navire, de Erquy,  
étant assisté de maître Victor-Jacques Gillet,  
notre greffier, Est comparu François-Jean  
Bernier, préposé aux Douanes Royales à Néheret,  
le quel a d'abord fait & prêté serment de dire  
toute la vérité & rien que la vérité, a dit



n'être parent, allié ni domestique du sieur  
Benan, être âgé de quarante-neuf ans, préposé  
aux Douanes, & a déposé qu'aux environs du treize  
quin dernier (qu'il ne peut précisément dire quel  
jour, ne croyant pas alors qu'il auroit interpellé  
sur cet époque,) il se trouvoit de service sur la  
côte de Nékerel proche L'église, il vit passer  
un individu de bonne mine, de taille de cinq pieds  
ou environ, vêtu de veste de chasse en drap bleu  
boutons de même étoffe, pantalon en drap brun,  
maron, gilet à carreaux de différentes couleurs,  
chapeau rond en laine, que cet homme étoit  
rasé de frais, figure reptée & colorée, épaules  
larges, qu'il aborda cet homme, qui marchoit  
lentement & fumoit sa pipe, & lui demanda où il  
alloit; que cet individu répondit qu'il étoit  
passager, qu'il alloit voir. S'il voyoit la Bouche  
D'Erquy, qu'il s'y étoit sauvé un jour étant  
poursuivi par un corsaire anglais, qu'il étoit  
de Tréquier & étoit capitaine de navire, qu'il



venoit de Saint Malo, ou il avoit laissé son navire,  
qu'il alloit à Dahouet; que cet homme avoit  
Laccunt Breton, qu'il étoit alors aux environs  
des sept heures du soir, qu'il a appris depuis  
qu'il ne coucha pas au Bourg de Pléheret, qu'on  
refusa de lui donner à boire attendu qu'il  
disoit n'avoir pas d'argent & que d'ailleurs  
il étoit un peu épris de boisson, qu'il ne  
sait pas ce qu'il devint ni de quel côté il  
se dirigea.

Cette est la déposition du dit sieur Bernier  
à la quelle il a déclaré persister après que  
nous lui en avons donné lecture & a signé  
avec nous après avoir requis taxe que nous  
lui avons faite de trois francs, signé à la  
minute Bernier, J<sup>h</sup> Barboïdième, juge de paix  
& gillet, greffier.

Tout & de tout ce que dessus nous avons  
fait & dressé le présent procès-verbal en  
notre demeure à Saint Alban le jour & an

Ci-dessus, signé sur la minute Gillet, greffier  
de Jh Barbidière, juge de paix, sur bas il  
est écrit enregistré à Lamballe le quatre  
septembre mil huit cent vingt-huit folio  
cent quatre-vingt-dix verso case première,  
Reçu un franc dix centimes dixième compris  
signé Crespel.

Sous expédition conforme à la minute

Jh Barbidière  
Juge de paix

Gillet  
greffier





• Document 4 : Déposition de Charles Blaise

Page 1

1er [Septem]bre 1828

Extrait des minutes du greffe du tribunal de la justice de paix du canton de Pléneuf.

L'an mil huit cent vingt huit, le premier septembre, devant nous, Joseph-Ange Casimir Barbédienne, juge de paix du canton de Pléneuf, arrondissement de Saint-Brieuc Département des Côtes du Nord, délégué par jugement du tribunal de première instance de Lannion, du six Août dernier, duement enregistré, à l'effet de prouver l'identité du cadavre trouvé le premier juillet dernier sur la côte d'Erquy avec le sieur Renan capitaine de navire de Tréguier, étant accompagné de maître Victor-Jacques Gillet, notre greffier, est comparu le sieur Charles Blaise, lieutenant des Douanes retraité demeurant au Bourg de Plévenon, le quel a fait et prêté serment de dire toute la vérité

Page 2

[et] rien que la vérité, a dit être âgé de cinquante-six ans, lieutenant des douanes retraité [et] a déposé que dans le courant de la semaine de la fête Dieu, vers le milieu à peu près, un homme de taille de cinq pieds ou environ, entra chez lui [et] y but pour deux sols d'eau-de-vie en deux fois, qu'il demanda à cet homme d'où il venoit que ce dernier lui répondit qu'il venoit de Saint-Malo, qu'il avoit couché au Port-à-la-Duc, venant de Saint-Malo, qu'il avoit laissé son Bâtiment aux hebihens [et] que son équipage viendroit le prendre du côté d'Erquy, qu'il lui demanda quel étoit l'endroit le plus proche d'où il eut pu voir si son navire venoit le prendre, que lui déposant lui

ayant indiqué l'endroit qu'il demandoit : cet homme s'y dirigea ensuite ; que ce dernier retourna chez le déposant aux environs des quatre à cinq heures de l'après midi, qu'il

Page 3

y but pour un sol d'eau de vie, [et] demanda qu'elle étoit la route qui conduisoit à Erquy que le déposant la lui ayant indiquée, cet individu la prit et se dirigea vers Erquy. Que cet homme lui déclara qu'il étoit Capitaine du navire qui devoit venir le prendre qu'il étoit de Tréguier, que cet homme avoit la figure replète, étoit d'une bonne corpulence, bien vêtu, d'une veste de drap bleu, pantalon en brun maron, bas bleu à côtes, chapeau rond en laine, qu'il ne peut pas nous donner d'autres détails sur son habillement ni sur son signalement ne pensant pas alors que cela lui fut demandé à l'avenir, [et] qu'il n'a été appelé à le déclarer que longtemps après.

Telle est la déposition du dit sieur Blaise à la quelle il a déclaré persister après qu'il lui en a été donné lecture [et] a signé avec nous après avoir requis taxe que nous

Page 4

lui avons faite de trois francs, signé à la minute Blaise, J[oseph] Barbedienne, juge de paix [et] Gillet, greffier, plus bas est écrit enregistré à Lamballe le quatre septembre mil huit cent vingt-huit folio cent quatre vingt dix verso case deux, reçu un franc dix centimes dixième compris, signé Crespel. deux mots rayés nuls.

Pour copie confirme à la minute

Signature : J[oseph] Barbedienne, juge de paix et Gillet greffier.

Pour tous droits tant du procès verbal du vingt neuf août dernier que du présent J'ai reçu de la dame veuve Renan la somme de Sept francs.

1<sup>er</sup> 7. Dec 1828.



Extrait des minutes du greffier du  
Tribunal de la justice de paix du canton  
de Néneuf.

L'an mil huit cent vingt huit, le  
premier septembre, devant nous, Joseph-ange-  
Casimir Barbidienné, juge de paix du canton  
de Néneuf, arrondissement de Saint-Brieuc,  
Département des Côtes du nord, délégué par  
jugement du tribunal de première instance  
de Lannion, du six Août dernier, dûment  
enregistré, à l'effet de prouver l'identité du  
cadavre trouvé le premier juillet dernier  
sur la côte d'Erquy avec le sieur Benan,  
capitaine de navire de Erquy, étant  
accompagné de maître Victor-Jacques Gillet,  
notre greffier, est comparu le sieur Charles  
Blaise, lieutenant des douanes retiré,  
demeurant au Bourg de Névenon, le quel  
a fait & prêté serment de dire toute la vérité



& rien que la vérité, a dit être âgé de  
cinquante - six ans, lieutenant des Douanes  
retraité & a déposé que dans le courant de  
la fête de la semaine de la fête Dieu, vers  
le milieu à peu près, un homme de taille  
de cinq pieds ou environ, entra chez lui  
& y but pour deux sols d'eau-de-vie en deux  
soir, qu'il demanda à cet homme d'où il venoit?  
que ce dernier lui répondit qu'il venoit de  
saint Malo, qu'il avoit couché au port de la  
Duc, venant de saint Malo, qu'il avoit laissé  
son bâtiment aux helikens & que son équipage  
viendroit le prendre du côté d'Erquy, qu'il  
lui demanda quel étoit l'endroit le plus  
proche d'où il eut pu voir si son navire  
venoit le prendre, que lui déposant lui  
ayant indiqué l'endroit qu'il demandoit: cet  
homme s'y dirigea ensuite; que ce dernier  
retourna chez le déposant aux environs des  
quatre à cinq heures de l'après midi, qu'il



il but pour un sol d'eau de vie, & demanda  
quelle étoit la route qui conduisoit à Erquy,  
que le déposant la lui ayant indiquée, cet  
individu la prit & se dirigea vers Erquy.

que cet homme lui déclara qu'il étoit  
Capitaine de navire qui devoit venir le prendre,  
qu'il étoit de Erquier, que cet homme avoit  
la figure replete, étoit d'une bonne corpulence,  
bien vêtu, d'une veste de drap bleu, pantalons  
en brun maron, bas bleu à côtes, chapeau  
rond en laine, qu'il ne peut pas nous donner  
d'autres détails sur son habillement ni sur  
son signalement ne pensant pas alors que  
cela lui fut demandé à l'avenir, & qu'il n'a  
été appelé à le déclarer que long temps après.

Cette est la déposition du dit sieur Blaise  
à laquelle il a déclaré persister après  
qu'il lui en a été donné lecture & a signé  
avec nous après avoir requis taxe que nous



lui avoir faite de trois francs, signé à la  
minute Blaise, J. Barbédienne, juge de paix  
& Gillet, greffier, sus bas est écrit enregistré  
à Lamballe le quatre septembre mil huit  
cent vingt-huit folio cent quatre-vingt dix  
verso case deux, pour un franc dix centimes  
dixième compris, signé Crespel. Deux mots  
rayés nuls.

Pour copie conforme à la minute



J. Barbédienne  
Juge de Paix

Gillet  
Greffier

Pour tous droits tant du procès-verbal  
du vingt-neuf août dernier que du présent  
j'ai reçu de la dame Marie Menan, la  
somme de sept francs. J.